



Master

2017

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Politique et poétique de la langue en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans

Bürgy, Florence

How to cite

BÜRGY, Florence. Politique et poétique de la langue en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans. Master, 2017.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:148469>

UNIVERSITÉ DE GENÈVE – FACULTÉ DES LETTRES

Mémoire de Maîtrise en Études Médiévales

Politique et Poétique de la langue en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453)



Charles d'Orléans à Londres. British Library MS Royal 16 F II, f. 73

Florence BÜRGY

Sous la direction de Yasmina FOEHR-JANSSENS

Semestre de Printemps 2017

AUTORISATION DE
DEPOT DE MEMOIRE

Le jury propose le versement du présent mémoire soutenu le
25 septembre 2017, et amendé par son auteur-e,
dans « l'Archive ouverte » de l'Université de Genève.

Signature du directeur / de la directrice de mémoire :

Mme M. [biffer ce qui ne convient pas]

Nom BÜRGY

Prénom(s) FLORENCE

N° d'immatriculation : 11-308-657

Auteur-e du mémoire intitulé :

Politique et poétique de la langue en Angleterre
pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453)

en autorise ~~L'auteur~~ [biffer ce qui ne convient pas]
le versement et la consultation dans l'Archive ouverte.

Genève, le 20.11.2020

Signature :

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEPOT ET CONSERVATION
DES MEMOIRES DE MAITRISE

- L'étudiant-e transmet par voie informatique un exemplaire de son mémoire (déjà corrigé et approuvé par le/la professeur-e) au secrétariat du Département, 8 à 10 jours avant la soutenance.
- La présente feuille d'autorisation dûment complétée devra être intégrée au mémoire lors du versement électronique.

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Les langues de l'Angleterre médiévale.....	1
1.2 Aux origines de la guerre de Cent Ans.....	5
2. Politique de la langue : les rois face à la langue de l'autre.....	9
2.1 Les derniers Plantagenêts directs.....	9
2.1.1 Édouard III et Richard II : maintien du français et concessions à l'anglais.....	9
2.1.2 L'apprentissage du français.....	15
2.2 L'usurpation Lancastre.....	18
2.2.1 La justification d'une usurpation	18
2.2.2 La confirmation du statut de l'anglais.....	20
3. Poétique de la langue : de la naissance à la reconnaissance de l'anglais littéraire.....	25
3.1 Le syncrétisme littéraire en temps de guerre.....	25
3.1.1 Naissance et développement d'une langue littéraire.....	25
3.1.2 « Grant translateur » : Chaucer et la translatio.....	29
3.2 John Gower et le trilinguisme littéraire au service de l'anglais.....	36
3.2.1 Un poète trop anglais et une œuvre qui ne l'est pas assez : John Gower face à la critique moderne.....	36
3.2.2 À la croisée des langues et des traditions : John Gower et sa poétique.....	40
3.2.3 Des langues et des hommes : John Gower et son public.....	45
3.3 Charles d'Orléans et la reconnaissance de l'anglais littéraire.....	51
3.3.1 Le poète et le prisonnier : Charles d'Orléans en Angleterre.....	51
3.3.2 « My lady newe » : la place de la poésie anglaise dans l'œuvre de Charles d'Orléans.....	56
3.3.3 Le Français et l'anglais : Charles d'Orléans face à la langue de l'autre.....	64
4. Conclusion : l'anglais des rois et l'anglais des poètes.....	71
4.1 Une fenêtre sur le passé.....	71
4.2 Un regard vers l'avenir.....	74
5. Bibliographie.....	76

1. Introduction

Le projet de ce travail s'inscrit dans la droite ligne du cursus qu'il clôt. La Maîtrise en Études Médiévales de l'Université de Genève a en effet une vocation interdisciplinaire et offre une approche globale de la période ainsi que des possibilités de spécialisations dans divers domaines. Ce mémoire a pour objectif de refléter l'importance de l'interdisciplinarité pour les études médiévales en se penchant sur les aspects à la fois historiques et littéraires de la question de la langue en Angleterre aux XIV^e et XV^e siècles, en faisant entre autres usage de textes anglais, français et latins. Si la stricte division des disciplines et des langues permet une plus grande spécialisation des chercheurs, elle n'est pas toujours pertinente et peut, à terme, limiter les avancées de la recherche. Pour faire face à ce risque, les chercheurs médiévistes de l'Université de Genève explorent toujours davantage le potentiel de la collaboration entre disciplines académiques, à travers des cours publics, des projets de recherches et l'ouverture de programmes d'études interdisciplinaires. C'est dans cette optique que s'est construit le travail suivant. Avant d'entrer dans le vif du sujet, cette introduction propose un bref aperçu de la situation linguistique en Angleterre avant la guerre de Cent Ans, ainsi qu'un exposé des circonstances à l'origine de ce conflit. Ce préambule permettra au lecteur de mieux situer le propos de ce travail.

1.1 *Les langues de l'Angleterre médiévale*

Au cours de son histoire, l'Angleterre a constitué un terrain propice au développement de langues d'origines et de familles diverses. Au moment de la conquête de cette région par l'Empire romain au premier siècle de notre ère, les autochtones sont des locuteurs celtes, dont les langues évoluent au contact du latin et de la culture de l'écrit apportée par les Romains. Après s'être retiré de ce territoire au début du Ve siècle, l'Empire laisse derrière lui des populations celtes romanisées et majoritairement chrétiennes qui, dans le courant du même siècle, se voient attaquées et vaincues par d'autres peuples : les Angles, les Saxons et les Jutes¹.

1 Charles BARBER, (éd.), *The English Language : a Historical Introduction*, 2e édition, Cambridge, Cambridge University Press, 2012 [première éd. 1993], pp. 105-109.

Avec l'installation de ces populations germaniques et la réorganisation du territoire en sept royaumes, l'Heptarchie, une langue d'origine différente s'impose : l'anglo-saxon, ou *Old English*². Langue du peuple mais aussi des rois, elle est concurrencée dans certains de ses usages par le latin, revenu en Angleterre avec la christianisation des Anglo-Saxons dès le VI^e siècle. En effet, des auteurs tels que Bède le Vénérable ou Aldhelm composent des ouvrages de natures diverses dans cette langue, qui est alors avant tout consacrée à la religion et à l'enseignement³. L'anglo-saxon garde cependant un rôle majeur dans la société et la culture, avec une production littéraire riche soutenue par des personnages puissants, tel le roi de Wessex Alfred le Grand (871-899). Parmi les œuvres anglo-saxonnes notoires se trouve *Beowulf*, poème épique emblématique de cette littérature mais aussi d'une nouvelle influence culturelle. En effet, avec l'arrivée des premiers Vikings, et surtout, à la fin du IX^e siècle, avec la création du *Danelaw*, région de l'Angleterre sous autorité danoise où cohabitent locuteurs scandinaves et anglo-saxons, la langue et la culture anglo-saxonnes se voient nettement influencées par celles des Scandinaves⁴. L'Angleterre du haut Moyen Âge est donc une région linguistique majoritairement germanique malgré l'omniprésence du latin, langue de l'écrit et de la religion.

La situation change au XI^e siècle avec la conquête normande et l'installation de locuteurs francophones sur tout le territoire. La noblesse, mais aussi les personnes occupant des positions importantes dans le clergé et l'administration sont remplacées par des Normands. Le français de Normandie s'impose alors rapidement comme langue du roi, mais aussi comme langue de la littérature⁵. Si l'anglo-saxon s'était étendu à toutes les couches de la population, l'anglo-normand, ce français d'Angleterre, reste principalement cantonné aux couches supérieures⁶. Cependant, sa cohabitation permanente avec l'anglo-saxon influence si fortement ce dernier que, du contact des deux vernaculaires, naît une nouvelle langue : l'anglais, ou

2 *Ibid.*, pp. 105-111.

3 John BURROW, « The Languages of Medieval England », in *The Oxford History of Literary Translation in English, Volume I : To 1550*, éd. p. R. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 1989, pp. 8-9.

4 Charles BARBER, (éd.), *The English Language : a Historical Introduction*, *op.cit.*, pp. 137-144.

5 *Ibid.*, pp. 144-146.

6 Concernant la distinction entre anglo-normand et anglo-français, je suis l'avis de S. Lusignan, qui considère ce terme comme approprié pour parler du français d'Angleterre jusqu'au XIII^e siècle. Par la suite, du fait de la perte de la Normandie, de la fin des migrations entre cette région et l'Angleterre, et donc, de la dissolution du lien actif avec la Normandie, il convient, selon lui, de parler d'anglo-français. Cf. Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaire de France, 2004, p. 156). Pour simplifier la lecture, je me contenterai, d'utiliser le terme « français », hormis dans les cas où cette distinction est nécessaire.

Middle English, une langue aux origines à la fois germaniques et latines⁷. Cette évolution est frappante, car elle démontre l'influence de la langue du roi – ici, le français – sur la langue du peuple, et les transformations que peut subir une langue autochtone du fait de l'imposition d'une langue seconde, même si les deux proviennent de familles linguistiques différentes⁸.

Le pays se retrouve donc dans une situation de trilinguisme assez particulière, dans laquelle la place et les fonctions de chacune des langues – latin, français et anglais – si elles semblent a priori assez bien déterminées, sont en constante mouvance. Le latin est avant tout la langue des hommes d'église et des *litterati*⁹. S. Lusignan la décrit comme la « langue par excellence de l'interaction entre les hommes et la puissance divine »¹⁰, mais il s'agit aussi de la langue des documents officiels et des lois¹¹. Elle est, de plus, la langue des « deux pouvoirs suprêmes de l'Occident médiéval : le pape et l'empereur » et possède ce caractère de langue « universelle et stable »¹² qui la rend indispensable aux sociétés de l'Occident médiéval. En Angleterre, le latin est également utilisé en littérature, et particulièrement pour les chroniques, mais aussi pour la poésie, religieuse ou profane¹³.

Le français, langue de la noblesse et de la *gentry* – cette élite formée d'« hommes libres vivant comme des gentilshommes » mais non reconnus comme nobles à part entière¹⁴ – est omniprésente dans la littérature des premiers siècles de l'Angleterre normande. Son statut de langue littéraire par excellence lui confère un prestige tout particulier et la demande pour une production littéraire française est très élevée dans ce pays comme ailleurs en Occident¹⁵. Pendant cette période, le français se développe également comme langue du pouvoir « dans des rapports de substitution et de concurrence avec le latin »¹⁶, et devient son concurrent dans les domaines de l'administration, du droit et de la culture¹⁷, bien que certains registres, tels la

7 Charles BARBER, (éd.), *The English Language : a Historical Introduction*, op.cit., pp. 146-160.

8 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., pp. 216-217.

9 John BURROW, « The Languages of Medieval England », op.cit., p. 14.

10 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 19.

11 John BURROW, « The Languages of Medieval England », op.cit., p. 15.

12 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 20.

13 John BURROW, « The Languages of Medieval England », op.cit., p. 17.

14 *Dictionnaire du Moyen Âge*, éd. p. C. Gauvard, A. de Libera et M. Zink, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, article « *gentry* », pp. 579-580.

15 John BURROW, « The Languages of Medieval England », op.cit., pp. 14-18.

16 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 17.

17 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 97.

théologie ou la liturgie, lui restent fermés¹⁸. Cela se fait en parallèle de son recul comme langue parlée, et surtout de son déclin quasi total comme langue maternelle sur le territoire anglais dès le XIIe siècle déjà. De ce recul résulte l'émergence de la production d'ouvrage didactique servant à l'apprentissage du français dès le XIIIe siècle¹⁹. Ce vernaculaire reste d'une importance majeure en Angleterre dans de nombreux domaines, ce qui fait écrire à S. Lusignan que « durant le XIVe siècle et le tout début du XVe, ce pays offre l'exemple unique au Moyen Âge d'une société qui entretient chez elle une langue vernaculaire étrangère à titre de langue seconde à caractère officiel »²⁰. D'une certaine manière, le français en Angleterre perd son statut de vernaculaire et obtient une place comparable à celle du latin.

L'anglais, quant à lui, est le vernaculaire parlé par le peuple d'Angleterre. Peu d'égard et de place lui sont accordés au début de la période normande, et pourtant, dès le XIIe siècle, on peut observer les débuts d'une littérature en anglais, bien que ce soit principalement à partir du XIIIe siècle que les textes ont survécu. De plus, cette langue gagne en prestige en côtoyant le latin et le français dans des manuscrits multilingues ainsi que dans des textes macaroniques, principalement des sermons latins²¹. Cependant, jusqu'aux deux derniers siècles du Moyen Âge, la littérature anglaise rencontre peu d'audience²², et si sa place comme langue parlée est assurée, sa postérité comme langue écrite n'est pas certaine. Qu'elle puisse devenir la langue du pouvoir, la nouvelle langue des rois semble alors inimaginable et, à l'aube de la guerre de Cent Ans, c'est un roi et une noblesse francophones qui sont à la tête du royaume d'Angleterre.

18 *Ibid.*, p. 83.

19 *Ibid.*, p. 97.

20 *Ibid.*, p. 116.

21 John BURROW, « The Languages of Medieval England », *op.cit.*, p. 19.

22 *Ibid.*, p. 14.

1.2 Aux origines de la guerre de Cent Ans

Le grand conflit entre les royaumes de France et d'Angleterre, qui a duré de 1337 à 1453 selon les historiens, présente des caractéristiques bien particulières. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une guerre continue mais d'une succession d'affrontements et de trêves se déroulant sur plus de cent ans, que cinq rois d'Angleterre et six rois de France ont tenté de régler de diverses manières. Pour les deux royaumes, il s'agit aussi d'une période de bouleversements dynastiques qui voit la fin des Plantagenêts et des Capétiens directs au profit des branches cadettes que sont les Lancastre et les Valois.

Les causes de la guerre de Cent Ans sont multiples et très discutées. L'une d'entre elle serait la querelle de Guyenne, conflit au long cours concernant les territoires du roi d'Angleterre sur sol français depuis le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II Plantagenêt. Dès lors, une querelle concernant la possession de, mais surtout la souveraineté sur ces terres avait opposé divers monarques français et anglais, et la question de la position du roi d'Angleterre comme potentiel vassal du roi de France n'avait pas été réglée²³. Une autre cause probable de la guerre de Cent Ans serait les difficultés à régler la succession du roi de France Charles IV après sa mort en 1328. Celui-ci avait laissé derrière lui une fille et une femme enceinte. Dans l'espoir de la naissance d'un descendant mâle, plusieurs candidats s'étaient disputés la régence, parmi lesquels le roi d'Angleterre Édouard III. C'est finalement Philippe de Valois, petit-fils du roi Philippe III, qui fut choisi et qui s'empara du trône pour régner en tant que Philippe VI. Si Édouard III avait d'abord reconnu le souverain, en 1329²⁴, une nouvelle dispute concernant la Guyenne le fait revenir sur sa décision, et, le 24 mai 1337, le roi d'Angleterre revendique publiquement le trône de France, tout en sommant Philippe VI de renoncer à son royaume usurpé²⁵. Il est difficile de définir laquelle de ces deux causes potentielles de la guerre, la Guyenne ou la question dynastique, a pesé le plus dans la balance, et c'est une question encore débattue par les historiens²⁶. Dans tous les cas, ces deux éléments jouent indubitablement un rôle dans le début du conflit et dans son déroulement.

23 Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 5-7.

24 *Ibid.*, pp. 8-9.

25 *Ibid.*, p. 13.

26 *Ibid.*, pp. 11-12.

La période de troubles politiques d'ampleurs diverses qui allait suivre est également une période de mutations à plusieurs niveaux. En effet, la crise agraire du début du XIV^e siècle, suivie de près par la grande épidémie de peste noire et ses multiples retours redéfinissent la démographie ainsi que l'organisation sociale et économique de l'Angleterre. La disparition de près de la moitié de la population, toutes classes confondues, offre des possibilités d'ascension sociale, notamment grâce aux nombres de tenures laissées à l'abandon. Cependant elle entraîne également une pénurie de main d'œuvre aux conséquences désastreuses pour l'économie du pays²⁷. Ceci, doublé du poids des impôts levés pour financer la guerre, est à l'origine de bouleversements tels que la révolte des paysans de 1381²⁸. Sur le plan culturel, l'augmentation de l'implication politique et économique des classes moyennes rurales et urbaines ainsi que l'émergence de la *gentry* amène une diffusion plus large de l'alphabétisation, qui se produit en parallèle du développement de l'usage de l'anglais en politique comme en littérature²⁹.

Dans un pays plurilingue, le choix d'une langue ou d'une autre, s'il demeure en grande partie un choix rhétorique, peut également devenir un acte politique³⁰. En effet, dans le cadre d'un discours au Parlement comme d'un poème lyrique, il importe de s'assurer que la langue d'expression choisie soit compréhensible pour son destinataire, mais aussi de prendre en compte sa valeur symbolique³¹. La langue devient alors une marque identitaire qui, en temps de guerre, peut permettre de se différencier de son adversaire. Dans le cas présent, le français devient la langue de l'ennemi, et choisir de le rejeter au profit de l'anglais comporte une dimension émotionnelle importante³². Ceci est à mettre en lien avec l'hypothèse de S. Lusignan selon laquelle la guerre de Cent Ans, qui aurait été « déclarée par des États féodaux, se conclura par un traité de paix signé par deux États-Nations »³³. Que l'on souscrive à cette hypothèse ou non, le choix de la langue joue sans conteste un rôle dans la construction

27 P.J.P. GOLDBERG, *Medieval England, a Social History 1250-1550*, Londres, Arnold, 2004, pp. 165-166.

28 P.J.P. GOLDBERG, *Medieval England, a Social History 1250-1550*, *op.cit.*, p. 174.

29 Ralph GRIFFITHS, *The Fourteenth and Fifteenth Centuries*, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp. 17-18.

30 Robert YEAGER, « Politics and the French Language in England during the Hundred Years' War : The Case of John Gower », in *Inscribing the Hundred Year's War in French and English Cultures*, éd. p. D. Baker, Albany, State University of New York, 2000, pp. 127-128.

31 Serge LUSIGNAN, « French Language in Contact with English », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne [et al.], York, York Medieval Press, 2009, p. 27.

32 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *Speculum* 78, n° 3 (juillet 2003), p. 781.

33 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, *op.cit.*, p. 92.

identitaire de l'Angleterre des XIV^e et XV^e siècles, et l'essor de l'anglais qui a lieu à cette même époque apparaît comme étroitement lié aux événements historiques d'alors.

Cependant cette guerre n'est pas seule à influencer sur l'évolution du statut de cette langue, et son introduction comme langue des rois ne se fait pas selon le même processus que son élaboration comme langue littéraire. Dans le domaine poétique, le français conserve son statut de langue de la littérature par excellence et joue ainsi le rôle de modèle. L'étendue des territoires sur lesquels se diffuse la culture courtoise transmise par cette langue littéraire fait du français une sorte de langue sans frontières, la langue d'une culture commune plus que d'un seul peuple. Les auteurs français et leurs textes conservent par ailleurs toute leur notoriété auprès de leur public anglais, et ce malgré le conflit en cours. La création de l'anglais littéraire se base alors en grande partie sur une volonté d'égaliser le français³⁴, non de le remplacer.

Pendant ces décennies de conflit, le rôle de l'anglais a considérablement évolué, faisant de lui la langue de l'Angleterre, de son gouvernement comme de ses écrits littéraires. Ce travail se propose d'étudier cette évolution en deux temps, le chapitre 2 traitant de la politique de la langue et le chapitre 3 de sa poétique. En ce qui concerne la politique de la langue, on distingue deux mouvements assez différents : la politique des Plantagenêts et celle des Lancastre, déterminées pour partie par les enjeux de la guerre sous le règne de chacun des souverains et chacune des dynasties. Le chapitre 2.1 s'intéressera à la politique de maintien du français des derniers rois Plantagenêts ainsi qu'à son influence sur l'apprentissage de cette langue. Le chapitre 2.2 se penchera sur l'utilisation de l'anglais à des fins politiques par les souverains Lancastre après l'usurpation du trône en 1399, et sur l'introduction de cette langue comme langue des rois. Quant à la poétique de la langue, le chapitre 3 traitera de la naissance, du développement et de la reconnaissance de l'anglais comme langue littéraire en faisant appels à quelques auteurs incontournables pour la période. Le chapitre 3.1 concernera les débuts de la littérature en *Middle English* ainsi que son développement à travers le processus de syncrétisme littéraire, c'est-à-dire la fusion d'éléments linguistiques et littéraires français et anglais résultant en une langue littéraire unique. L'exemple du poète Geoffrey Chaucer (1340?-1400) et de son rôle de « traducteur » permettront d'illustrer ce phénomène. Le

34 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 216.

chapitre 3.2 se penchera sur l'exemple de John Gower (1330?-1408), auteur trilingue dont l'œuvre semble mettre l'anglais sur un pied d'égalité avec le français et le latin, et enfin le chapitre 3.3 présentera l'œuvre bilingue supposée de Charles d'Orléans (1394-1465) comme un geste de reconnaissance de l'anglais littéraire. À travers ces différents aspects de la langue, ce travail cherchera à montrer que la construction de l'anglais comme langue politique passe par une opposition au français alors que sa construction comme langue poétique se fait par analogie à cet autre vernaculaire. D'un côté, on oppose la langue du peuple à la langue de l'ennemi, tandis que de l'autre, on propose un homologue, un égal, à la langue de la littérature par excellence, construite sur le modèle de cette dernière.

2. Politique de la langue : les rois face à la langue de l'autre

Ce chapitre est consacré au rôle de la langue dans les événements historiques et les décisions politiques des rois anglais durant la guerre de Cent Ans. À travers la comparaison entre la politique de la langue des souverains Plantagenêts et celle des Lancastre, il cherchera à montrer l'importante valeur symbolique que revêt le choix d'une langue par les rois et leur gouvernement, ainsi que le parcours que suit l'anglais avant de devenir la langue des rois.

2.1 *Les derniers Plantagenêts directs*

2.1.1 Édouard III et Richard II : maintien du français et concessions à l'anglais

Au début du règne d'Édouard III (1327-1377), la situation linguistique est similaire à celle en place sous ses prédécesseurs. La société est plurilingue, mais la langue du roi reste le français, langue maternelle des monarques anglais jusqu'à Richard II (1377-1399)³⁵. Langue de prédilection pour la correspondance royale, elle est également une langue importante de la législation, les actes du sceau privé, du sceau secret et, dès 1355, du signet royal étant majoritairement rédigés en français. Si la chancellerie d'Angleterre use majoritairement du latin pendant toute la période, ses chartes ne sont souvent que des traductions latines des brouillons français du roi. Les statuts, proposés par le roi, sont également rédigés en français dans la plupart des cas. Ceci a pour effet d'augmenter l'emploi de cette langue au sein du Parlement, chargé entre autre d'en examiner la teneur. Les comptes rendus du Parlement sous Édouard III et Richard II sont par ailleurs exclusivement écrits en français ou en latin³⁶, bien qu'il soit possible que l'anglais ait déjà été en usage lors de communications orales³⁷.

L'emploi du français dans le cadre de procès tend à se généraliser, faisant dire à W. Ormrod que son utilisation augmenterait en proportion inverse de son usage dans les échanges sociaux en général³⁸. S. Lusignan abonde dans ce sens lorsqu'il suggère qu'en

³⁵ *Ibid.*, p. 160.

³⁶ *Ibid.*, p. 165-170.

³⁷ William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *op.cit.*, pp. 777-778.

³⁸ *Ibid.*, p. 755.

Angleterre, le français comme langue du droit serait devenu le langage technique d'un cercle de professionnels³⁹ : en devenant une langue formelle, il perd ses aspects de vernaculaire oral. Alors que la production littéraire anglo-française décline, le français renforce sa position comme langue du roi et de son administration, et son usage s'étend de la cour et de la noblesse à la *gentry* et à l'élite urbaine⁴⁰.

L'omniprésence du français à la cour et aux différents degrés de l'administration amène S. Lusignan à l'hypothèse selon laquelle le maintien de l'usage du français découlerait d'une volonté politique royale, et ce déjà peut-être avant le règne d'Édouard III⁴¹. Une telle volonté politique peut pour le moins être observée au moment de la querelle dynastique en France, au début de la guerre de Cent Ans. En effet, Édouard III prend appui sur sa langue maternelle et la langue de sa cour pour justifier son droit au trône de France⁴² : roi anglais certes, mais de langue française, il est lié au royaume de France non seulement par le sang mais aussi par la culture. Le maintien du français en Angleterre servirait donc les ambitions politiques d'Édouard III en justifiant sa position de prétendant à la couronne de France, mais aussi en renforçant le lien culturel entre ses sujets actuels et ses potentiels futurs sujets. Froissart dans ses *Chroniques*, mentionne l'une des nouvelles ordonnances de Westminster en 1337 :

Encorres fu il ordonné et aresté que tout seigneur, baron, chevalier et honnestes hommes de bonnes villes mesissent cure et dilligence de estruire et aprendre leurs enfans la langhe françoise par quoy il enfuissent plus able et plus coustummier ens leurs gherres. (Livre I, Chap. 171)⁴³

Cette volonté d'amener une armée de langue française sur sol français révèle une vision particulière de cette guerre : Édouard III ne part pas conquérir une terre étrangère, il part récupérer celle qu'il pense sienne, et souhaite donc que le peuple de France se reconnaisse dans cette armée anglaise plutôt qu'il ne s'en distingue. S. Lusignan y voit une reconnaissance plus ou moins consciente de la part du roi de « la nécessité d'une cohérence entre le régime politique, le peuple et la langue », et donc de l'importance du « maintien de la compétence de [sa] propre administration à s'exprimer dans la langue par laquelle était en train de se définir la nation voisine »⁴⁴.

39 Serge LUSIGNAN, « French Language in Contact with English », *op.cit.*, p. 21.

40 *Ibid.*, p. 22.

41 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, *op.cit.*, p. 98.

42 *Ibid.*, p. 116.

43 JEAN FROISSART, *Chroniques, Livre I : le Manuscrit d'Amiens, Bibliothèque Municipale n°486*, T.1, éd. p. G. T. Diller, Genève, Droz, 1991, p. 221.

44 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, *op.cit.*, p. 108.

Cette recherche d'association avec le royaume de France ne passe cependant pas que par la langue. Elle se retrouve également, par exemple, dans l'introduction de la fleur de lys dans les armes et le grand sceau d'Édouard III dès 1340, quand ce dernier prend officiellement le titre de roi de France⁴⁵. Les débuts de la guerres sont ponctués d'importantes victoires anglaises, telles Crécy en 1345, la difficile prise de Calais en 1347, puis, après une période de trêve quoique peu respectée entre 1347 et 1355, Poitiers en 1356, où le roi de France Jean II est fait prisonnier⁴⁶. Ces succès militaires, favorables aux desseins du roi d'Angleterre, renforcent sa position ainsi que la légitimité de sa prétention au trône.

Le traité de Brétigny de 1360 marque un tournant dans la politique d'Édouard III par rapport à la France et au français. Malgré sa position de vainqueur après Poitiers et la capture de Jean II, sa campagne de 1359-1360 se passe mal. Cet échec le mène à renoncer à la couronne de France, en échange cependant de l'abandon de la souveraineté française sur les possessions anglaises d'outre-Manche ainsi que de quelques concessions territoriales⁴⁷. Si l'échange de renonciations n'a finalement pas lieu⁴⁸, ce geste symbolique marquant enclenche une remise en question de la position de la langue de l'ennemi en territoire anglais : Édouard ayant renoncé à son droit au trône de France, le français peut-il rester la langue du roi ?

Cette remise en question est visible dans certaines décisions politiques d'Édouard III, et surtout, en 1362, dans le choix de l'anglais pour le discours d'ouverture du Parlement et dans le *Statute of Pleading*. Le statut en question impose l'utilisation de l'anglais lors de communications orales dans toutes les cours de justice royale et seigneuriale d'Angleterre⁴⁹. Cette concession faite à l'anglais s'inscrit dans un contexte plus global et dans un projet politique de plus grande envergure. En effet, malgré ses victoires sur sol français et la trêve signée avec la France à Brétigny, Édouard doit faire face à des difficultés sur son propre territoire, avec entre autre une crise démographique due aux retours de peste et les coûts de la guerre à couvrir. Soutenir la langue de son peuple pourrait alors apparaître comme un geste politique significatif à une époque où le roi se détourne de ses prétentions françaises et se

45 Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, *op.cit.*, p. 23.

46 *Ibid.*, pp. 28-38.

47 *Ibid.*, p. 43.

48 *Ibid.*, pp. 46-48.

49 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *op.cit.*, p. 750.

recentre sur l'Angleterre, un moyen de s'attirer la bienveillance de ses sujets en temps de crise et au moment d'une augmentation de l'impôt⁵⁰. Le soutien à l'anglais avait par ailleurs déjà été utilisé comme argument à plusieurs reprises, lorsqu'Édouard avait souhaité lever de nouveaux impôts pour financer la guerre. S. Lusignan mentionne qu'en 1344, par exemple, le roi aurait dit de son homologue français qu'il « S'afforce tant comme il poet a destruire nostre [...] dit Terres & Lieux, & la Lange d'Engleterre. »⁵¹ Le roi se positionne alors comme défenseur de la langue du peuple et, par extension, du peuple lui-même. Dans le cas du *Statute of Pleading*, il est intéressant de noter que l'achèvement de sa préparation se fait au moment du cinquantième anniversaire du roi, occasion également de grand pardon royal⁵². Le choix de cette date renforce l'idée d'une volonté politique de s'attirer la bienveillance des sujets du royaume en faisant une concession à leur langue.

W. Ormrod va plus loin encore en exposant un projet politique plus large auquel seraient liés le statut et le discours au Parlement. Il met en effet ces éléments en lien direct avec un mouvement de contestation de l'exclusivisme des professionnels laïcs du droit. Ce groupe très fermé aurait eu une influence croissante sur les différentes cours de justice. Il serait également devenu de plus en plus élitiste avec le temps, non seulement de par une formation très spécialisée mais aussi de par son utilisation du *law French*⁵³, un jargon technique français resté en usage dans les cours anglaises jusqu'au XVIII^e siècle⁵⁴. Dès 1360, des changements commencent à se faire dans l'administration juridique locale, accordant plus d'autonomie et de dignité à la *gentry* et aux hommes de loi provinciaux. Les gestes politiques de 1362 confirment implicitement cette décision en posant l'anglais comme langue la mieux adaptée pour les communications orales lors de procès dans tous types de cours de justice⁵⁵. Le *law French* reste pourtant en usage, car de nombreux termes techniques étaient impossibles à traduire en anglais avec une précision suffisante⁵⁶. Dans le cadre juridique, l'anglais demeure cependant une langue parlée. À l'écrit, le français se maintient comme

50 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 257.

51 Cité dans Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 200.

52 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », op.cit., p. 761-763.

53 Ibid., pp. 764-765.

54 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 209.

55 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », op.cit., p. 771.

56 Ibid., p. 773.

langue d'autorité pour la justice et l'administration, aux côtés du latin, du fait de son aspect prestigieux – il s'agit encore de la langue du roi – et formel⁵⁷. On peut pourtant voir dans cette première avancée de la langue du peuple une esquisse de reconnaissance de l'anglais comme langue identitaire de l'Angleterre et un premier pas vers son expansion à tous les niveaux du gouvernement.

Le maintien du français reste toutefois un élément déterminant de la politique de la langue d'Édouard III, en particulier avec la résurgence de ses ambitions dynastiques qui déclenche la reprise du conflit en 1369⁵⁸. Si les dernières années de son règne sont fort mouvementées sur le plan politique, la situation linguistique, elle, reste stable, et aucun autre effort notable n'est fait en faveur de l'anglais.

À la mort du souverain en 1377, le trône aurait dû passer à son fils aîné Édouard, le Prince Noir. Celui-ci étant décédé un an auparavant, la couronne revient à son fils Richard, petit-fils d'Édouard III. Celui-ci n'est encore qu'un enfant et la régence est alors assurée par l'un des ses oncles, Jean de Gand. Dernier roi anglais de langue maternelle française de la période, son règne tumultueux ne laisse pas apparaître une politique de la langue explicite, mais certains éléments laissent entrevoir une certaine reconnaissance de l'anglais. Un exemple de ceci est la dédicace du *Treatise on the Astrolabe* de Chaucer à Richard II, dans laquelle il nomme le roi « lord of this language »⁵⁹, ce qui le place en position de protecteur de l'anglais.

Un éloignement progressif du français est particulièrement visible lors des négociations pour la paix du début des années 1390 au cours desquels, selon Froissart, des disputes concernant le choix de la langue de communication et de rédaction du traité auraient eu lieu. Le chroniqueur hainuyer raconte en effet que les deux parties avaient convenu de proposer leurs arguments par écrit plutôt qu'à l'oral, ce qui aurait plu aux représentants Anglais :

⁵⁷ *Ibid.*, p. 774.

⁵⁸ Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, *op.cit.*, p. 59-61.

⁵⁹ GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, éd. p. L. D. Benson, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 662, l. 156-157.

car en parlure françoise a mots subtils et couverts et sur double entendements ; et le tournent les François là où ils veulent, à leur profit et avantage, ce que les Anglois ne sauroient faire ni trouver, car eux ne le veulent entendre que pleinement. (Livre IV, Chap. 35)⁶⁰

Il ajoute qu'en ce qui concerne les Anglais :

le françois qu'ils avoient appris chez eux d'enfance n'étoit pas de telle nature et condition que cil de France étoit, et duquel les clercs de droit en les traités et parlures usoient. (Livre IV, Chap. 35)⁶¹

Le français parlé par les diplomates anglais est donc présenté comme fort distinct de celui des envoyés du roi de France et des professionnels du droit en charge de rédiger les traités de paix, suffisamment du moins pour poser problème lors de pourparlers. Cette différence est un signe du recul du français, bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un élément de la politique de Richard II.

Sous les derniers Plantagenêts directs, l'anglais semble donc commencer à se faire sa place, mais il n'y a pas de suggestion qu'Édouard III ou Richard II encouragent activement la production de documentation écrite en anglais⁶². Cette résistance à l'usage de l'anglais pour les actes officiels pourrait être mise en lien, entre autre, avec les conséquences de l'hérésie wycliffite. Ce mouvement tient son nom de John Wycliffe, un ecclésiastique anglais du XIV^e siècle aux idées controversées concernant les richesses de l'église et la transsubstantiation. Il est également à l'origine d'une traduction de la Bible en anglais et fut taxé d'hérésie à titre posthume. Les Wycliffites, ou Lollards, qui suivirent ses enseignements et entreprirent de diffuser des traductions de la Bible en langue vernaculaire, furent poursuivis pour hérésie dans les deux dernières décennies du XIV^e siècle et durant tout le XV^e siècle⁶³. Des troubles causés par les tentatives d'éradication de l'hérésie wycliffite s'ensuit une certaine méfiance quant à l'utilisation de l'anglais écrit et il était alors difficile, au temps de Richard II, de ne pas associer usage du vernaculaire et hérésie⁶⁴.

60 JEAN FROISSART, *Les Chroniques de Sire Jean Froissart*, T.3, éd. p. J. A. C. Buchon, Paris, Bureau du Panthéon Littéraire, 1852, p. 187.

61 *Ibid.*, p. 188.

62 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *op.cit.*, p. 782.

63 P.J.P. GOLDBERG, *Medieval England, a Social History 1250-1550*, *op.cit.*, p. 234-237.

64 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *op.cit.*, p. 783.

Dans le courant du XIV^e siècle, on voit donc le français s'effacer graduellement comme vernaculaire de la vie quotidienne, bien qu'il conserve son statut de langue des rois et, par conséquent, de l'administration et de la justice. Cette politique de maintien du français découle principalement de l'importance du lien entre les Plantagenêts et la couronne de France pour le conflit en cours. Ce siècle marque également l'introduction sur la scène politique de l'anglais sous sa forme post-conquête, le *Middle English*, ainsi que les débuts de son indépendance culturelle. Son rôle reste cependant peu significatif face à l'omniprésence du français. Les relations constantes, quoique conflictuelles, avec le royaume de France semblent en effet avoir eu l'effet d'un stimulus pour la culture francophone en Angleterre⁶⁵, et certains spécialistes tendent même à considérer les règnes d'Édouard III et Richard II comme le point culminant de l'influence culturelle française sur sol anglais⁶⁶. Pourtant, en 1399, alors que Richard II se voit destitué de son trône et qu'Henri de Lancastre, le futur Henri IV, prend les rênes du pouvoir, le français semble déjà avoir entamé son déclin. L'anecdote rapportée par Froissart illustrant la maîtrise limitée de cette langue par les envoyés anglais lors de pourparlers en est un exemple parlant et est à mettre en lien avec un phénomène significatif de l'époque : la nécessité d'apprendre le français.

2.1.2 L'apprentissage du français

Le développement d'une littérature didactique permettant l'apprentissage du français est l'une des particularités de l'usage de la langue sous les Plantagenêts. En effet, les premières mises à l'écrit de réflexions sur la langue française comme objet de science trouvent leurs origines en Angleterre, bien que de telles réflexions aient certainement eu cours en France à la même époque, sans pour autant avoir été mises par écrit⁶⁷. Ce mouvement commence dès le XIII^e siècle, mais son usage premier est alors avant tout d'équiper la *gentry* anglophone de vocabulaire français spécifique à la gestion d'un domaine⁶⁸. Au XIV^e siècle se développent des grammaires françaises basées sur les grammaires latines. Ce choix de modèle révèle une approche différente de la langue française, voire une modification de son statut

65 Michael BENNETT, « France in England: Anglo-French Culture in the Reign of Edward III », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne [et al.], York, York Medieval Press, 2009, p. 332.

66 John H. FISHER, « A Language Policy for Lancastrian England », *Publications of the Modern Language Association* 107, n°5 (octobre 1992), p. 1169.

67 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, op.cit., p. 123-124.

68 William ROTHWELL, « The Teaching and Learning of French in Later Medieval England », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 111, n°1 (2001), p. 17.

épistémologique. En effet, l'existence de ces ouvrages didactiques met en lumière le fait qu'en Angleterre, cette langue est devenue un objet d'étude, une langue seconde, entre langue savante et langue maternelle, ni vraiment l'une, ni vraiment l'autre⁶⁹. Elle serait même devenue une langue maintenue artificiellement par son enseignement⁷⁰. Pourtant, le français reste fortement présent pour la communication orale comme écrite, ce qui justifie l'accroissement du nombre de ces ouvrages didactiques au cours du XIVe siècle.

Concernant ce mouvement, S. Lusignan émet l'hypothèse « d'une pression politique pour favoriser le maintien du français en Angleterre et d'une collaboration des clercs à cette œuvre [tirant] surtout sa force de deux traits de l'articulation idéologique du pouvoir royal qui prennent forme au XIVe siècle »⁷¹. Le premier de ces traits, déjà évoqué, serait l'importance du français pour les prétentions des Plantagenêts au trône de France. La seconde serait alors le fait « qu'à la même époque l'université devient de plus en plus assujettie aux besoins du pouvoir politique national »⁷². L'essor de cette littérature didactique au cours du XIVe siècle serait donc le produit direct des préoccupations politiques de la cour d'Angleterre, qui s'appuie sur les universités pour renforcer sa démarche.

Comme pour l'apprentissage du latin, on trouve des ouvrages de types différents : des *nominalia*, servant à l'apprentissage du vocabulaire, des manuels d'orthographe, qui mettent aussi l'accent sur la prononciation des mots et non sur leur seule graphie, mais aussi des « manières de langage », présentant des bases de conversation française construites sur des exemples de la vie quotidienne et qui s'adresse surtout aux Anglais partant pour la France. Certaines de ces « manières de langage » visent l'apprentissage de l'écriture épistolaire en français, se rapprochant donc plutôt des *artes dictaminis* latins⁷³. Dans certains cas, il est notable que le français n'est pas la langue maternelle des auteurs de ces grammaires, au même titre que le latin, principalement du fait de la répétitivité des exemples utilisés et de la présence occasionnelle de termes anglais pour expliciter des détails grammaticaux. Il est aussi apparent que le lectorat visé n'est pas censé maîtriser les bases de la grammaire française au

69 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, *op.cit.*, p. 117.

70 *Ibid.*, p. 106.

71 *Ibid.*, p. 116.

72 *Ibid.*, p. 117.

73 *Ibid.*, pp. 94-97.

préalable⁷⁴. Ceci appuie l'argument d'un maintien artificiel de cette langue par les élites, et surtout par la cour. Les « manières de langage » semblent plus particulièrement avoir leur place dans le soutien au français qui accompagne les prétentions des Plantagenêts au trône de France, car elles permettent aux Anglais partant pour la France d'être capables de communiquer avec les autochtones. La variété de ces textes et le développement de leur production appuient aussi l'hypothèse de S. Lusignan concernant le rôle des universités face aux objectifs du pouvoir royal.

L'étude du français reste cependant marginale au niveau académique car perçue comme un art mécanique et non une science universitaire du fait de l'approche didactique et non purement scientifique qui lui est appliquée. L'apprentissage de la langue est encore vue comme une propédeutique à la science. Les professeurs de français d'Oxford restent par ailleurs dépendants des maîtres de grammaire, et le latin se maintient comme langue de l'écriture savante⁷⁵ malgré l'avancée du français comme langue d'école à la fin du XIV^e siècle. Son utilisation est alors acceptée pour l'enseignement du latin à Oxford et pour la communication interne dans certains collèges. De son côté, l'anglais commence à poindre à l'horizon, avec son utilisation comme langue de départ dans l'enseignement du latin par Jean de Cornouailles au milieu du XIV^e siècle⁷⁶. Son essor était pourtant encore à venir.

74 William ROTHWELL, « The Teaching and Learning of French in Later Medieval England », *op.cit.*, p. 17.

75 Serge LUSIGNAN, *Parler Vulgairement*, *op.cit.*, pp. 126-127.

76 *Ibid.*, pp. 100-101.

2.2 *L'usurpation Lancastre*

2.2.1 La justification d'une usurpation

En 1399, Richard II est destitué par son cousin, Henri Bolingbroke, duc de Lancastre et fils de Jean de Gand, qui s'empare du trône et gouverne en tant qu'Henri IV (1399-1413). Son accession au pouvoir représente un tournant pour l'histoire de la guerre de Cent Ans ainsi que pour l'histoire du français et de l'anglais en Angleterre. En effet, son règne marque le début d'une dynastie de langue maternelle anglaise⁷⁷ sous laquelle l'anglais se construit et s'impose comme langue du gouvernement en s'opposant au français, langue de l'ennemi. Du fait de son statut d'usurpateur, Henri IV est dans une position fragile et doit faire face à plusieurs révoltes de barons, qu'il contre en s'appuyant sur la Chambre des communes. Ceci a pour effet de renforcer le pouvoir du Parlement au sein du gouvernement mais donne également plus d'importance à l'anglais, utilisé lors d'appels aux *Commons*⁷⁸. En ce qui concerne ses rapports avec la France, la situation du nouveau roi est controversée car il revendique cette autre couronne au même titre que ses prédécesseurs. Cependant, étant issu d'une branche cadette et ayant usurpé le trône anglais, il n'aurait pas de droit légitime à celui de France, du moins pas autant qu'Édouard III ou Richard II. L'une des causes principales du conflit semble donc remise en question, mais Henri IV maintient sa volonté d'accéder au trône de France, et se doit donc d'asseoir plus fermement sa position.

Dans les actes de sa déposition, Richard II est présenté sous les traits d'un tyran incapable de bon gouvernement, qui aurait fini par se rendre compte lui-même de son inaptitude à régner⁷⁹. Selon cette version des faits, Henri IV n'aurait fait qu'accomplir son devoir en reprenant les rênes d'un royaume à l'abandon, jouant alors le rôle de protecteur plus que d'usurpateur. Cette représentation de Richard influence grandement la littérature produite en Angleterre au début du XVe siècle, comme le montre la *Cronica Tripertita* de John Gower, qui traite le règne de Richard II au prisme de cette image du roi tyrannique⁸⁰, ou encore le développement du genre *de casibus*. Ce dernier trouve ses origines dans l'œuvre de Boccace,

⁷⁷ *Ibid.*, p. 98.

⁷⁸ John H. FISHER, « A Language Policy for Lancastrian England », *op.cit.*, pp. 1170-1171.

⁷⁹ Jenni NUTTAL, *The Creation of Lancastrian Kingship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 9.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 18.

De casibus virorum illustrium, qui a pour objet la vie d'hommes célèbres tombés en disgrâce. De nombreux écrits présentent la destitution de Richard II selon ce modèle, comme un résultat du mouvement de la roue de Fortune qui abat un roi pour en élever un autre. Cette image permet de disculper Henri IV en montrant qu'il ne devrait pas être tenu pour responsable du tour pris par les événements⁸¹. Si cette version des faits ne convainc pas tout le monde, le décès de Richard II dans des circonstances peu claires au début de l'année 1400 exclut tout risque de restauration de la dynastie Plantagenêt, renforçant ainsi la position du nouveau roi.

La nouvelle dynastie a cependant besoin de la reconnaissance de son peuple ainsi que du Parlement pour assurer son maintien, et la diffamation du précédent souverain ne suffit pas. La promotion de l'anglais devient alors cruciale, car si les rois Plantagenêts avaient maintenu l'usage du français pour justifier leur droit au trône de France, les rois Lancastre font de l'anglais, langue du peuple, la langue du roi et de son royaume. En effet, avant son règne déjà, Henri IV était connu pour son patronage d'auteurs anglais tels Chaucer ou Gower, mais la multiplication des manuscrits anglais immédiatement après 1400 semble indiquer une volonté du nouveau pouvoir en place d'afficher son soutien à ces derniers et par là-même, d'après J. H. Fisher, de se concilier les faveurs des sujets du roi⁸².

Dans le cadre de l'usurpation, la promotion de l'anglais permet de rallier le peuple à son nouveau souverain en établissant un lien plus fort entre eux via une langue commune. Le statut d'Henri IV et de ses successeurs ne justifiant plus totalement la revendication du trône de France, le maintien du français n'apparaît plus comme une nécessité. La nouvelle dynastie peut alors se reposer sur la langue du peuple pour s'assurer le soutien nécessaire à sa légitimation. Si aucune preuve formelle d'une stratégie royale de promotion de l'anglais dans le processus de justification de l'usurpation n'a été trouvée, le nombre d'indices témoignant d'une telle politique de la langue laisse peu de doutes à ce sujet⁸³.

81 *Ibid.*, pp. 30-33.

82 John H. FISHER, « A Language Policy for Lancastrian England », *op.cit.*, p. 1170.

83 *Ibid.*, p. 1178.

2.2.2 La confirmation du statut de l'anglais

Au cours des règnes d'Henri V (1413-1422) et d'Henri VI (1422-1461), la construction de l'anglais comme langue politique et langue des rois se réalise pleinement. J. H. Fisher compare la situation des Lancastre à celle des Anglo-Saxons et des Espagnols, quand il déclare que l'inauguration d'une langue officielle par un leader influent, tels Alfred le Grand, Alphonse X ou, dans le cas qui nous intéresse, Henri V, est une tradition médiévale au long cours⁸⁴. Henri IV, nous l'avons vu, fait déjà usage de l'anglais, mais c'est réellement sous Henri V que cette langue atteint le statut de langue des rois et confirme sa valeur en tant que langue digne d'exprimer la volonté royale à l'écrit comme à l'oral⁸⁵.

La reconnaissance de l'anglais comme langue du roi d'Angleterre est étroitement liée aux événements de la guerre de Cent Ans. L'écrasante victoire anglaise à Azincourt le 25 octobre 1415⁸⁶ est en effet significative non seulement pour le déroulement de la guerre mais aussi pour le statut accordé à l'anglais. Après cette bataille, Henri V se prépare à envahir la France et à faire valoir ses droits au trônes d'outre-Manche. Le soutien de son peuple, qui passe entre autre par la stimulation d'un sentiment anti-français déjà présent en Angleterre, lui est alors nécessaire. En 1416, le roi adresse cinq proclamations aux citoyens de Londres en anglais pour demander du soutien aux préparatifs de guerre, fait remarquable car la dernière proclamation royale en anglais datait de 1258. En 1417, il écrit sa première missive scellée du signet en anglais et reste, à partir de là, fidèle à l'anglais dans sa correspondance⁸⁷.

Ce geste, considéré par J. H. Fisher comme par d'autres spécialistes comme le tournant décisif dans l'établissement de l'anglais comme langue du roi, voire comme langue identitaire de l'Angleterre, influe sur la place de l'anglais hors de la cour également. Le célèbre texte de la guilde des brasseurs de Londres, bien qu'écrit en latin (traduit ici en français par S. Lusignan), rend compte de l'importance du mouvement, en justifiant ainsi la décision d'utiliser l'anglais pour consigner les délibérations des membres de la guilde :

84 *Ibid.*, p. 1174.

85 William ORMROD, « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *op.cit.*, p. 785.

86 Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, *op.cit.*, p. 83.

87 John H. FISHER, « A Language Policy for Lancastrian England », *op.cit.*, p. 1171.

Considérant que notre langue maternelle, c'est-à-dire la langue anglaise, a commencé récemment à prendre son essor et à s'embellir, puisque notre très excellent seigneur et roi, Henri le cinquième, a, dans ses lettres et dans les diverses affaires concernant sa personne, plus volontiers choisi de rendre public les secrets de sa volonté dans cette langue, et que pour être mieux compris de son peuple, il a exigé à bon escient que l'usage de notre idiome commun soit recommandé de préférence à tout autre pour l'usage écrit.⁸⁸

Cet exemple montre bien que la confirmation du statut de l'anglais et la diffusion de son usage écrit au niveau officiel nécessitait un changement par le haut, une décision royale. Le cas de la généralisation de l'usage de l'anglais au Parlement le montre également. D'après W. Ormrod, une initiative de haut en bas de la part de la couronne était indispensable, du fait des préjugés des élites et des cercles officiels envers l'anglais écrit⁸⁹. Dans les deux cas, c'est la décision d'Henri V d'évincer le français au profit de l'anglais qui permet à ce dernier de s'imposer comme langue du royaume d'Angleterre et de ses sujets. Cette décision et ses conséquences montrent une opposition de l'anglais au français, un parti pris contre la langue de l'ennemi, mais cette opposition se concrétise bien plus fortement lors des négociations du Traité de Troyes.

Depuis quelque temps déjà, la France était déchirée par le conflit entre les Bourguignons et les Armagnacs qui se disputaient la régence du roi fou Charles VI. Henri V, soucieux de faire valoir ses droits au trône, se propose alors d'épouser la fille de ce dernier et de devenir l'héritier du trône au détriment du dauphin, le futur Charles VII, lié au parti des Armagnacs. S'il n'est pas accueilli à bras ouvert de prime abord, l'intensité des rivalités finit par lui gagner le parti Bourguignon et rattache à sa cause le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, « non sans hésitations ni scrupules », comme le précise P. Contamine⁹⁰. Cet accord est scellé par le Traité de Troyes du 21 mai 1420, dont les termes sont les suivants : Charles VI donne sa fille pour épouse à Henri V, qui devient ainsi son héritier. À la mort du souverain Valois, Henri V devrait alors obtenir le statut de roi d'Angleterre et de France, s'il promet de ne pas fusionner les deux royaumes, qui doivent conserver les droits, coutumes et lois qui leur sont propres. En attendant, Henri V devient régent du royaume de France, avec le duc de Bourgogne en deuxième place, et le dauphin Charles VII est banni⁹¹.

88 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 203.

89 William ORMROD, « The Language of Complaint: Multilingualism and Petitioning in Later Medieval England », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne [et al.], York, York Medieval Press, 2009, p. 41.

90 Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, op.cit., p. 85.

91 *Ibid.*, p. 86.

Si les parties concernées finissent par s'accorder sur les termes de ce traité, les négociations préalables créent de fortes tensions, en raison, entre autre, du choix de la langue de communication et de rédaction. Par exemple, lors des négociations de décembre 1418, les ambassadeurs anglais refusent catégoriquement l'utilisation du français à l'écrit ou à l'oral, et exigent que le latin soit privilégié. Cette position est connue grâce à une lettre d'Henri V dans laquelle ce dernier affirme que « ses ambassadeurs ne comprennent pas le français et qu'ils le parlent à peine »⁹², d'où le choix du latin, qu'il définit comme une langue neutre, « indifferens omni nationi »⁹³. Se heurtant aux protestations des Français, Henri V menace alors d'utiliser l'anglais. Les discussions à ce sujet, encadrées par le cardinal Orsini, légat du pape, mènent à un accord selon lequel le latin seul sera utilisé à l'oral comme à l'écrit, et que, si les Français sont autorisés à traduire le texte final, seule la version latine fera foi⁹⁴.

Cet épisode, qui rappelle bien évidemment les négociations du début des années 1390, est des plus significatifs concernant la confirmation du statut de l'anglais. En effet, il montre Henri V opposant la langue de son royaume à celle de son adversaire, et rejetant le français comme langue étrangère à ses ambassadeurs, au même titre que l'anglais est une langue étrangère pour les Français. Si les ambassadeurs anglais de Richard II se plaignaient de ne pas comprendre toutes les subtilités du français de France, ceux de 1418 prétendent ne pas parler cette langue du tout. La réticence des Anglais face à l'utilisation du français semble donc basée sur le changement de statut de ce vernaculaire, qui devient une langue étrangère en Angleterre, mais aussi sur une volonté de renforcer l'identité des deux royaumes en insistant sur leurs différences politiques et culturelles. Le latin remplit alors son office de langue commune aux royaumes chrétiens permettant aux deux parties de s'entendre⁹⁵.

Le décès d'Henri V, à peine deux ans après la signature du Traité de Troyes, suivi de près par celui de Charles VI, crée une situation sans précédent. Son héritier, Henri VI, encore enfant, devient roi de France et d'Angleterre. Les deux royaumes relèvent alors de l'administration du duc de Bedford, oncle du roi et régent⁹⁶. Cette conjoncture ne remet cependant pas en question le statut de l'anglais. Au contraire, le traitement différent des deux

92 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, *op.cit.*, p. 244.

93 Serge LUSIGNAN, « French Language in Contact with English », *op.cit.*, p. 27.

94 *Ibid.*

95 *Ibid.*

96 Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, *op.cit.*, p. 87.

royaumes sur le plan linguistique renforce la position de l'anglais comme langue officielle de l'un et comme contrepartie du français, langue officielle de l'autre. Du côté de l'Angleterre, l'anglais se propage toujours plus et devient la langue d'usage pour les actes marqués du sceau privé, en plus de ceux du marqués du signet⁹⁷. Ce glissement est d'autant plus significatif du fait que les actes du sceau privé furent les premiers à être rédigés en français. Du côté de la France, cependant, aucune initiative ne semble avoir été lancée pour modifier les pratiques linguistiques de l'administration en place, et le français de Paris demeure la langue d'usage pendant toute la période de la France anglaise. Dans le cas des lettres écrites au nom d'Henri VI adressées à La France depuis l'Angleterre, la langue de choix demeure majoritairement l'anglo-français⁹⁸. Le nouveau gouvernement ne semble donc pas vouloir imposer les pratiques anglaises à la France, et l'usage de l'anglo-français apparaît comme une alternative acceptable pour la communication d'un royaume à l'autre. Cela prouve néanmoins que le français d'Angleterre n'a pas disparu, malgré les efforts de la dynastie Lancastre pour ériger l'anglais en langue du royaume.

Les dernières décennies de la guerre de Cent Ans sont marquées par la reconquête progressive des territoires français, mais aussi de la Guyenne, par le dauphin Charles VII. Calais demeure la seule possession continentale anglaise et les combats cessent sur le continent au moment où Henri VI perd la raison et que le début d'une guerre civile sur sol anglais point à l'horizon. Aucun traité de paix n'ayant été signé, le conflit s'achève donc *de facto*⁹⁹. Cette guerre au long cours a provoqué des mutations profondes dans chacun des royaumes, et l'évolution du statut de l'anglais s'inscrit dans ce contexte. La langue devient « une composante identitaire de l'État »¹⁰⁰, une différence de plus sur laquelle l'antagonisme franco-anglais s'appuie et sur laquelle l'identité des deux royaumes se construit.

En Angleterre, le maintien du français par les Plantagenêts découle de l'importance de leurs prétentions dynastiques et de la nécessité d'être perçus comme français. Les concessions alors faites à l'anglais résultent d'un besoin de soutien populaire accru, ce qui est également la raison à l'origine de l'imposition de l'anglais par les Lancastre, pour qui la reconnaissance populaire de leur usurpation est indispensable. L'anglais, au début du conflit, n'est que la

97 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 167.

98 *Ibid.*, p. 248-249.

99 Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, op.cit., p. 88-106.

100 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., p. 246.

langue du peuple et il se construit comme langue des rois et du royaume d'Angleterre en s'opposant à son prédécesseur : le français. Jusque là, du fait des origines des Plantagenêts, le français occupait la place de langue du roi, mais aussi de langue de la culture et de la littérature, quand bien même la langue du peuple était autre. Devenue langue de l'ennemi, le maintien par la cour de cette disparité linguistique devient de plus en plus difficile, et l'engagement pour l'anglais et sa propagation dans les hautes sphères du gouvernement est un geste politique fort. Par ce rejet symbolique de la langue qui fut pendant des siècles la langue de la cour et des rois anglais, on construit une nouvelle identité au royaume, une « Angleterre anglaise »¹⁰¹, dont la langue est celle de ses sujets : l'anglais.

À la fin de la guerre, le processus de propagation de l'anglais n'est cependant pas encore achevé, et il se poursuivra dans les décennies qui suivront. Par ailleurs, le français ne s'est pas encore totalement effacé et restera en usage dans certains domaines pendant encore longtemps, alors même qu'il est devenu une langue étrangère nécessitant un apprentissage similaire à celui du latin. À la propagation de l'anglais se joint sa standardisation, en grande partie grâce à l'introduction de l'imprimerie en Angleterre par William Caxton dans les années 1470. L'anglais de Londres, le *King's English*, (ce terme mettant bien sûr en valeur le nouveau statut acquis par l'anglais) s'impose par la diffusion de textes imprimés sur tout le territoire. Il commence même à faire concurrence au latin dans tous les domaines, bien que cette langue conserve encore longtemps ses prérogatives, surtout dans le domaine de la religion des suites de l'hérésie wycliffite. L'imprimerie permet également la diffusion d'une littérature en langue anglaise dont la présence, quasi insignifiante au début du XIV^e siècle, se renforce considérablement par la suite, au point de donner aux auteurs de l'époque des Tudors des fondations solides et des traditions propres sur lesquels s'appuyer¹⁰².

101 Jean-Philippe GENET, « L'Influence Française sur la Littérature Politique Anglaise au Temps de la France Anglaise », in *La "France Anglaise" au Moyen Âge*, colloque des historiens médiévistes français et britanniques, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1988, p. 90.

102 John BURROW, « The Languages of Medieval England », *op.cit.*, pp. 24-26.

3. Poétique de la langue : de la naissance à la reconnaissance de l'anglais littéraire

Ce chapitre est consacré à l'émergence de la littérature en *Middle English* ainsi qu'au processus qui permet à l'anglais de devenir une langue littéraire à part entière. Il cherchera à montrer que ce processus se fonde sur une étroite collaboration avec le français et sa littérature à travers l'exemple de Geoffrey Chaucer, John Gower et Charles d'Orléans.

3.1 *Le syncrétisme littéraire en temps de guerre*

3.1.1 Naissance et développement d'une langue littéraire

Depuis la conquête normande, l'omniprésence du français sur la scène littéraire laisse peu de place à un nouveau vernaculaire et limite durablement le développement d'une littérature propre aux Anglais. Il serait pourtant faux d'affirmer que la littérature anglaise et l'anglais comme langue littéraire sont nés de la plume de Chaucer au cours du XIV^e siècle. Le passage de l'*Old English* au *Middle English* est en effet plus progressif, comme le montre la chronique de Peterborough, l'un des manuscrits de l'*Anglo-Saxon Chronicle*. Commencée avant la conquête, sa rédaction continue jusqu'au milieu du XII^e siècle¹⁰³ dans une langue en évolution, une sorte d'intermédiaire entre *Old* et *Middle English*¹⁰⁴. Cette langue, encore en transition, reste pourtant cantonnée à des genres littéraires spécifiques tels que les chroniques, vies de saints et autres textes d'inspiration religieuse¹⁰⁵, alors que la très riche littérature anglo-normande¹⁰⁶ rayonne dans toutes les régions francophones et au-delà.

Au XIII^e siècle, l'influence de la production littéraire française sur l'anglais se fait de plus en plus forte¹⁰⁷. On commence à voir apparaître des textes de style roman, inspirés de la poésie amoureuse en langues d'oc et d'oïl, des lais bretons et des romans courtois, à l'image du *Brut* de Layamon ou encore de *King Horn*. Ce dernier texte est l'un des premiers exemples de

103 Elaine TREHARNE (éd.), *Old and Middle English c.890-1450 : an Anthology*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2010, p. xxiv.

104 *Ibid.*, p. 301.

105 *Ibid.*, p. xxiv.

106 Pour le choix de ce terme, se référer à la note n°6.

107 Serge LUSIGNAN, « French Language in Contact with English », *op.cit.*, p. 24.

roman courtois, ou *romance*, en *Middle English*¹⁰⁸, et ce genre très populaire prolifère tout au long des derniers siècles du Moyen Âge¹⁰⁹. Néanmoins, la production littéraire anglaise reste encore marginale par rapport à la production en français ou en latin. Cette dernière rassemble des œuvres de renom se déclinant dans des genres variés, telles la *Chronica Majora* de Matthieu Paris, la collection de fables d'Eudes de Cheriton ou encore la poésie d'Henri d'Avranches. La littérature en anglo-français¹¹⁰ n'est pas en reste. On y trouve entre autres de grands romans, à l'image de *Gui de Warewic*, des chansons de geste, tel *Boeve de Haumtone*, ainsi que des poèmes allégoriques, à l'instar du *Château d'Amour* de Robert Grosseteste¹¹¹. En Angleterre au XIIIe siècle, le français et le latin conservent donc aisément leurs prérogatives en matière de littérature.

Des revendications en faveur de l'utilisation de l'anglais commencent pourtant à se faire entendre, comme le montre l'extrait de l'anonyme *Cursor Mundi*, daté de 1300 environ, traduit en français par J.-P. Genet. Ce passage justifie le choix de l'anglais « Pour l'amour du peuple anglais » et « Pour que le commun comprenne », car en Angleterre « Le commun est fait d'hommes anglais »¹¹². Écrire dans cette langue n'est pourtant pas une décision évidente. La base de données biobibliographiques constituée par J.-P. Genet, qui recense 2'222 auteurs actifs en Angleterre entre 1301 et 1600, montre en effet qu'au XIVe siècle, sur environ 270 auteurs, une soixantaine seulement écrit en anglais, le latin restant la langue la plus usitée¹¹³. De son côté, l'anglo-français s'efface progressivement de la scène littéraire, bien que quelques grandes œuvres dans cette langue soient produites durant ce siècle. Parmi elles se trouvent *Le Livre de seyntz medicines* d'Henri, duc de Lancastre (1310-1361), la *Scalacronica* de Sir Thomas Gray ou encore le *Mirour de l'Omme* de John Gower¹¹⁴. Si cet auteur, dont il sera question dans le Chapitre 3.2, écrit également en anglais, ce choix ne va pas de soi.

108 Elaine TREHARNE (éd.), *Old and Middle English c.890-1450 : an Anthology*, *op.cit.*, pp. xxiv-xxv.

109 Wendy SCASE, « The English Background » in *Chaucer : an Oxford Guide*, éd. p. S. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 286.

110 Pour le choix de ce terme, se référer à la note n°6.

111 John BURROW, « The Languages of Medieval England », *op.cit.*, pp. 17-18.

112 Jean-Philippe GENET, « L'Influence Française sur la Littérature Politique Anglaise au Temps de la France Anglaise », *op.cit.*, p. 76.

113 Jean-Philippe GENET, *La Genèse de l'Etat Moderne : Culture et Société Politique en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 152.

114 John BURROW, « The Languages of Medieval England », *op.cit.*, pp. 20-21.

Le problème qui se pose aux premiers auteurs de langue anglaise est un sentiment d'infériorité culturelle par rapport à la France et au français¹¹⁵. La littérature anglaise semble en effet n'avoir aucune base sur laquelle construire, aucune tradition sur laquelle s'appuyer, si ce n'est celle fournie par la littérature française, et cet apparent manque de modèles littéraires propres à l'anglais a longtemps limité sa production. On peut alors se demander ce qu'il en est de la littérature anglo-normande ainsi que de celle en *Old English*. La première, si elle a largement enrichi l'anglais sur le plan lexical¹¹⁶ ainsi qu'en matière de modes littéraires, demeure une littérature en français et les auteurs anglais ne se considèrent pas nécessairement comme ses héritiers directs. Quant à l'*Old English*, la barrière linguistique limite son accès. De plus, les préférences littéraires ont changé avec l'influence courtoise française, et les poèmes épiques dans le style de *Beowulf* ou de *The Battle of Maldon* ne sont plus au goût du jour. Le XIV^e siècle voit cependant poindre un regain d'intérêt pour la poésie allitérative de tradition anglo-saxonne, et de cet *alliterative revival* naissent de grandes œuvres telles que *Piers Plowman* et *Sir Gawain and the Green Knight*.¹¹⁷ Le mouvement s'estompe pourtant, et pour les auteurs qui suivent, la tradition littéraire en *Old English* est un livre fermé¹¹⁸.

Les auteurs anglais des derniers siècles du Moyen Âge cherchent alors à se constituer une littérature qui leur soit propre et à faire de leur langue maternelle une langue littéraire à part entière. Le prestige culturel du français de France, par opposition à l'anglo-français¹¹⁹, en fait une langue de la littérature par excellence, un idéal à atteindre, et le processus de création d'un anglais littéraire est marqué par une ambition de l'égaliser¹²⁰. Les auteurs anglais s'appuient donc sur leurs contemporains d'outre-Manche pour former leurs propres langue et littérature¹²¹ et initient alors un processus de syncrétisme littéraire, c'est-à-dire de fusion d'éléments linguistiques et littéraires français et anglais résultant en une langue littéraire unique. Ce syncrétisme se fait en premier lieu par voie de traductions en anglais de textes français mais aussi latins, ce qui a pour effet « d'injecter dans la littérature anglaise des idées, des

115 Michael BENNETT, « Forms of Cultural Expression », in *The Fourteenth and Fifteenth Centuries*, éd. p. R. Griffiths, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 130.

116 William ROTHWELL, « English and French in England after 1362 », *English Studies* 82:6 (2001), p. 551.

117 Jean-Philippe GENET, « L'Influence Française sur la Littérature Politique Anglaise au Temps de la France Anglaise », *op.cit.*, pp. 78-79.

118 Michael BENNETT, « Forms of Cultural Expression », *op.cit.*, p. 131.

119 Pour le choix de ce terme, se rapporter à la note n°6.

120 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, *op.cit.*, pp. 215-216.

121 *Ibid.*, p. 216.

préoccupations, des tournures d'esprit, voire un vocabulaire »¹²² nouveaux. À cette époque se développe aussi une poésie de cour en anglais qui se conforme aux codes littéraires et à la versification française¹²³. Ces procédés permettent à l'anglais de faire ses armes sur un terrain connu, les poètes anglais étant familiers avec le français et ses codes.

Les événements de la guerre de Cent Ans influent étonnamment peu sur ce syncrétisme littéraire. Le développement de la littérature, s'il a lieu en parallèle de la guerre, semble se faire en grande partie indépendamment du conflit. Les auteurs français ne sont pas les ennemis mais les modèles, la communication entre poètes et la circulation des œuvres littéraires ne sont pas interrompues. Les poètes sont bien sûr tributaires des politiques, qui sont souvent leurs mécènes et dont l'opinion importe tant bien que mal. La poésie anti-française existe donc, de même que la poésie anti-anglaise sur sol français¹²⁴, mais le processus de construction de l'anglais littéraire par syncrétisme avec le français n'en est pas ébranlé. Si l'anglais langue du roi se construit par opposition au français, l'anglais langue littéraire se construit par syncrétisme avec lui, en s'en servant comme modèle pour l'égaler. De ce processus résulte une langue littéraire unique et une littérature très riche qui offrent aux futurs auteurs anglais des fondations solides sur lesquelles s'appuyer. L'influence du politique sur le poétique se décèle cependant dans le mouvement de soutien à la littérature et à la production de manuscrits en *Middle English* après 1400 par les rois Lancastre et leur cour¹²⁵. Ce geste politique n'influe cependant pas sur le syncrétisme avec le français car l'anglais littéraire que ces manuscrits propagent est déjà le produit de ce processus.

Le *Middle English* et sa littérature ne sont donc pas nés au XIV^e siècle, mais c'est à cette époque qu'ils vont pouvoir se développer pleinement. La diffusion de cette littérature et la reconnaissance de l'anglais comme langue littéraire commencent à la fin de ce siècle mais se produisent majoritairement au XV^e siècle. Le français joue un rôle fondamental dans ce processus, et c'est en choisissant de ne pas le rejeter comme langue de l'ennemi que l'anglais peut atteindre le statut tant convoité de langue littéraire. Ce processus n'est pas l'œuvre d'un

122 Jean-Philippe GENET, « L'Influence Française sur la Littérature Politique Anglaise au Temps de la France Anglaise », *op.cit.*, p. 83.

123 *Ibid.*, p. 80.

124 *Ibid.*, p. 90.

125 Voir Chapitre 2.2.1.

seul homme mais bien d'un mouvement littéraire de plus large envergure, profondément lié cependant à une catégorie sociale particulière. En effet, l'expansion de l'alphabétisation permet à de plus en plus de personnes non nobles de recevoir une éducation et de travailler à la cour, leur facilitant ainsi l'accès à la littérature et leur donnant les moyens de se faire connaître comme écrivains. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle se forme alors une culture majoritairement laïque mais non chevaleresque¹²⁶ à laquelle sont rattachés les premiers grands auteurs anglais connus : Chaucer, Gower, et plus tard Hoccleve et Lydgate. Cette culture et la catégorie sociale dont elle émerge sont le terreau dans lequel a pu se développer l'anglais comme langue littéraire. Il fallait que ce mouvement parte de personnages non nobles pour qu'il puisse suffisamment se distancier de cette culture courtoise et chevaleresque internationale dont la langue de choix demeurait sans conteste le français¹²⁷. Geoffrey Chaucer, sans doute le plus célèbre de ces personnages, a joué dans ce processus un rôle fondamental sur lequel il convient de s'attarder.

3.1.2 « Grant translateur » : Chaucer et la *translatio*

Il est difficile de parler du développement de l'anglais littéraire sans s'attarder sur Geoffrey Chaucer, que la critique a longtemps considéré comme le premier des poètes anglais. La création du mythe de Chaucer, père de la langue et de la littérature anglaise, remonte en effet au XV^e siècle, au cours duquel des auteurs tels que Lydgate ou Hoccleve participent déjà à la propagation de cette idée¹²⁸. Si ce mythe est maintenant remis en question, ce poète n'en demeure pas moins le centre de l'attention des études de littérature médiévale en *Middle English*. Tant a été dit et écrit sur lui qu'il serait futile de tenter d'étudier ici extensivement l'œuvre de ce poète dans son ensemble, ou de décrire en détail les particularités de sa langue. Cette partie du travail va s'intéresser plus précisément à son rôle dans le développement de l'anglais littéraire et en particulier à sa qualité de « translateur » au sens large du terme. Le phénomène de *translatio*, omniprésent au Moyen Âge, consiste en un « transfert de langues et de cultures »¹²⁹ qui accompagne la traduction de textes. C. Galderisi va plus loin en disant de

126 Aude MAIREY, « These Trewe Conclusions in Englissh : Langues, Cultures et Autorités dans l'Angleterre du XIV^e siècle », *Revue historique* 637 (2006/1), p. 37.

127 John M. BOWERS, « Chaucer after Retters : the Wartime Origins of English Literature », in *Inscribing the Hundred Year's War in French and English cultures*, éd. p. D. Baker, Albany, State University of New York, 2000, p. 93.

128 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, op.cit., pp. 204-205.

129 Claudio GALDERISI (éd.), *Translations Médiévales : Cinq Siècles de Traductions en Français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*, T.1, Turnhout, Brepols, 2011, p. 28.

la *translatio* qu'elle est « moins traduction d'un texte que transposition par contiguïté de codes esthétiques, du patrimoine littéraire d'une langue à l'autre »¹³⁰. Le rôle de ce phénomène dans le développement de l'anglais littéraire nécessiterait une étude approfondie que ce travail ne peut malheureusement offrir et nous nous contenterons d'étudier le cas de Chaucer et de sa longue carrière d'« importation culturelle »¹³¹. Toutes les références tirées des textes du poète proviennent de l'édition de ses œuvres complètes par L. D. Benson, *The Riverside Chaucer*¹³².

Né à Londres dans les années 1340, fils d'un marchand de vin, Geoffrey Chaucer reçoit une éducation qui lui permet de poursuivre une carrière à la cour, mais aussi de devenir poète. On le sait soldat, contrôleur des taxes, membre du Parlement, clerc du roi et autres. Ses différentes charges le mènent à voyager, en France d'abord, où il est fait prisonnier, et où il retourne plus tard dans le cadre de missions diplomatiques, mais aussi en Italie où il se rend au moins deux fois. Courtier polyvalent, il est aussi polyglotte, et son quotidien l'expose non seulement à l'anglais, mais aussi au latin, au français et à l'italien¹³³. À sa mort autour de 1400, il laisse derrière lui une œuvre considérable, en partie sous forme de brouillons. En effet, Chaucer faisait connaître ses poèmes par des lectures publiques, mais ne les publiait pas nécessairement, et c'est son fils, Thomas Chaucer, qui prend en main l'œuvre paternelle et supervise l'édition des textes et leurs copies à titre posthume¹³⁴. En l'occurrence, aucun des manuscrits qui nous sont parvenus ne date d'avant 1400, et pourtant ses textes étaient connus de son vivant, comme en témoignent les références faites à lui par des auteurs tels que John Gower, Thomas Usk ou encore Eustache Deschamps¹³⁵. On peut donc penser que ses textes devaient tout de même être en circulation d'une manière ou d'une autre, bien que l'on n'en ait retrouvé aucune trace à ce jour.

Bien qu'on lui attribue un début de carrière littéraire en français¹³⁶ le plus ancien de ses textes qui nous est parvenu est sa traduction du *Roman de la Rose* en anglais, datée de la fin

130 Claudio GALDERISI, *Une Poétique des Enfances*, Orléans, Paradigme, 2000, p. 79.

131 Serge LUSIGNAN, « French Language in Contact with English », *op.cit.*, p. 25.

132 GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, éd. p. L. D. Benson, Oxford, Oxford University Press, 2008.

133 Tison PUGH, *An Introduction to Geoffrey Chaucer*, Gainesville, University Press of Florida, 2013, pp. 1-8.

134 Serge LUSIGNAN, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, *op.cit.*, p. 205.

135 Larry D. BENSON (éd.), GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, *op.cit.*, p. xix.

136 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p. 273.

des années 1360. C'est ce texte qui lui a valu d'être qualifié de « Grant translateur, noble Geffroy Chaucier ! » par Eustache Deschamps (Ballade 49)¹³⁷. Le choix de la traduction est significatif car, par ce geste, l'auteur ne fait pas que rendre un texte de grande renommée accessible à un plus vaste public. A. Butterfield estime que Chaucer est pleinement conscient du statut humble de l'anglais et qu'il se rend compte de la nécessité pour cette langue d'interagir avec le français¹³⁸. Ce n'est qu'ainsi, en prenant appui sur les épaules de ce géant, que l'anglais pourrait atteindre un statut d'autorité et devenir un vernaculaire littéraire d'égale importance. Le moyen de réaliser cela, c'est la *translatio*. En traduisant le *Roman de la Rose*, il transpose en anglais des idées et modes littéraires français, ainsi qu'un vocabulaire spécifique. Dans certains cas, il conserve un terme français tel quel mais l'accompagne d'une explication, conscient du possible manque de familiarité de son public avec ce vocabulaire. Un tel cas peut s'observer dans la comparaison entre cet extrait de l'original français et sa traduction :

A chant de serainne de mer,	Song of mermaydens of the see
Qui por lor vois qu'elles ont saines	That, for her syngyng is so clere,
Et serines ont non serainnes. (v. 672-674) ¹³⁹	Though we mermaydens clepe hem here
	In English, as is oure usaunce,
	Men clepe hem sereyns in Fraunce. (v. 680-684)

Plus tard dans sa carrière de poète, Chaucer traduit également la *Consolation de Philosophie* de Boèce de latin en anglais. Le processus sous-jacent de transfert culturel par la traduction de textes reste le même qu'avec le *Roman de la Rose*, avec le latin et ses codes comme point de départ.

Dans les autres ouvrages de Chaucer, la *translatio* ne porte que sur des parties de texte et les poèmes restent des œuvres originales à part entière, comme le montre le cas du *Book of the Duchess*, œuvre longtemps perçue comme marquant la naissance de l'anglais littéraire¹⁴⁰. Ce texte, composé dans les années 1370 pour commémorer le décès de la duchesse de Lancastre et femme de Jean de Gand, est au contraire truffé de français. Les quinze premiers vers, qui commencent par « I have gret wonder, be this lyght, / How that I

137 EUSTACHE DESCHAMPS, *Anthologie*, éd. p. C. Dauphant, Paris, Librairie Générale Française, 2014, pp. 152-154.

138 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 274.

139 GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, éd. p. D. Poirion, Paris, Garnier-Flammarion, 1974, p. 59.

140 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 268.

lyve, for day ne nyght » sont en effet construits selon le modèle de l'incipit du *Paradys d'Amour* de Froissart¹⁴¹, et de nombreuses autres lignes de texte sont des traductions directes de ce poète ou de Guillaume de Machaut¹⁴². W. Calin estime qu'environ deux tiers de ce poème sont tirés du *Roman de la Rose*, des œuvres de Machaut et de celles de Froissart¹⁴³. La plupart des autres poèmes de Chaucer comprennent également des reprises de textes français – tels les fabliaux des *Canterbury Tales* qui s'inspirent en partie de fabliaux français – mais aussi italiens – à l'instar de *Troilus and Criseyde*, dont la source principale est le *Filostrato*, poème italien composé dans les années 1330¹⁴⁴. La présence de ces auteurs de renom au sein même des poèmes de Chaucer donnent à ses œuvres un cachet d'autorité qu'un texte anglais original n'aurait pu obtenir par lui-même.

La *translatio* n'implique cependant pas que des traductions d'un auteur ou d'un autre, mais aussi l'usage de formes littéraires alors étrangères à l'anglais. Le *Parliament of Fowls* et *House of Fame* sont les deux écrits sous la forme de dits amoureux, à l'instar du *Book of the Duchess*¹⁴⁵, un genre littéraire fort usité par les contemporains français du poète. Alors que Machaut, Froissart et Deschamps expérimentent avec le dit en français, Chaucer fait de même en anglais, se positionnant comme membre de ce mouvement poétique¹⁴⁶. Un élément omniprésent dans ces œuvres ainsi que dans d'autres est la *persona* du « je » lyrique, « Geoffrey », sorte de *persona* poétique de l'auteur, à l'instar du « je » lyrique des œuvres de Machaut, Deschamps, Froissart et de bien d'autres après eux. Le « I » de Chaucer est en quelque sorte une *translatio* du « je » de ses contemporains francophones¹⁴⁷. Ses deux derniers textes, *Legend of Good Women*, et surtout les *Canterbury Tales*, tous deux inachevés, présentent des influences à la fois françaises et italiennes, et la forme générale des *Canterbury Tales* semble avoir le *Decameron* de Boccace pour modèle, bien qu'il ne soit pas certain que Chaucer ait lu ce texte¹⁴⁸. L'un des textes les moins connus du poète, le *Treatise of the Astrolabe*, est une *translatio* d'un autre genre, celle d'un traité scientifique, et il s'agit en

141 Derek BREWER, *An Introduction to Chaucer*, Londres, Longman, 1984, p. 40. Cf. JEAN FROISSART, *Œuvres de Froissart : Poésies*, T.1, éd. p. A. Scheler, Bruxelles, V. Devaux, 1870-1872 [repr. Genève, 1977], p. 1.

142 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 271.

143 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 276.

144 Larry D. BENSON (éd.), GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, *op.cit.*, p. 471.

145 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 289.

146 Helen PHILLIPS, « The French Background », in *Chaucer : an Oxford Guide*, éd. p. S. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 295-296.

147 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 268.

148 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 289-301.

l'occurrence du premier traité scientifique en *Middle English*. Présenté comme une traduction directe, il s'agit en fait d'un texte nouveau dont la création passe par une appropriation d'autorités scientifiques¹⁴⁹. L'usage de ces différents genres crée un précédent : on peut maintenant écrire des dits amoureux dans le style de Machaut, des collections d'histoires dans le style de Boccace ou encore des traités scientifiques en anglais, car la *translatio* a rendu cela possible.

La versification des poèmes de Chaucer passe également par le prisme de la *translatio*. En effet, le poète reprend le système métrique français basé sur un décompte syllabique et l'adapte aux sonorités spécifiques de l'anglais, langue aux accents bien plus marqués que le français. Cette adaptation produit un système à la fois métrique et accentuel, où le décompte des syllabes importe autant que le décompte des accents de chaque vers. Ainsi, lorsque Chaucer fait usage du couplet octosyllabique, très populaire en poésie française et apparu en anglais longtemps auparavant¹⁵⁰, il s'assure que ces octosyllabes soient également des tétramètres iambiques¹⁵¹. Par la suite, il penche plutôt pour les couplets décasyllabiques, utilisés entre autres par Machaut et Froissart¹⁵², qu'il arrange en strophe de sept vers : la rime royale ou *rhyme royal*. On trouve des précédents de ce type de strophe en français, mais comme dans le cas des octosyllabes, Chaucer s'approprie la forme et fait de ces décasyllabes des pentamètres iambiques. La *rhyme royal* chaucerienne, l'un des héritages poétiques principaux qu'il laisse aux poètes courtois qui lui succèdent¹⁵³, est donc une strophe de sept pentamètres iambiques, produit d'une *translatio* de la versification française à l'anglais.

D'un point de vue linguistique, l'identification d'un processus de *translatio* est plus ardu. Le *Middle English* est en effet déjà en soi le fruit de l'intégration d'un grand nombre d'éléments français à l'*Old English*, procédé qui commence plusieurs siècles avant Chaucer. Les études statistiques qui démontrent que plus de 50% du vocabulaire du poète est d'origine romane ne permettent pas pour autant d'estimer la quantité de termes français qu'il incorpore à

149 Aude MAIREY, « These Trewe Conclusions in Englissh : Langues, Cultures et Autorités dans l'Angleterre du XIVe siècle », *op.cit.*, pp. 44-45.

150 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 274.

151 Donka MINKOVA, « Chaucer's Language : Pronunciation, Morphology, Metre », in *Chaucer : an Oxford Guide*, éd. p. S. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 150.

152 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 274.

153 Larry D. BENSON (éd.), GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, *op.cit.*, p. 632.

l'anglais par *translatio* car il s'agit en majeure partie d'emprunts déjà bien établis à son époque¹⁵⁴. Des exemples de ce processus peuvent être perçus lorsque le terme est accompagné d'un explication, tel « sireyne » dans les vers de *Troilus and Criseyde* cités plus haut, mais dans la plupart des cas, la distinction n'est pas évidente. Il est fréquent que, lorsque l'introduction d'un terme français en anglais est attribué à Chaucer, il s'agisse simplement de la première occurrence attestée du terme, sans que l'on puisse affirmer avec certitude que Chaucer en soit le « traducteur » d'origine¹⁵⁵. La composante française forme néanmoins une part essentielle de la langue du poète, à tel point que W. Calin affirme qu'aucun autre auteur avant ou après lui n'est jamais parvenu à une synthèse si parfaite des deux langues¹⁵⁶. Chaucer n'est peut-être pas un si grand importateur de vocabulaire qu'il y paraît, mais son influence sur la langue anglaise reste indéniable surtout en matière de style. Ses œuvres montrent en effet qu'il est possible d'écrire en anglais avec élégance et, à travers lui, l'anglais littéraire gagne en prestige¹⁵⁷.

Par la *translatio*, ce phénomène qui occasionne un transfert de vocabulaire d'une langue à une autre, de codes et *topoi* d'une littérature à une autre, de modes de pensée d'une culture à une autre, Chaucer transmet des éléments linguistiques et littéraires du français à l'anglais et, avec eux, un peu du prestige lié à leur langue d'origine. Avec le français pour modèle, il construit un anglais littéraire qui peut se tenir fièrement aux côtés de cette autre langue¹⁵⁸ et qui peut aspirer à un statut équivalent. Par son choix d'écrire le *Book of the Duchess* en anglais, il ne répudie pas le français, langue de l'ennemi, au profit d'un anglais « triomphant »¹⁵⁹. Au contraire, il donne à sa langue la possibilité de collaborer avec le français, langue d'une culture courtoise sans frontières, afin de s'élever à son niveau et d'être reconnue en tant que langue littéraire. Cette langue et les modes littéraires qui s'y adjoignent forment un nouveau standard vernaculaire pour les locuteurs anglais, et l'œuvre de Chaucer offre aux poètes qui lui succèdent une forme de tradition littéraire – à la fois distinctement anglaise et profondément française – sur laquelle ils peuvent se reposer¹⁶⁰.

154 David BURNLEY, *A Guide to Chaucer's Language*, Norman, University of Oklahoma Press, 1983, p. 135.

155 William ROTHWELL, « Henry of Lancaster and Geoffrey Chaucer : Anglo-French and Middle English in Fourteenth Century England », *The Modern Language Review* 99 (2004), p. 315.

156 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 274.

157 Larry D. BENSON (éd.), GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, *op.cit.*, p. xxvi.

158 John H. FISHER, « A Language Policy for Lancastrian England », *op.cit.*, p. 1176.

159 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 285.

160 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, pp. 369-370.

Grand « traducteur », grand innovateur aussi – ne l'oublions pas – Chaucer laisse derrière lui un héritage linguistique et littéraire d'une importance telle que l'on ne s'étonne guère que l'expression « The first findere of our fayre langage » lui ait été attribuée par Hoccleve dans son *Regiment of the Princes* (v. 4978)¹⁶¹. Il est cependant loin d'être le seul à avoir influencé la poétique de la langue en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans, et la suite de ce travail va s'intéresser à deux autres auteurs, John Gower et Charles d'Orléans, dont le rôle a souvent été négligé. Les chercheurs des deux côtés de la Manche sont longtemps restés perplexes face à leurs œuvres multilingues respectives et certains ont tenté en vain de faire d'eux des poètes strictement anglais ou strictement français. Ce multilinguisme a pourtant beaucoup à nous apprendre sur l'interrelation des langues de l'Angleterre des XIV^e et XV^e siècles ainsi que sur cette poétique qui se fonde sur une collaboration entre les langues plutôt que sur une division entre langue de soi et langue de l'autre, entre langue de nous et langue de l'ennemi. L'exemple de John Gower, poète à l'œuvre trilingue, présente un traitement de l'anglais littéraire qui diffère quelque peu de celui que choisit Chaucer, avec pourtant un résultat similaire : l'élévation du statut de l'anglais. Celui de Charles d'Orléans qui suivra témoigne de la reconnaissance de l'anglais comme langue littéraire de qualité par un grand poète français.

161 THOMAS HOCCLEVE, *Selections from Hoccleve*, éd. p. M. C. Seymour, Oxford, Clarendon Press, 1981, p. 51.

3.2 John Gower et le trilinguisme littéraire au service de l'anglais

3.2.1 Un poète trop anglais et une œuvre qui ne l'est pas assez : John Gower face à la critique moderne

Considéré de nos jours comme l'un des plus grands poètes anglais du Moyen Âge, John Gower reste mal connu malgré son œuvre multilingue colossale. Sa vie est en effet peu documentée et difficile à retracer du fait que le nom « John Gower » est relativement courant pour l'époque¹⁶². Les quelques éléments qui nous sont parvenus ont été collectés et traités d'abord par G. C. Macaulay, dans l'édition des œuvres complètes du poète publiée entre 1899 et 1902¹⁶³, notre édition de référence, puis par J. H. Fisher. Son étude, publiée en 1964¹⁶⁴, sert encore de nos jours de base aux chercheurs. Gower serait donc né en Angleterre dans les années 1330¹⁶⁵ et, à l'instar de son contemporain Chaucer, il aurait quelque lien avec le domaine juridique¹⁶⁶. Comme lui, il évolue dans le milieu de la classe moyenne supérieure des marchands et hommes de loi ainsi que dans le milieu aristocratique¹⁶⁷. On lui connaît entre autre des accointances avec la cour royale et plus particulièrement avec Henri IV, plusieurs années déjà avant son accession au trône¹⁶⁸. Une large part de sa vie se déroule pourtant au prieuré de Sainte-Marie Overie où il se retire autour de 1377, se marie avec une certaine Agnès Groundolf en 1398, et décède en 1408. Il laisse derrière lui un testament demandant, entre autre, qu'on l'enterre dans l'église du prieuré, maintenant cathédrale de Southwark à Londres, où son tombeau se trouve encore¹⁶⁹.

Au cours de sa vie, il compose nombre de textes de styles variés. Le plus ancien, le *Mirour de l'Omme*, aussi connu sous le nom de *Speculum Hominis* ou *Speculum Meditantis*, est un poème en anglo-français qui devait comprendre environ 31'000 vers, mais dont

162 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, New York, New York University Press, 1964, p. 37.

163 JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, 4 vol., éd. p. G. C. Macaulay, Oxford, Clarendon Press, 1899-1902 [repr. Grosse Pointe, 1968].

164 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, op.cit.

165 G. C. MACAULAY (éd), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.4, p. xxix.

166 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, op.cit., p. 58.

167 *Ibid.*, p. 41.

168 *Ibid.*, pp. 68-69.

169 *Ibid.*, pp. 58-60.

certaines parties ont été perdues¹⁷⁰. Composée dans le courant des années 1370¹⁷¹, cette somme didactique divisée en dix parties par son auteur¹⁷² peut en fait être divisée en trois grands thèmes, que J. H. Fisher décrit comme la cause, la condition et le remède à la situation de l'Homme après la chute¹⁷³. La cause en est une psychomachie entre les vices et les vertus, sur le schéma des sept péchés capitaux et leurs opposés. La condition de l'Homme est représentée par une critique des différents états de la société, en commençant par le clergé, puis ceux qui gouvernent, et finissant avec les hommes de lois, marchands et « vitailleur[s] » (v. 25987), suivant toujours un ordre hiérarchique décroissant. La troisième partie, le remède, est une vie du Christ et de la Vierge Marie, censée servir d'exemple pour une vie vertueuse.

Le deuxième des longs poèmes de Gower, *Vox Clamantis*, est un poème latin de 10'265 vers divisé en sept livres, dont les livres II à VII auraient été composés avant la révolution paysanne de 1381, et le livre I après, car il en narre les faits qui sont pourtant absents des livres suivants¹⁷⁴. Le titre fait référence au verset de la Bible « Vox clamantis in deserto [...] » (Esaïe 40:3)¹⁷⁵ et le poème reprend la critique sociale présente dans le *Mirour*, en laissant cependant l'évaluation des rois pour la fin. Il est intéressant de noter que le texte a subi une révision de peu d'ampleur mais d'un certain impact dans les années 1392-1393, mais nous y reviendrons. La *Cronica Tripertita*, poème plus court généralement considéré comme une suite ajoutée plus tard à *Vox Clamantis*, est postérieure à l'accession au trône d'Henri IV et fait office de propagande anti-ricardienne sous couvert d'histoire¹⁷⁶. Elle dénigre en effet totalement Richard II et son règne, usant du genre du *de casibus* pour expliquer sa destitution et justifier l'usurpation du nouveau roi¹⁷⁷.

Le troisième des longs poèmes et son œuvre la plus connue est *Confessio Amantis*, un poème anglais d'environ 33'000 vers selon les versions, car ce texte a lui aussi subi des révisions, à l'instar de *Vox Clamantis*. Composé dans les années 1390¹⁷⁸, il s'agit encore une fois d'un texte à

170 G. C. MACAULAY (éd.), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.1, p. xliii.

171 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, op.cit., p. 372.

172 Selon *Quia unusquisque*. Cf. JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.4, p. 360.

173 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, op.cit., p. 93.

174 Eric STOCKTON (éd.), JOHN GOWER, *The Major Latin Works of John Gower*, Seattle, University of Washington Press, 1962, p. 12.

175 *Ibid.*, p. 11.

176 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, op.cit., p. 109.

177 Voir Chapitre 2.2.1.

178 G. C. MACAULAY (éd.), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.2, p. xxi.

portée morale, mais avec un cadre de type courtois tenant des traditions de la *fin'amor*. Le poème est en effet construit comme une confession d'Amans au prêtre de Vénus, Genius. Il s'organise en *libri*, comme *Vox Clamantis*, et suit l'ordre des péchés capitaux et des vices qui leur sont associés utilisé dans le *Mirour*, mais en insérant un passage sur l'éducation d'Alexandre le Grand avant le dernier des péchés.

Ces trois grands textes constituent le cœur de l'œuvre de Gower et sont représentés sur sa tombe par trois livres portant les titres latins des poèmes et servant d'oreiller au gisant¹⁷⁹. En plus de ces trois pièces maîtresses, Gower compose également deux collections de ballades en anglo-français, *Cinkante Balades*, et le *Traitié pour essampler les amantz marietz* (titre choisi par l'éditeur), un poème anglais de 385 vers datant de la première année du règne d'Henri IV que G. C. Macaulay nomme *In Praise of Peace*¹⁸⁰, la *Cronica Tripertita* mentionnée plus haut ainsi qu'une quinzaine de poèmes latins plus courts, parmi lesquels certains sont directement adressés à Henri en tant que roi.

Les thèmes qu'il aborde le plus, ceux des péchés et des vertus, de la condition de l'Homme depuis la chute et surtout celui de l'état de la société dans laquelle il vit¹⁸¹ montrent son intérêt pour le monde qui l'entoure. Ceci se devine aussi dans l'importance qu'il donne dans ses textes aux événements politiques notoires, tels que le Grand Schisme de 1378 ou la révolte paysanne de 1381, ainsi qu'au souverain qu'il sert, à qui il dédie ses textes et donne des conseils pour bien gouverner. Si ses œuvres suivent des approches variées, la problématique rémanente est celle du salut de l'âme et de son obtention, que l'on soit roi ou clerc, amant courtois ou marié. Cette perspective lui a valu le surnom de « Moral Gower » par Chaucer dans la dédicace que ce dernier lui adresse à la fin de son *Troilus and Criseyde*¹⁸². Car Gower n'est pas seulement un contemporain de Chaucer, mais aussi l'une de ses connaissances, et probablement son ami, comme le suggère le titre de l'ouvrage de J. H. Fisher. Les deux hommes se mentionnent l'un l'autre dans leurs poèmes respectifs, et l'on sait qu'au moment de son voyage en Italie en 1378, c'est à Gower ainsi qu'à un avocat, Richard Forester, que

179 *Ibid.*, Vol.1, p. xi.

180 *Ibid.*, Vol.3, p. 550.

181 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, op.cit., p. 153.

182 GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, op.cit., p. 585, v. 1856.

Chaucer donne sa procuration pour les décisions à prendre en son absence¹⁸³. Ce lien les suit par-delà la tombe, et J. H. Fisher affirme que c'est le sort de John Gower que d'apparaître presque constamment au côté de Geoffrey Chaucer¹⁸⁴ – et de souffrir de la comparaison.

En effet, bien que son œuvre ait reçu une grande attention au Moyen Âge, comme le montre la grande quantité de manuscrits de ses œuvres en circulation – près de cinquante¹⁸⁵ pour *Confessio Amantis*, par exemple – ainsi qu'à la Renaissance, où Philip Sidney le mentionne comme l'un des fondateurs de la littérature anglaise, il se retrouve plus tard délaissé par la critique. Aux yeux des chercheurs du XIXe siècle, Gower semblait ennuyeux, grave et solennel, et son œuvre pauvre et morne en termes de contenu et de style en comparaison de celle de Chaucer¹⁸⁶. Cependant, le vrai problème posé par Gower aux critiques de cette époque est son trilinguisme. Chaucer faisait office de figure de proue pour la théorie du « triomphe de l'anglais » au XIVe, un progrès décisif de l'utilisation de l'anglais au détriment du français, mais l'œuvre multilingue de Gower rentrait mal dans ce cadre. En effet, ses deux recueils de ballades semblent être postérieurs à son poème anglais *Confessio Amantis*, et le *Traité* jouerait même le rôle de *coda* à ce dernier¹⁸⁷. Cette chronologie ne convenait pas aux tenants de la théorie du « triomphe de l'anglais », et si certains chercheurs ont tenté de proposer une datation des textes qui permettrait de placer tous les poèmes français au début de sa vie et tous les poèmes anglais à la fin, avec le textes latins entre deux, cette démarche a peu convaincu. Gower s'est alors parfois retrouvé presque totalement ignoré, du fait qu'il n'était « pas assez anglais », et ne tenait pas la comparaison avec Chaucer. De plus, considéré malgré tout comme un poète anglais, il ne reçoit pas plus d'attention de la part des chercheurs français, bien qu'un tiers de ses écrits soient en anglo-français. De ce point de vue là, il était « trop anglais ».

Pourtant, depuis les années 1980, mais surtout depuis les années 2000, le vent tourne et Gower reçoit de nouveau une attention bien méritée. M. Urban relève que la résurgence d'intérêt pour son œuvre est à mettre en lien avec la dissolution des frontières entre les

183 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, op.cit., p. 61.

184 *Ibid.* p. 1.

185 *Ibid.* p. 116.

186 *Ibid.* pp. 1-2.

187 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, op.cit., pp. 239-240.

différents enseignements universitaires, et l'engouement pour une approche plus interdisciplinaire de l'étude des humanités¹⁸⁸. Gower n'est donc pas juste un poète anglais qui aurait « malheureusement » aussi écrit dans d'autres langues – au grand dam des tenants d'une théorie basée sur un idéal national : c'est un auteur à la croisée des langues et des traditions représentant la situation du poète en Angleterre au XIV^e siècle bien mieux que ne le fait la théorie du « triomphe de l'anglais ». W. Calin le définit même comme l'incarnation même de son temps, comme l'archétype de l'homme anglais médiéval « in all his medieval Latinate and Frenchified Englishness »¹⁸⁹. De ce fait, il est normal qu'il soit au cœur de notre sujet, car la poétique de la langue dans son œuvre matérialise la problématique de l'anglais littéraire en relation avec le français et le latin pendant la période de la guerre de Cent Ans.

3.2.2 À la croisée des langues et des traditions : John Gower et sa poétique

Les œuvres de Gower ne sont pas des monolithes linguistiques et stylistiques. De langue maternelle anglaise, sa connaissance et sa maîtrise du français, du latin et leurs traditions littéraires respectives font de chacun de ses textes un enchevêtrement linguistique et culturel. A. Butterfield précise en effet qu'à l'époque du poète, un auteur capable d'écrire en anglais devait avoir des compétences préalables au moins en latin, et probablement en français également¹⁹⁰, car c'est par ces langues que se faisait l'alphabétisation. Ces compétences multiples ressortent dans chacune de ses œuvres, et surtout dans ses trois textes majeurs, tellement similaires en termes de contenu – à tel point que certains chercheurs se sont demandés s'il ne s'agissait pas d'un seul poème en trois langues¹⁹¹ – mais si variés sur le plan formel.

Le *Mirour de l'Omme*, tout d'abord, est un texte écrit en octosyllabes qui suivent la forme de la strophe dite « d'Hélinand » – 12 vers de huit pieds rimant aabaabbbabba, utilisée par le poète français Hélinand de Froidmont dans son *Vers de la Mort* (XII^e siècle), et commun chez les auteurs français dits « moraux »¹⁹². Les vers sont syllabiques à la manière

188 Malte URBAN (éd.), *John Gower : Manuscripts, Readers, Contexts*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 1.

189 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, op.cit., p. 371.

190 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, op.cit., p. 239.

191 Tim W. MACHAN, « Medieval Multilingualism and Gower's Literary Practice », *Studies in Philology* 103, n°1 (hiver 2006), p. 1.

192 G. C. MACAULAY (éd.), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.1, p. xliii.

française, mais G. C. Macaulay relève tout de même une impression de tempo accentuel iambique typiquement anglais¹⁹³. Il note cependant que la versification de Gower est plus proche du style continental que celle de la plupart des autres auteurs anglo-français de son époque, et met cela en lien avec à une façon « plus française » de versifier dans le sud de l'Angleterre où il se trouve¹⁹⁴. La langue utilisée comporte quelques spécificités, mais celles qui nous intéressent ici tiennent d'une présence latine et anglaise en sous-main de l'anglo-français. En effet, on trouve quelques traces d'inflexions latines, comme par exemple au vers 7093 : « La statue d'Appollinis ». Des traces d'anglais se décèlent également dans des termes empruntés directement, tels « dean » au vers 20101, par exemple. Le *Mirour de l'Omme* est donc bien évidemment un texte anglo-français, mais où des traces de multilinguisme font surface.

Vox Clamantis et *Cronica Tripertita* restent assez monolithiques en termes linguistiques et stylistiques, le latin ayant une grammaire et des codes plus rigides et mieux établis que les autres langues. On peut cependant noter la présence de noms propres anglais dans *Vox Clamantis*, ceux des hommes devenus bêtes sauvages, au chapitre 11 du livre I : « Watte vocat, cui Thomme venit, neque Symme retardat / Bette que Gibbe simul Hykke venire iubent » (v. 783-784). Ces noms ne sont pas latinisés et s'intègrent au mètre de ces vers avec justesse. Le reste de ce poème est purement latin, et le style en est plutôt classique car le poème est entièrement en vers élégiaques à la manière d'Ovide¹⁹⁵. On trouve d'ailleurs de nombreux emprunts directs au poète romain allant de quelques mots à des phrases entières, mais jamais d'histoires complètes¹⁹⁶. G. C. Macaulay relève par ailleurs un grand nombre d'emprunts à d'autres œuvres, telles le *De Vita Monachorum* d'Alexander Neckam ou le *Speculum Stultorum*, emprunts qu'il qualifie de « schoolboy plagiarism », de telle sorte que certains passages de *Vox Clamantis* sont uniquement constitués d'emprunts réarrangés¹⁹⁷. Le texte s'inscrit de plus dans la tradition des sermons populaires de l'époque et, dans ce cadre, la vision de la révolte paysanne présente dans le livre I peut être perçue comme une forme d'*exemplum* présentant les effets dévastateurs d'une révolte contre l'ordre universel¹⁹⁸.

193 *Ibid.*, pp. xlv-xlv.

194 *Ibid.*, p. xv.

195 *Ibid.*, Vol.4, p. xxx.

196 Eric STOCKTON (éd.), JOHN GOWER, *The Major Latin Works of John Gower*, *op.cit.*, p. 26.

197 G. C. MACAULAY (éd.), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, *op.cit.*, Vol.4, pp. xxx-xxxi.

198 John H., FISHER, *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, *op.cit.*, p. 170.

Contrairement à *Vox Clamantis*, la *Cronica Tripertita*, présente peu d'emprunts et est écrite en hexamètre léonin¹⁹⁹, un vers typiquement médiéval présentant un rime interne entre le pied à la césure et le dernier pied du vers. Au sein des œuvres latines de Gower, on trouve donc un mélange de traditions classiques et médiévales, pas inhabituel pour l'époque mais symptomatique de la poétique pluriculturelle de l'auteur, bien que son trilinguisme n'y fasse que très peu surface.

Confessio Amantis, le grand poème anglais de John Gower, est en revanche une mine d'or de multilinguisme. Le poème présente la particularité de mêler système métrique syllabique français et système accentuel anglais²⁰⁰, avec un rythme iambique anglais caractéristique, à la manière de Chaucer²⁰¹. Il se conforme pourtant toujours aux usages français en matière de rimes, et fait entre autre usage de rimes équivoques, recommandées par les arts poétiques français de la fin du Moyen Âge²⁰², comme par exemple aux vers 85-86 du livre V : « For certes, if sche were myn, / I hadde hir levere than a Myn ». Le type de vers utilisé est le couplet d'octosyllabes, sauf pour la partie nommée *Supplication of Amans*, qui se trouve dans le livre VIII aux vers 2217 à 2300 et qui est composée en *rhyme royal* chaucerienne, à l'instar de son autre poème anglais *In Praise of Peace*. Il s'agit donc d'une forme liée plus à la tradition anglaise que française, contrairement à l'octosyllabe dont l'usage rappelle le *Mirour*.

La langue de *Confessio Amantis* est un anglais de cour, le dialecte littéraire des Londoniens cultivés au XIV^e siècle, comme le décrit R. A. Peck dans son édition du texte²⁰³. On y trouve cependant des traces grammaticales françaises, telles que l'utilisation du féminin pour les noms (citizeine, cousine...)²⁰⁴ et des termes empruntés directement au français. G. C. Macaulay note que, du fait du statut de langue seconde du français en Angleterre à cette époque, certains termes littéraires conservaient leur « identité » française, et que, même s'ils étaient largement utilisés dans des textes anglais, ils nécessitaient parfois un éclaircissement²⁰⁵. C'est

199 Eric STOCKTON (éd.), JOHN GOWER, *The Major Latin Works of John Gower*, op.cit., pp. 36-37.

200 G. C. MACAULAY (éd.), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.2, p. xix.

201 Voir Chapitre 3.1.2.

202 John BURROW, « Gower's Poetic Styles », in *A Companion to Gower*, éd. p. S. Echard, Cambridge, D.S. Brewer, 2005, p. 241.

203 Russel A. PECK (éd.), JOHN GOWER, *Confessio Amantis*, Toronto, University of Toronto Press, 1980, p. xxxiv.

204 *Ibid.*, p. xxxix.

205 G. C. MACAULAY (éd.), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.1, p. xiv.

le cas par exemple du terme « Ire », au livre III, utilisé tel quel dans le *Mirour* mais suscitant le doute sur sa signification chez Amans dans *Confessio Amantis*. Genius lui donne donc une explication ainsi : « Sone, it is / That in oure englissh Wrathe is hote » (v. 20-21). D'autres termes français, tels que « Malebouche » (L. II, v. 389) sont repris directement sans explication. Cette catégorie d'emprunts renferme des termes du vocabulaire courtois associés à la tradition littéraire française et à des œuvres comme le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meun ou le *Voir Dit* de Guillaume de Machaut. L'influence de ces auteurs est par ailleurs perceptible au-delà de la langue. En effet, le personnage principal Amans semble directement tiré du poème de Guillaume de Lorris, et son interlocuteur, Genius, de la suite écrite par Jean de Meun²⁰⁶. De plus, à la fin du texte, Amans, libéré de son attachement à Vénus révèle son nom, John Gower, dévoilant ainsi un lien (artificiel) entre auteur et narrateur que l'on retrouve également chez Guillaume de Machaut, mais aussi chez Froissart, ou encore chez son compatriote Chaucer²⁰⁷. Un autre lien relie ce texte à l'œuvre de Chaucer : les *exempla*. *Confessio Amantis*, sous son image moraliste et son cadre courtois, est en fait une collection d'histoires mythologiques, bibliques, mais aussi de récits tirés d'œuvres médiévales telles que l'*Ovide Moralisé*, *Barlaam et Josaphat* ou le *Roman de Troie*. Cette forme n'est pas sans rappeler les *Canterbury Tales*, elles-mêmes probablement inspirées du *Décameron* de Boccace²⁰⁸. Il s'inscrit donc dans une tradition littéraire française, voire romane, bien établie alors même qu'il écrit en anglais. Ce n'est donc pas un détachement du français mais bien un rattachement à lui qui transparaît dans le processus d'écriture littéraire en anglais chez Gower.

Sa troisième langue, le latin, ne reste pas sur la touche, bien au contraire. S'il se décèle dans la langue, de même que dans l'anglo-français du *Mirour*, par des inflexions latines (Centaury, Phebum...) ²⁰⁹, le latin est omniprésent dans le texte de *Confessio Amantis* sous la forme d'*incipit* en vers élégiaques ou léonins, de gloses latines en prose et du colophon *Quia unusquisque*. Les gloses ont particulièrement intrigué les chercheurs, du fait qu'elles apportent peu à la compréhension du texte, et font rarement plus que condenser les propos de l'anglais. Pourtant, dans les manuscrits, ces gloses, comme les *incipit*, sont souvent rubriquées, suggérant une utilité pour les lecteurs²¹⁰. Dans son essai, A. Galloway propose deux rôles

206 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, op.cit., p. 387.

207 Ibid., p. 397.

208 Ibid., pp. 386-387.

209 Russel A. PECK (éd.), JOHN GOWER, *Confessio Amantis*, op.cit., p. xxxix.

210 Siân ECHARD et Claire FANGER (éds.), JOHN GOWER, *The Latin Verses in the « Confessio Amantis » : an Annotated Translation*, East Lansing, Colleagues Press, 1991, p. xxviii.

possibles pour ces gloses et *incipit*. Il estime qu'ils auraient pu servir de lignes directrices pour mieux suivre l'organisation du texte, car ils ont bien plus de sens lus avant le texte anglais qu'après et en facilitent l'approche. Il suggère même qu'ils auraient pu être composés en premier, et auraient alors servi de base au travail de l'auteur²¹¹. Une autre utilité, compatible avec la précédente et encore plus parlante quant au statut des langues, serait de donner de l'autorité à l'anglais²¹². Le cadre latin conférerait au texte un statut que l'anglais seul ne peut encore atteindre, et en montrant ce dernier positionné au côté de la langue la mieux considérée du Moyen Âge, le texte propose une hypothétique analogie de leurs statuts respectifs. Cette suggestion peut être mise en lien avec l'épigramme qui précède le Prologue et qui annonce l'utilisation de la langue d'Hengist sur l'île de Brutus avec l'aide de Carmen pour chanter des vers anglais. J. Hsy relève qu'Hengist est un personnage de Geoffroy de Monmouth parlant anglo-saxon et que Carmen est censée avoir amené l'alphabet aux latins²¹³. C'est donc en latin qu'il explique son choix de l'anglais qui ne peut s'écrire que grâce aux lettres latines. Là encore, le latin et sa tradition soutiennent l'anglais et son usage littéraire.

Les deux recueils de ballades en français sont plus tardifs que le *Mirour*. Difficiles à dater, plusieurs indices décryptés par R. Yeager permettraient de les situer à une époque proche de la composition de *Confessio Amantis*. Il va même plus loin en suggérant la composition des ballades du *Traitié* entre l'ajout du livre I à *Vox Clamantis*, qu'il date de 1386, et la composition de *Confessio Amantis* en 1390, et celles des *Cinkante Balades* entre *Confessio Amantis* et la *Cronica Tripertita* autour de 1399²¹⁴. Un indice pour cela est la forme des ballades. En effet, la plupart des poèmes des *Cinkante Balades* sont dotées d'un envoi, contrairement à celles du *Traitié*. Ce fait pourrait s'expliquer par l'influence littéraire française de l'époque, et plus particulièrement par la popularité de l'*Art de Dictier* d'Eustache Deschamps (1346-1406), qui préconise les ballades avec envoi. L'impact de son ouvrage est tel qu'il est difficile d'imaginer un auteur écrivant des ballades en français sans envoi par la suite²¹⁵. L'autre élément qui met ces deux séquences de ballades en lien avec la période de composition de *Confessio Amantis* est leur versification inspirée

211 Andrew GALLOWAY, « Gower's *Confessio Amantis*, the *Prick of Conscience*, and the History of Latin Gloss in Early English Literature », in *John Gower : Manuscripts, Readers, Contexts*, éd. p. M. Urban, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 52-54.

212 *Ibid.*, p. 49.

213 Jonathan HSY, *Trading Tongues : Merchants, Multilingualism and Medieval Literature*, Columbus, Ohio State University Press, 2013, p. 115.

214 Robert YEAGER, « John Gower's Audience : The Ballades », *The Chaucer Review* 40, n°1 (2005), p. 87.

215 *Ibid.*, p. 92.

du style anglais. Tous les poèmes sont en décasyllabes, mais si la moitié des *Cinkante Balades* sont en strophe de huit vers, l'autre moitié ainsi que les ballades du *Traitié* suivent le schéma de la *rhyme royal* chaucerienne. En outre, il est intéressant de noter que la césure de ces vers suit plus volontiers le système anglais flexible que la rigidité des règles françaises²¹⁶. Ceci donne à ces ballades, qui sont de prime abord des poèmes français dans le style courtois parisien de l'époque²¹⁷, un cachet anglais indéniable.

Les deux recueils présentent non seulement des mélanges de styles mais aussi des mélanges linguistiques. Le plus frappant, dans les *Cinkantes Balades*, se trouve à la Ballade XVII, où le vers 21 évoque une parole hypothétique de la dame : « A basse vois tantost me dirra, 'nay !' ». L'intrusion d'un terme anglais dans la poème français, d'autant plus qu'il serait une citation de la dame elle-même, surprend et rappelle dans quelle langue le poète devait s'exprimer le plus souvent. Écrire en français est une chose, mais la conversation ordinaire ne se fait pas dans cette langue, et cette rupture le souligne. Le *Traitié* est encore plus polyglotte car, à l'instar de *Confessio Amantis*, il contient des gloses latines qui semblent jouer le même rôle que dans le poème anglais, auquel il est intimement lié car il lui sert de *coda* dans plusieurs manuscrits²¹⁸. Les deux textes partagent des thématiques similaires et font référence aux mêmes histoires mythologiques, bibliques et médiévales. La combinaison de ces deux œuvres montre les possibilités du trilinguisme de Gower, et la possibilité de placer l'anglais à côté du français et du latin, malgré son statut moindre.

La poétique de Gower est donc celle d'un poète polyglotte maîtrisant les codes des traditions littéraires auxquelles il se rattache. Ni purement français, ni purement anglais, jamais indépendants du latin, ses textes incarnent non seulement le trilinguisme littéraire de l'Angleterre du XIV^e siècle, mais présentent aussi des exemples de fusion entre les codes de chaque langue et de chaque littérature. L'anglais, imbriqué dans ce système auprès du français et du latin, semble donc pouvoir prétendre à une valeur, un statut égal ou au moins proche des deux autres langues. Encore faut-il que les lecteurs y soient réceptifs.

216 G. C. MACAULAY (éd), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.1, p. lxxiv.

217 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, op.cit., p. 380.

218 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, op.cit., p. 240.

3.2.3 Des langues et des hommes : John Gower et son public

Le choix d'une langue ou d'une autre à beaucoup à dire quant au lectorat visé. Gower ne fait pas de poésie personnelle, il écrit pour être lu, et pas par n'importe qui : le roi est souvent l'un des personnages à qui ses textes sont adressés. Cependant les événements de la guerre de Cent Ans bouleversent le pays, les rois se succèdent, et Gower révisé ses œuvres pour s'adapter au changement de situation, mais aussi à son positionnement politique. En cela, il est un exemple de poète dont les textes ne sont pas imperméables aux événements historiques, une poésie qui vise plus loin que les seuls événements du siècle mais qui ne peut pour autant s'en détacher. Gower est non seulement profondément anglais dans tout son trilinguisme, il l'est aussi dans son investissement pour le bien commun de son pays, et le choix des langues, choix rhétorique et politique pour convaincre et s'affirmer, renforce cela.

Cette attitude se remarque déjà dans son traitement du *Mirour de l'Omme*. Comme Froissart, Gower écrit en français pour un public anglo-normand : la cour d'Édouard III²¹⁹. Ceci se confirme par l'allusion au conflit en cours et au droit au trône d'Édouard aux vers 2142 à 2148. Son sujet étant cependant en majeure partie religieux, Gower justifie son choix linguistique pour raconter la naissance de la Vierge de la manière suivante :

Les clerks en scievont la leçon
De leur latin, mais autres noun,
Par quoy en langue de romance
J'en fray la declaracioun,
As lays pour enformacioun,
Et a les clerks pour remembrance. (v. 27475-27480)

Le lectorat visé est donc avant tout celui des laïcs, mais des laïcs suffisamment instruits en français pour lire ce long poème. R. Yeager propose cependant une lecture quelque peu différente de cela. S'il accepte l'idée que le poème était d'abord adressé à la cour du roi, il suggère qu'en cours de rédaction, Gower a changé d'idée. En effet, il n'aurait fini de composer son poème qu'après la mort d'Édouard III en 1377. Un élément prouvant cela est une mention du Grand Schisme de 1378 aux vers 18829 à 18840. S'il écrit, ou du moins révisé – pratique courante chez lui – son poème en 1378, c'est qu'il est alors déjà en résidence à Sainte-Marie Overie. R. Yeager suggère alors que l'auteur aurait finalement fait des religieux du prieuré ses

219 John H. FISHER, « A Language Policy for Lancastrian England », *op.cit.*, p. 1169.

destinataires finaux, justifiant ainsi la vie de la Vierge Marie qui clôt le texte, et peut-être aussi le fait qu'un seul manuscrit nous soit parvenu : l'audience était peut-être trop locale pour permettre une large diffusion du texte²²⁰.

Les textes latins s'adressent nécessairement à un public instruit, du type de l'archevêque de Canterbury Thomas Arundel²²¹ à qui est adressé le manuscrit All Souls College Oxford 98, contenant *Vox Clamantis* et *Cronica Tripertita* et servant de base à l'édition de Macaulay. La *Cronica Tripertita*, de par son rôle de propagande Lancastre, semble s'adresser tout particulièrement à un lectorat pro-Lancastre²²², mais il est possible de lui envisager un public d'outre-mer que l'usurpation du trône d'Angleterre préoccupe ou indigné, et que Gower cherche à convaincre du bien-fondé de la position d'Henri IV par un texte en latin, langue accessible à un plus large public sur le continent²²³.

L'hypothèse d'un public d'outre-mer semble également convenir aux deux cycles de ballades en anglo-français. R. Yeager explique en effet le choix d'écrire ces séries de poèmes par le lien important avec les poètes français du continent. Les *Cinkantes Balades*, mais aussi le *Traitié*, s'inscrivent dans un mouvement de compilation de ballades en recueil à l'instar du célèbre *Livre des Cent Ballades* qui sert de modèles à d'autres auteurs tels que Christine de Pisan ou Oton de Grandson²²⁴. Ces textes serviraient alors à entrer dans le débat que propose le *Livre des Cent Ballades*, celui de savoir qui de Fausseté ou Loyauté est meilleur en amour, et à y répondre à sa manière par ces deux séquences de poèmes, l'une concernant les amants courtois traditionnels, l'autre les amants mariés²²⁵. L'usage du français pour un dialogue avec un mouvement littéraire français n'est donc pas surprenant. Ce choix est d'autant plus justifié dans le *Traitié* du fait de son statut de *coda* à *Confessio Amantis*. En effet, l'*incipit* du *Traitié* ajouté dans les manuscrits où il suit le poème anglais dit :

220 Robert YEAGER, « Gower's French Audience : the *Mirour de l'Omme* », *The Chaucer Review* 41, n°2 (2006), pp. 117-126.

221 Russel A. PECK, *Kingship and Common Profit in Gower's « Confessio Amantis »*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1978, p. xxiii.

222 Robert YEAGER, « John Gower's French and his Readers », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne, York, York Medieval Press, 2009, p. 136.

223 Richard Firth GREEN, *Poets and Prince-pleaser : Literature and the English Court in the Late Middle Ages*, Toronto, University of Toronto Press, 1980, p. 191.

224 Robert YEAGER, « John Gower's Audience : The Ballades », *op.cit.*, pp. 82-85.

225 *Ibid.*, p. 96.

Puisqu'il ad dit ci devant en Englois par voie d'essample la sotie de cellui qui par amours aime par especial, dirra ore apres en rançois a tout le monde en general un traitié selonc les auctours pour essampler les amantz marietz, [...]

La fin de la dernière ballade de la séquence reprend cette idée d'adresse à tous en annonçant : « Al université de tout le monde / Johan Gower ceste Balade envoie » (v. 22-24). Si une distinction est fait entre ceux qui peuvent lire l'anglais et « l'université de tout le monde », c'est que le public visé par ce texte vit au-delà des frontières anglaises. Il n'aurait pu faire une telle adresse « a tout le monde en general » dans son texte anglais.

R. A. Peck suggère que, si *Vox Clamantis*, un texte à vocation réformatrice, est écrit en latin pour les puissants de ce monde, Gower se serait rendu compte autour de 1390 que le changement doit se faire par le bas. Il écrit alors *Confessio Amantis* en anglais, usant d'un cadre courtois populaire, et la « voix qui crie » devient celle d'un Anglais commun parlant une langue commune pour un public du commun²²⁶. Le poème obtient une telle popularité sur le territoire anglais et outre-mer qu'on lui connaît deux traductions en portugais et en castillan au début du XVe siècle²²⁷. La justification du choix de l'anglais la mieux connue est celle de l'une de versions du Prologue, qui annonce l'usage de l'anglais pour « A bok for Engelondes sake » (v. 24). La raison invoquée serait que peu de gens le font, et les termes « Engelondes sake » sous-entendent que l'Angleterre serait en mauvais état, et que ce livre serait là pour l'aider. Ce choix porte cependant avec lui une forme de revendication pour la dignité de ce vernaculaire, pour la reconnaissance de sa valeur²²⁸.

L'adresse « for Engelondes sake » est cependant une révision du Prologue de *Confessio Amantis*. Gower est en effet un auteur qui se relit et se corrige, et certaines de ses œuvres existent en plusieurs versions visiblement corrigées en fonction des événements politiques, mais surtout en fonction de son rapport à deux personnages longuement évoqués plus haut : Richard II et Henri IV. Dans la version la plus ancienne de *Confessio Amantis*, le Prologue adressait le poème non pas à l'Angleterre mais à Richard lui-même, que le poète dit avoir rencontré sur la Tamise et qui lui aurait demandé d'écrire « Som newe thing » (v. 51) pour lui. La fin du livre VIII contient également une prière adressée à « Richard by name the Secounde » (v. 2987). Quelques mois

226 Russel A. PECK, *Kingship and Common Profit in Gower's « Confessio Amantis »*, *op.cit.*, p. xxiii.

227 Russel A. PECK (éd.), JOHN GOWER, *Confessio Amantis*, *op.cit.*, p. v.

228 John BURROW, « The Languages of Medieval England », *op.cit.*, p. 21.

plus tard, d'après G. C. Macaulay²²⁹, l'auteur revoit son œuvre en étoffant les livres VI et VII et en réarrangeant ce dernier. Il supprime également la prière à Richard II à la fin du texte. Certaines copies de cette version contiennent déjà une dédicace à Henri de Lancastre dans le Prologue. La troisième version, du poème, datant d'entre 1392 et 1393, ne contient pas les ajouts aux livres VI et VII ni le réarrangement, mais présente la nouvelle dédicace dans le Prologue ainsi qu'un épilogue différent²³⁰. Ces modifications reflètent l'évolution de l'opinion de l'auteur – et de beaucoup de monde à cette époque – concernant Richard II. Cependant, ces changements ont lieu plusieurs années avant l'usurpation, et il serait absurde de dire que Gower soutenait déjà le futur soulèvement d'Henri de Lancastre. Il faut de plus noter que ce personnage était déjà présent dans la première version de *Confessio Amantis*, dans les quelques lignes latines à la fin du texte qui le louent sous son titre de « Derbeie Comiti ». G. C. Macaulay suggère que cette dédicace est liée plus à la réputation d'idéal chevaleresque d'Henri à cette époque qu'à son futur statut royal. Gower se servirait alors de la figure de ce dernier comme d'un exemple de ce qu'est un homme vertueux, un homme qui suit les enseignements que lui-même transmet par ses textes²³¹.

Dans tous les cas, un mouvement de rejet de la politique de Richard II se dessine à cette époque, et la révision de *Vox Clamantis* à peu près en même temps que la troisième version de *Confessio Amantis* le confirme. En effet, si la seconde version du texte ne rejette pas totalement Richard, la révision de certains passages du livre VI montre le roi sous un angle différent. De pauvre jeune homme sans défense, « immunis culpe » (v. 555), entouré de mauvais conseillers, il devient un « puer indoctus » (v. 555, deuxième version) négligeant la morale et au comportement enfantin. Si Gower ne va pas plus loin dans son rejet pour l'instant, l'ajout de la *Cronica Tripertita* comme suite de ce poème suffit à rendre sa position claire. Gower est donc bien voué à la cause d'Henri IV, et ses autres poèmes le montrent. Les *Cinkantes Ballades*, bien qu'elles aient probablement été composées avant 1399, ne nous sont parvenues que dans un seul manuscrit, Trentham MS, dédicacé à Henri IV. Elles sont précédées de deux ballades dédiant l'ouvrage au roi ainsi que du poème latin *O recolende* écrit pour lui également. Le roi n'était peut-être pas le destinataire original de la séquence de ballades, mais il l'est pour cet exemplaire en tout cas. Par ailleurs, les autres œuvres présentes

229 G. C. MACAULAY (éd), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, op.cit., Vol.2, p. xxi.

230 *Ibid.*, p. ccxxviii.

231 *Ibid.*, pp. xxiii-xxiv.

dans le manuscrit, hormis le *Traitié*, sont toutes des œuvres qui sont personnellement dédiées à lui en tant que roi : *In Praise of Peace*, *Rex celi deus*, *Henrici quarti* et *Ecce patet tensus*²³². W. Calin voit dans ce manuscrit un mélange trilingue adressé à Henri IV, bien que la qualité de l'ouvrage fasse moins penser à un manuscrit de présentation qu'à un modèle pour en produire un²³³. Il est cependant intéressant qu'aucune des œuvres écrites pendant le règne d'Henri IV ne soit rédigée en français. Avec sa position en faveur du nouveau roi vient peut-être une volonté – ou une obligation – de soutenir sa politique linguistique et de laisser de côté le français pour se concentrer sur l'anglais et le latin dans les dernières années de sa vie²³⁴.

L'épisode biblique de la tour de Babel et de la division des langues que Gower évoque dans le Prologue de *Confessio Amantis* peut sembler contradictoire avec la poétique polyglotte du poète. C'est bien le contraire. La division des langues divise les peuples. Par sa pratique et sa maîtrise du multilinguisme et des multiples traditions littéraires, Gower les rapproche, crée un pont entre eux. S'il est profondément anglais et soutient l'usurpation d'Henri IV, il ne lui adresse pas moins *In Praise of Peace*, un poème demandant que le souverain cesse de guerroyer : il suit sa politique de la langue, mais pas forcément sa politique tout court. Son multilinguisme, Gower en est conscient et fier. Dans le poème *Eneidos Bucolis*, le poète est comparé à Virgile, qui a aussi écrit trois grands poèmes mais uniquement en latin, alors que Gower, lui, a écrit en trois langues. L'agencement de son tombeau, avec les trois poèmes pour oreiller du gisant, est un dernier geste de multilinguisme qui s'adresse à la postérité. Gower incarne ainsi dans sa vie comme dans son œuvre cette Angleterre trilingue, ou l'on peut dire « Jeo sui anglois » (*Traitié*, Ballade XVIII)²³⁵ en français sans que cela semble étrange. L'anglais de Gower ne s'oppose jamais à son français ou à son latin : il s'appuie sur eux pour se faire ses lettres de noblesse à leurs côtés, se marie avec eux dans des textes et des manuscrits polyglottes, et enfin les rejoint au panthéon des langues littéraires non pas en les écrasant ou en triomphant d'eux, mais en prenant place à leurs côtés, sur un pied d'égalité. Cet anglais littéraire reste cependant encore prisonnier de ses frontières et il faudra attendre Charles d'Orléans pour le retrouver sous la plume d'un poète français.

232 *Ibid.*, Vol.1, pp. lxxix-lxxx.

233 William CALIN, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, *op.cit.*, p. 380.

234 Robert YEAGER, « John Gower's French and his Readers », *op.cit.*, p. 136-137.

235 JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, *op.cit.*, Vol.1, p. 391, v. 26.

3.3 Charles d'Orléans et la reconnaissance de l'anglais littéraire

3.3.1 Le poète et le prisonnier : Charles d'Orléans en Angleterre

Parmi les grandes figures de la littérature française du XVe siècle, Charles d'Orléans marque les esprits par sa double identité de poète et de prince, extensivement étudiée par D. Poirion dans son œuvre du même nom²³⁶. Né le 24 novembre 1394 à Paris, Charles est en effet un prince à la fleur de lis étroitement lié aux grandes figures royales de son temps. Petit-fils de Charles V et neveu de Charles VI, il devient duc d'Orléans à la mort de son père Louis, assassiné par les hommes de main de Jean Sans Peur le 23 novembre 1407. Peu après, il perd sa mère, Valentine Visconti, et sa première femme, Isabelle de France, veuve du roi anglais déchu Richard II, qui lui laisse une fille, Jeanne. Il sera marié plus tard à Bonne d'Armagnac puis à Marie de Clèves, qui lui donnera un fils, le futur Louis XII. Au cours de sa vie, il rencontre nombre de personnages politiques importants en France, en Angleterre, et même en Italie où il entreprend, en 1448, de récupérer les territoires qui devaient lui revenir par sa mère. Là-bas, il se heurte à la puissance de Francesco Sforza, et revient vaincu en France où il restera jusqu'à sa mort, dans la nuit du 4 au 5 janvier 1465²³⁷.

Bien qu'il semble se trouver au cœur de la politique française, Charles d'Orléans reste en retrait des affaires du royaume durant la majorité de sa vie. Son œuvre est principalement poétique, non politique, et il est l'auteur de nombreuses ballades, chansons et complaintes, ainsi que de plusieurs centaines de rondeaux²³⁸. Cette position insolite, plus poète que prince, est en grande partie liée aux circonstances de sa vie et en particulier à sa longue captivité. Âgé d'à peine 21 ans, Charles participe à la bataille d'Azincourt, où lui et d'autres membres de la noblesse française sont faits prisonniers et envoyés en Angleterre. Le duc y restera vingt-cinq ans, vingt-cinq longues années d'une captivité « douce » que lui assure son statut de prince. Loin des cellules sombres et humides réservées au prisonniers de moindre statut, il se voit traité presque comme un hôte chez diverses familles nobles anglaises²³⁹. Cela n'ôte cependant

236 Daniel POIRION, *Le Poète et le Prince : l'Évolution du Lyrisme Courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965.

237 Jean-Claude MÜHLETHALER (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades et Rondeaux*, Paris, Librairie Générale Française, 1992, pp. 5-9.

238 *Ibid.*, p. 5.

239 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 304.

rien à sa condition d'otage car sa captivité reste aussi un exil social, loin de son entourage connu et des activités de cour qu'il affectionne, une prison où seule la poésie est un passe-temps convenable et autorisé²⁴⁰.

À la figure du prince et du poète s'ajoute alors celle du prisonnier, qui façonne l'homme et l'œuvre. D. Poirion explique en effet que « l'expérience de la prison est une de celles où se révèle le mieux l'aptitude des poètes de cour à retrouver les sources intimes du lyrisme »²⁴¹. Si cette expérience peut être traumatisante pour le prince, elle est formatrice pour le poète. D. Poirion mentionne « des poètes » au pluriel, et en effet, Charles d'Orléans n'est pas seul dans ce cas. Dans son article sur l'écriture en prison, A. Spearing parle d'un phénomène socio-littéraire qui toucherait des poètes des deux côtés de la Manche entre les règnes de Richard II et d'Henri VIII, poètes dont font partie Charles d'Orléans et le roi Jacques Ier d'Écosse entre autres. Cette publication met en lien l'expérience de la captivité avec deux tropes littéraires médiévaux fondamentaux – l'amant comme prisonnier de sa dame et la condition de la vie séculière, de l'enfermement de l'âme dans un corps matériel – et rapproche ce phénomène de la question de la subjectivité, une problématique importante de la littérature du XVe siècle²⁴², ce qui recoupe les propos de D. Poirion. L'expérience du poète-prisonnier marque sensiblement la poésie du prince-poète, bien que Charles ne fasse que peu de références directes à sa vie, à ses amis ou à ses opinions politiques dans ses textes, ces éléments n'ayant pas nécessairement leur place dans son œuvre. De plus, sa position d'otage reste sensible pour lui comme pour son entourage, comme le montre le cas du duc de Suffolk qui s'était lié d'amitié avec le duc d'Orléans et qui fut assassiné en 1450, accusé d'accointances avec la France²⁴³. Charles se doit d'être prudent dans ses propos, mais cela ne l'empêche pas d'écrire quelques poèmes sur des sujets politiques ou personnels.

Pendant les vingt-cinq ans qu'il passe en Angleterre, Charles d'Orléans compose un grand nombre de textes en français qui sont copiés dans son manuscrit personnel, actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote BNF fr. 25458, le manuscrit O pour la critique.

240 John FOX, *The Lyric Poetry of Charles d'Orléans*, Oxford, Clarendon, 1969, p. 147.

241 Daniel POIRION, *Le Poète et le Prince : l'Évolution du Lyrisme Courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, op.cit., p. 134.

242 Anthony C. SPEARING, « Prison, Writing, Absence : Representing the Subject in the English Poems of Charles d'Orléans », *Modern Language Quarterly* 53.1 (1992), pp. 84-87.

243 Daniel POIRION, *Le Poète et le Prince : l'Évolution du Lyrisme Courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, op.cit., p. 299.

Commencé durant sa captivité, il est constitué d'un fond primitif composé en Angleterre – principalement des ballades, chansons et complaintes, ainsi que quelques *caroles*, une forme empruntée à la tradition anglaise – et d'ajouts plus tardifs, comme l'a identifié P. Champion²⁴⁴. En effet, ce manuscrit suit le duc lors de son retour en France, après sa libération, où il s'enrichit de nouvelles compositions parmi lesquelles la forme du rondeau à la part belle. L'ouvrage contient non seulement les œuvres du duc, dont certaines sont rédigées de sa main, mais aussi quelques textes de la plume d'autres personnages de son temps, tels le duc de Bourgogne et François Villon, par exemple. Pour ce texte, nous nous servons de l'édition de J. Fox et M.-J. Arn (2010)²⁴⁵, qui présente le manuscrit dans son ensemble. L'édition de P. Champion (1923-1927)²⁴⁶, ayant longtemps été la seule à faire loi, sert de référence pour plusieurs ouvrages et articles utilisés dans cette analyse. Nous mentionnerons donc sa numérotation des textes (en chiffres romains) lorsqu'elle diffère de l'édition Fox&Arn. Nous utilisons également l'édition de J.-C. Mühlethaler (1992)²⁴⁷, qui ne comprend que les ballades et les rondeaux, car elle rend plus clairement le système de concordance avec l'édition Champion.

L'œuvre de Charles n'est pourtant pas uniquement française. On lui connaît des poèmes macaroniques et quelques poèmes latins, tel le *Canticum Amoris*, édité par G. Ouy sur la base du manuscrit BNF lat. 1203²⁴⁸. De plus, et c'est ce qui nous intéresse ici, on lui attribue un certain nombre de poèmes en anglais, se trouvant principalement dans le manuscrit de la British Library coté BL Harley 682, le manuscrit E pour la critique. Une grande partie de ces poèmes ont un équivalent français dans le manuscrit O, mais d'autres sont uniques. De plus, les poèmes avec équivalent français sont parfois placés dans un ordre différent du manuscrit O, ce qui influence la compréhension et l'interprétation de ces derniers. La paternité de cette œuvre anglaise a fait couler beaucoup d'encre, et depuis la fin des années 1950, plusieurs spécialistes ont contribué au débat sur ce sujet controversé. Parmi eux, D. Poirion et S. Cigada rejetaient totalement l'attribution des poèmes au duc d'Orléans, tandis que J. Fox et N. Goodrich maintenaient la paternité de Charles pour les poèmes du MS BL Harley 682. Avant eux déjà, R. Steele avait avancé un certain nombre d'arguments pour l'attribution du manuscrit anglais à Charles d'Orléans dans l'introduction à son

244 Pierre CHAMPION, *Le Manuscrit Autographe des Poésies de Charles d'Orléans*, Paris, H. Champion, 1907.

245 CHARLES D'ORLÉANS, *Poetry of Charles d'Orléans and his Circle*, éd. p. J. Fox et M.-J. Arn, Tempe, ACMRS, 2010.

246 CHARLES D'ORLÉANS, *Poésies*, 2 vol., éd. p. P. Champion, Paris, H. Champion, 1923-1924 [repr. Genève, 2010].

247 CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades et Rondeaux*, éd. p. J.-C. Mühlethaler, Paris, Librairie Générale Française, 1992.

248 Gilbert OUY, *La Librairie des Frères Captifs : les Manuscrits de Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême*, Turnhout, Brepols, 2007, pp. 145-176.

édition de E²⁴⁹, notre édition de référence pour la poésie anglaise²⁵⁰ (notée St lorsque la confusion avec l'édition française Fox&Arn est possible). Si la recherche actuelle est encore divisée concernant l'attribution de ces poèmes, nous penchons en faveur de celle-ci et souhaitons présenter les arguments des défenseurs de la paternité de Charles afin de clarifier les liens possibles entre ces poèmes et ceux du MS BNF fr. 25458²⁵¹.

Le premier indice relevé par R. Steele, bien que peu concluant en soi, est la mention de « Charlis duk of Orlyaunce » comme identité du « je » lyrique à plusieurs reprises et sous plusieurs formes dans les poèmes anglais (celle citée ici se trouvant au vers 2720), et ce même dans des parties n'ayant pas d'équivalent français²⁵². De plus, il note que les deux manuscrits O et E présentent un nombre important de similitudes au niveau de leur facture et de leur organisation qui ne se retrouvent pas dans les autres manuscrits contenant des copies des œuvres de Charles²⁵³. R. Steele souligne aussi l'importance de la Ballade 113 (St ; LXXXVIIIa) qui fait référence à une correspondance privée entre Charles et le duc de Bourgogne, et qui ne pourrait donc pas provenir de la plume d'un tiers²⁵⁴. Il insiste encore sur la maîtrise de l'anglais du duc d'Orléans qui, si elle semble fort probable du fait de son séjour forcé de vingt-cinq ans en Angleterre, est confirmée par les rapports qu'en font certaines de ses connaissances à son retour. L'exemple le plus marquant est celui de René d'Anjou qui écrit à propos du duc, dans *Le Livre du Cœur d'Amour Épris* (1457) : « Car prins fuz des Anglois et mené en servaige. / Et tant y demouray qu'en aprins le langaige » (v. 1465-1466)²⁵⁵.

La question de la maîtrise de l'anglais par Charles a participé à animer le débat concernant la paternité de l'œuvre anglaise. En effet l'un des arguments avancés par les détracteurs de cette paternité est l'infériorité technique de la poésie anglaise par rapport aux textes français. Le parti adverse utilise cependant cet argument contre eux en affirmant que c'est justement parce que la

249 CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682*, éd. p. R. Steele, London, Oxford University Press, 1941-1946.

250 Il existe une édition plus récente : CHARLES D'ORLÉANS, *Fortunes Stables : Charles d'Orléans's English Book of Love. A Critical Edition*, éd. p. M.-J. Arn, Binghamton, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1994. Nous y avons cependant eu accès trop tard et avons dû baser notre étude sur R. Steele uniquement.

251 Pour un synthèse plus complète des arguments de cette controverse : William CALIN, « Will the Real Charles d'Orléans Please Stand ! Or, Who Wrote the English Poems in Harley 682 ? », in *Conjunctures. Medieval Studies in Honor of Douglas Kelly*, éd. p. K. Busby et N. J. Lacy, Amsterdam, Rodopi, 1994, pp. 69-86.

252 Robert STEELE (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682, op.cit.*, p. xi.

253 *Ibid.*, p. xxi.

254 *Ibid.*, p. xxii.

255 RENÉ D'ANJOU, *Le Livre du Cœur d'Amour Épris*, éd. p. F. Bouchet, Paris, Librairie Générale Française, 2003, p. 340.

poésie de E n'était pas écrite par un natif de la langue qu'elle est qualitativement inférieure aux textes de O. C'est l'avis, par exemple, de J. Fox²⁵⁶ et de C. Clark²⁵⁷. Ce dernier voit également un lien entre la représentation paradoxale de Fortune comme stable présente dans une partie sans équivalent français de E et une représentation similaire dans le Rondeau 180 (CCXIII), composé après le retour du duc en Angleterre²⁵⁸. Un tel lien semble soutenir l'hypothèse de l'attribution des poèmes anglais à Charles d'Orléans. Une approche semblable mais bien plus extensive a été effectuée par N. Goodrich dans son ouvrage *Charles of Orléans : a Study of Themes in his French and in his English Poetry*²⁵⁹, où elle relève d'importantes similitudes thématiques entre les deux traditions manuscrites ainsi qu'une ressemblance frappante dans la façon de traiter ces thèmes. M.-J. Arn, dans son article au titre évocateur « Two Manuscripts, One Mind »²⁶⁰ appuie son argumentation dans le sens de l'attribution de E à Charles par une comparaison codicologique des deux manuscrits. Ce qui ressort de cette comparaison, en bref, est l'immense similitude de format entre les deux ouvrages au moment du retour en France du duc (l'analyse se base uniquement sur le fond primitif). Cependant les textes du manuscrit français sont arrangés majoritairement par forme littéraire alors que le manuscrit anglais semble organisé de façon à créer une unité textuelle. BL Harley 682 semble « achevé » du point de vue de son propos, mais non de par sa facture, car l'espace blanc laissé pour les lettrines n'a jamais été rempli, alors que de son côté, BNF fr. 25458 est orné et comporte un grand nombre de pages blanches prêtes à être utilisées, et complétées plus tard. L'hypothèse proposée M.-J. Arn est alors que O aurait été copié sous la supervision du duc, et que E aurait été fait sur son modèle, avec les instructions de Charles pour l'organisation des pièces²⁶¹. La volonté de faire de E une pièce achevée et de O un manuscrit « en cours » semble correspondre au destin des deux ouvrages, le premier laissé derrière et le second suivant son propriétaire en France²⁶².

Un dernier élément appuyant l'attribution de la poésie de E à Charles d'Orléans est la présence de poèmes anglais dans son manuscrit autographe, le manuscrit O. P. Champion avait reconnu que deux des chansons avaient été copiées par le duc lui-même et les avait donc incluses

256 John FOX, *The Lyric Poetry of Charles d'Orléans*, op.cit., p. 98.

257 Cecily CLARK, « Charles d'Orléans : Some English Perspectives », *Medium Aevum* 40, n°3 (1971), p. 257.

258 *Ibid.*, p. 258.

259 Norma Lorre GOODRICH, *Charles of Orléans : a Study of Themes in his French and in his English Poetry*, Genève, Droz, 1967.

260 Mary-Jo ARN, « Two Manuscripts, One Mind : Charles d'Orléans and the Production of Manuscripts in Two Languages (Paris, BN MS fr. 25458 and London, BL MS Harley 682) », in *Charles d'Orléans in England, 1415-1440*, éd. p. M.-J. Arn, Cambridge, D.S.Brewer, 2000, pp. 61-78.

261 *Ibid.*, pp. 62-67.

262 *Ibid.*, pp. 77-78.

dans son édition, mais avait choisi de reléguer les sept autres pièces aux notes de fin, les considérant comme l'œuvre d'un tiers. R. Steele relève cependant que, tout au long du manuscrit français, les poèmes composés par autrui sont indiqués comme tels et le nom de leur auteur est précisé, ce qui n'est le cas d'aucune des pièces en anglais²⁶³. L'édition de J. Fox et M.-J. Arn présente d'ailleurs toutes les pièces anglaises à leur emplacement d'origine, sans remettre en question leur potentielle attribution à Charles d'Orléans. Cette présence de l'anglais jusque dans le manuscrit autographe fait pencher la balance en faveur de l'attribution des poèmes du BL Harley 682 au duc, et c'est sur la base de tous ces arguments que l'analyse des poèmes anglais en tant qu'œuvres de Charles d'Orléans peut se construire. Il faut cependant garder en tête que cela reste une hypothèse. Si l'attribution de ces textes et du poème latin *Canticum Amoris* sont correctes, cela ferait donc de Charles un poète à l'œuvre trilingue, comme Gower avant lui. Cependant, Gower place chacune des trois langues sur un pied d'égalité, alors que pour Charles, sa poésie française a la primauté, et il laisse d'ailleurs son manuscrit anglais derrière lui. Il n'est plus prisonnier des Anglais et reste prince de France et poète français. Le geste d'ouverture à l'anglais, langue de l'autre à la littérature encore peu connue outre-Manche, n'en est pas moins évocateur, et il convient d'étudier plus en détail le contenu du manuscrit E afin de mieux comprendre la portée de la poésie anglaise de Charles et sa position par rapport à l'œuvre française.

3.3.2 « My lady newe » : la place de la poésie anglaise dans l'œuvre de Charles d'Orléans

L'éditeur du BL Harley 682 divise le texte en trois parties distinctes. La première, qu'il nomme « Early Ballad Cycle », contient l'équivalent anglais du Livre d'Amour, qui va de « La Retenue d'Amours » à « La Departie d'Amours ». Le premier cahier est manquant²⁶⁴ et le texte commence avec l'équivalent de la « Copie de la lettre de retenue ». En plus des vers narratifs, du « Songe en Complainte » (« Vision in Complaint ») et des sept pièces qui forment « La Departie d'Amours en balades » (Ballades 75 à 81, chez St), on y trouve septante-cinq autres ballades dont la majorité a un équivalent français. Cette partie suit l'ordre du manuscrit O, à quelques exceptions près, et présente l'entrée du duc d'Orléans au service de Cupidon et Vénus et sa relation amoureuse courtoise avec sa dame. Relation courtoise classique, du moins jusqu'à la mort de la dame, qui survient dans la Ballade 57 et qui pousse

263 Robert STEELE (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682, op.cit.*, p. xxvi.

264 Mary-Jo ARN, « Two Manuscripts, One Mind : Charles d'Orléans and the Production of Manuscripts in Two Languages (Paris, BN MS fr. 25458 and London, BL MS Harley 682) », *op.cit.*, p. 63.

le poète à abandonner son rôle d'amant. À travers « La Departie d'Amours », le poète demande à être libéré de ses obligations envers Cupidon et Vénus et s'en va s'isoler dans le château de *No Care*, « Nonchaloir » en français.

La seconde partie est composée de chansons, *roundels* en anglais (à ne pas confondre avec *rondel*, traduction de rondeau), dont près de la moitié n'a pas d'équivalent français, ainsi que de quelques ballades et *caroles*. L'organisation de E diffère sensiblement de celle de O. En effet, le premier texte de cette partie, la Ballade 83, présente une différence notable entre son refrain et celui de son équivalent français, la Ballade 72. La version française dit « Mon jubilé faire devroye, » (v. 34), alors que la version anglaise affirme « But here y make my Iewbile or y day » (v. 3104). Le français annonce donc ce que le poète devrait faire, mais s'y refuse, alors que l'anglais choisit de célébrer le Jubilé, bien que « for fere my tonge saith nay nay » (v. 3108). La ballade qui suit et qui n'a pas d'équivalent français décrit la préparation d'un grand banquet où des chansons doivent faire office de plats. Le choix de la forme de la chanson (*roundel*) est par ailleurs justifié par les vers 3118-3119 « And for folk say short song is good in ale / That is the cause in rundelle y hem write ». Le refrain de cette Ballade 84 annonce ensuite « Here is my fest if hit plese yow to fong » (v. 3135). Les chansons commencent à partir de là. Cette organisation a mené Steele à nommer cette seconde partie « the Banquet of song and dance »²⁶⁵, et à interpréter cet ensemble de chansons et *caroles* comme les produits de ce banquet – les *caroles* étant une forme poétique étroitement liée à la danse, d'où le titre. Dans le manuscrit français, organisé par genres littéraires, comme dit précédemment, ces chansons se trouvent dans une autre section, ce qui montre une réorganisation dans E de textes individuels en une unité de sens qui lui est propre.

La troisième partie, que R. Steele nomme « Love's Renewal », est composé d'une longue séquence de vers narratifs (sept cent treize vers), de trente-sept ballades et d'une complainte. Sur le tout, seules les Ballades 101, 107, 111 et 113 ainsi que la complainte ont un équivalent français. Le reste est unique et présente des événements totalement absents de la poésie française. En effet, après le banquet de Jubilé, le poète reçoit une requête d'un tiers lui demandant d'écrire un poème sur la stabilité de Fortune. Pour répondre à cette demande, il

265 Robert STEELE (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682, op.cit.*, p. xxxi.

sort du château de *No Care* et s'en va vers le bord de mer, où il s'assoit pour écrire une complainte qui présente Fortune sous un angle assez inhabituel. Le poète remet en question la mutabilité de Fortune en affirmant qu'en ce qui le concerne, elle est parfaitement stable, et toujours mauvaise. Si elle donne et reprend à tous, ce qui est l'essence même de la Fortune médiévale, elle le fait de façon si régulière qu'elle en devient stable. Il ajoute même :

But where as first thou fond me in symplesse
Thou holdist me in myn aduersite
So that y may biwayle thi stabilnes (v. 4685-4687).

Cette représentation de Fortune comme stable est très atypique mais n'est pas beaucoup développée dans le reste du texte.

Sa complainte achevée, le poète s'endort et l'on assiste ensuite à une scène de songe allégorique, dans laquelle il rencontre « a lady nakid » (v. 4760) portant une couronne et « about hir wast a kercher of plesaunce » (v. 4764), qui s'avère être Vénus et qui le nomme *Charlis* (v. 4788). Cette dernière le blâme concernant sa retraite dans le château de *No Care*, lui demandant avec sarcasme s'il est entré dans les ordres et le questionnant sur sa présence au-dehors du château, puisqu'il désire tant se tenir loin d'une possible rencontre amoureuse. Le poète se lamente alors de la mort de sa dame, ce à quoi Vénus lui répond : « Ye may as wel chese yow a lady newe » (v. 4876). Plutôt que de passer son temps à ne rien faire, il pourrait prendre une autre dame. La première étant morte, « God wot as now hit doth hir litille harm » (v. 4882). Face au refus de *Charlis*, Vénus répond qu'il lui fait honte, à elle, à ses serviteurs et à lui-même « For alle may say my service is to badde / That ye naue lust to serue me as ye had » (v. 4902-4903). Elle ajoute qu'il risquerait aussi d'attirer l'opprobre sur sa dame car l'on dirait d'elle qu'elle n'était pas assez bien pour le pousser à rester au service de Vénus après sa mort. Le débat continue entre les deux personnages jusqu'à l'arrivée d'un char descendant du ciel sur lequel se trouve Fortune. Sa description s'étend sur presque cent vers et est extrêmement détaillée, reprenant les *topoi* classiques du visage changeant et de la roue portant les inscriptions « I shal rayne/y rayne/y haue raynyd / And y owt-rayne » (v. 5044-5045). On note cependant qu'elle porte une couronne « with flowre delise » (v. 5032) qui l'associe à la maison de France. Le poète finit par reconnaître dans cette figure de Fortune feu sa dame et reste sous le choc, mais quand Vénus lui demande : « But is hitt aynd yowre lady that ther sit » (v. 5108), il semble hésiter et répond « O yee/o nay/no nyst/o yes dowlles » (v. 5109). Il admet ensuite qu'elle est tellement similaire à sa dame que « next my

lady but y loue hir best » (v. 5140), ce qui donne la possibilité à Vénus de réitérer son offre de prendre une dame, mais en lui proposant cette fois de l'emmener près de celle qui se trouve à la place de Fortune, sans préciser s'il s'agit bien de sa dame morte ou d'une autre qui lui ressemble. *Charlis* accepte et s'accroche au « kercher of pleasaunce » de Vénus, et alors qu'elle s'envole avec lui, il s'effraye à l'idée de tomber, s'écrie « o lady venus mercy » (v. 5186) et se réveille.

Une fois debout, *Charlis* s'en va dans un pré et rencontre un groupe de personnes jouant à un jeu nommé « post and piler » (v. 5203) et parmi lesquels se trouve « The selfe lady bi verrey god of myght / That y se fortune bere so high on hight » (v. 5208-5209), ce qui le réjouit « Bi cause she was so lijk my lady swete » (v. 5213). Il n'ose d'abord pas lui parler, mais après avoir pris la place de l'un des joueurs dans la partie, il parvient à s'entretenir avec elle et lui présente sa requête amoureuse en précisant : « I kan not say pat y haue louyd yow long » (v. 5265). La nouvelle dame accepte et tous deux retournent à leur partie. Lorsque la nuit tombe, la compagnie décide de se séparer pour rentrer et leur poète leur fait ses adieux. Au moment de saluer sa dame, il lui dit « now welcome sorow » (v. 5332), rappelant ainsi qu'un nouvel amour vient avec de nouvelles peines, peines qu'il avait pu éviter lors de sa retraite à *No Care*. La dame lui demande s'il compte revenir les voir jouer le lendemain, ce qu'il refuse, mais il dit qu'il viendra peut-être dans la semaine. Après son départ, le poète se demande s'il vaut mieux qu'il lui parle ou lui écrive lors de leur prochaine rencontre. Il finit par décider qu'il lui parlera quand il le pourra, par crainte qu'elle ne l'oublie s'il prend trop de temps pour écrire, et qu'il lui écrira aussi quand il n'auront pas d'occasion de parler en tête à tête, leur relation, comme toute relation courtoise, devant rester secrète. Son nouveau service à Vénus commence alors, et le poète invite son lecteur à en entendre la suite en disant « if it lust yow to here » (v. 5351).

Commence alors une nouvelle série de ballades adressées, cette fois, à sa nouvelle dame. Le parallèle avec la première partie du texte, « Early Ballad Cycle », est évident au premier abord, et pourtant cette partie diffère en certains points. M.-J. Arn souligne en effet que cette seconde séquence de ballades donne l'impression d'un amant malheureux face à une dame cruelle et ingrate, et que cette dernière ne semble sympathique que dans deux des trente-sept ballades²⁶⁶. Dans l'envoi de la Ballade 87, par exemple, le poète se lamente :

266 Mary-Jo ARN, « The Structure of the English Poems of Charles of Orléans », *Fifteenth Century Studies* 4 (1981), p. 20.

What may y say ? now fayre swet hert pite
Haue on my greef and sumwhat bet advise
Then for my lowe to shew me cruelte (v. 5432-5434)

Le refrain de la Ballade 89 accentue cela en disant « That giltles sleth me *with* yowre disdayne » (v. 5487), et la Ballade 103 fait référence à la dame en ces termes : « O Hert more hard then roche of any stoon » (v. 5952). Si la souffrance fait souvent partie de la relation courtoise classique, cette séquence de ballades présente un cas de déséquilibre total où la cruauté de la dame prend le pas sur la dévotion de l'amant. On a ici affaire à une sorte de « belle dame sans mercy », à ceci près que cette dame-ci, contrairement à celle d'Alain Chartier, a accepté de prendre le poète pour amant avant de se montrer insensible et dédaigneuse envers lui. La relation des deux personnages semble donc bien différente de celle dépeinte dans la première partie du texte, et M.-J. Arn suggère que cela peut-être dû au fait que cette relation n'est pas supervisée par le dieu Amour/Cupidon comme la première, mais uniquement par Vénus, qui n'a que faire de l'aspect courtois de l'amour. On trouve donc moins d'allégories ou de dialogues complexes avec le Cœur, mais plutôt une version moins idéaliste, plus directe – voire réaliste – de la relation amoureuse, sans pour autant tomber de le grivois²⁶⁷. Cette troisième partie se termine sur une ballade d'adieu, mais un adieu pour une durée brève, et non un renoncement total à l'amour comme le fait la première séquence de ballades. Le texte finit donc un peu en queue de poisson, ce qui peut cependant s'expliquer par la libération de Charles et l'abandon de son manuscrit anglais. Peut-être y aurait-il eu une fin plus marquée à cette troisième partie si Charles était resté en Angleterre plus longtemps, mais cela demeure une hypothèse uniquement.

R. Steele et d'autres chercheurs après lui se sont grandement intéressés à cette troisième partie du texte, « Love's Renewal », qui se différencie de la poésie française de Charles bien plus que les deux autres. L'un des sujets sur lesquels ils se sont penchés est la question de l'identité de cette seconde dame, que R. Steele et N. Goodrich, entre autres, associent à un possible amour anglais du duc lors de sa captivité²⁶⁸. La critique moderne tend cependant à mettre de côté l'identification de la dame dans les textes de la tradition courtoise médiévale, et à voir en elle plutôt un *topos* ou une représentation symbolique, et ce dès les

267 *Ibid.*, pp. 20-21.

268 Voir Robert STEELE (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682, op.cit.*, pp. xxxiv-xxxv et Norma Lorre GOODRICH, *Charles of Orléans : a Study of Themes in his French and in his English Poetry, op.cit.*, p. 102.

premiers troubadours²⁶⁹. Symbole de l'amour, mais aussi, parfois, de la poésie elle-même, la dame représenterait alors l'idéal poétique, si magnifique et si inaccessible au poète, qui l'adule et se lamente de n'être capable de l'atteindre. Une telle approche peut donner un sens nouveau à la poésie de Charles d'Orléans dans son ensemble, et permet de mieux comprendre la place de sa poésie anglaise dans son œuvre. Pour ce faire, il est préférable de se pencher d'abord sur son œuvre française.

Le fond primitif du manuscrit BNF fr. 25458 se compose majoritairement de pièces courtoises dans lesquels l'amour de la dame est le sujet principal. La Ballade 57 fait cependant office de tournant dans le cycle de ballades en présentant la mort de la dame, qui mène le poète à renoncer à l'amour et à s'isoler dans le château de Nonchaloir. Les pièces suivantes provenant du fond primitif, la Complainte de France et les Ballades 114 et 115 (LXXV et LXXVI), évoquent la guerre. On trouve ensuite la série des « Ballades de plusieurs propos » qui traitent de sujets diverses sur des tons variés. Par exemple la Ballade 132 (XC) décrit la vieillesse sur un ton sérieux alors que la Ballade 133 (XCI) parle d'alcool sur un ton enjoué. On y trouve également des poèmes de correspondance avec le duc de Bourgogne touchant à la question de la libération de Charles. Le poète se détache donc petit à petit des conventions courtoises : la forme poétique est toujours là, mais les sujets abordés ne sont plus ceux de la *fin'amor*.

La mort de la dame prend alors un sens tout particulier. Ce motif s'inscrit en effet dans une tradition littéraire qui trouve ses racines chez Dante, et plus précisément dans la mort de Béatrice au chapitre XXVIII de la *Vita Nuova*²⁷⁰. La mort de l'être aimé se retrouve par la suite chez d'autres poètes, tels que Pétrarque, Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps ou encore Christine de Pisan, avec pour effet de modifier « les sentiments de l'amant et la tonalité de son chant »²⁷¹. Le « je » lyrique qui subit la perte de l'objet de son amour se voit en effet frappé de mélancolie et désireux de s'isoler dans le silence, à l'image de Charles se réfugiant au château de Nonchaloir. Cependant, comme l'exprime très clairement C. Lucken, « [c]ette mort de l'objet d'Amour est aussi une manière de mettre un terme à la tradition qui a dominé

269 Voir par exemple : Roger DRAGONETTI, « Aux Origines de l'Amour Courtois : la Poétique Amoureuse de Guillaume IX d'Aquitaine », in *La Musique et les Lettres*, Genève, Droz, 1986, pp. 169-200.

270 Christopher LUCKEN, « L'Obsèque de la Dame. La Mise à Mort de l'Objet d'Amour dans le Premier Cycle Poétique de Charles d'Orléans », in *Lectures de Charles d'Orléans : les Ballades*, éd. p. D. Hüe, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 52.

271 *Ibid.*, p. 55.

cette littérature afin de l'amener à se renouveler »²⁷². Dans la poésie de Charles d'Orléans comme dans celle de Dante²⁷³, cet événement crée une rupture autour de laquelle leurs œuvres respectives se construisent. Chez le poète français, la mort de la dame fait office de point de bascule entre une poésie amoureuse de tradition courtoise française et une poésie plus libre. Le « je » lyrique pleure la mort de sa dame, renonce à l'amour et se tourne vers des sujets différents, et le poète lui-même, en « tuant » la dame, « tue » la littérature courtoise et ses conventions pour s'autoriser à écrire différemment.

Il est alors intéressant de noter que, si la plupart des poèmes qui suivent la Ballade 57 et précèdent « La Departie d'Amours » parlent du deuil et de la souffrance de l'amant, la Ballade 58, qui suit directement la mort de la dame, décrit une scène d'un genre différent. Il s'agit en effet d'une partie d'échec entre Charles et Dangier en présence d'Amours, lors duquel Fortune intervient pour aider Dangier à prendre la dame du poète. Ce dernier n'est cependant pas encore mat, bien qu'en difficulté, et sa solution pour ne pas perdre se trouve dans le refrain « Se je ne fais une dame nouvelle » (v. 9). Qu'il envisage de « se faire une nouvelle dame », de trouver une nouvelle amante donc, juste après la mort de la précédente semble montrer que la souffrance de l'amant n'est pas aussi grande qu'il n'y paraît. Charles devrait donc se trouver une nouvelle dame, mais, il semble y renoncer dans « La Departie d'Amours ». Se met-il mat de lui-même ? Pas si l'on considère « La Departie d'Amours » comme l'adieu à la littérature courtoise et la nouvelle dame comme une nouvelle forme de poésie. La présence de thèmes différents dans le reste des ballades du fond primitif pourrait donc être un premier pas vers cette « nouvelle dame », cette poésie nouvelle, plus libre, et ce processus se concrétiserait dans la poésie écrite au retour de France, dans la forme plus ludique et légère des rondeaux et leurs sujets variés. La « nouvelle dame » de Charles d'Orléans, celle qui lui permet de ne pas être mat, c'est cette poésie qui se détache des conventions courtoises.

Il reste à replacer la poésie anglaise dans ce schéma. La troisième partie du manuscrit BL Harley 682, « Love's Renewal », présente la rencontre de *Charlis* avec une nouvelle dame, une dame tellement similaire à la première qu'il est difficile de les distinguer, même pour lui. Cette dame lui apparaît en songe proche de la roue de Fortune, et il est d'ailleurs impossible de dire s'il

²⁷² *Ibid.* p. 56.

²⁷³ *Ibid.*, p. 52.

s'agit de sa dame morte ou de sa nouvelle dame. Fortune lui avait pris sa dame dans la poésie française, et Fortune lui en présente une autre dans la poésie anglaise. Cette nouvelle dame pourrait alors être l'incarnation de la poésie anglaise à laquelle s'essaye le duc d'Orléans. Elle vient en second, comme la poésie anglaise qui s'est développée après la poésie française, mais lui ressemble beaucoup, car les codes de base de la littérature anglaise sont bien ceux de la littérature française, qui lui a servi de fondations. La barrière linguistique passée, l'étendue des similitudes entre les formes, les *topoi* et les thèmes abordés par les deux littératures est frappante, et, au premier abord, cette poésie anglaise aurait sans doute pu sembler familière à Charles par certains aspects. La relation de l'amant à sa nouvelle dame diffère cependant de sa relation avec la première. Cette seconde dame est cruelle, ingrate, méprisante, et lui apporte plus de malheur que de joie. La poésie anglaise devait en effet être bien plus difficilement maîtrisable pour le poète français que la poésie courtoise française dans laquelle il baignait depuis ses plus jeunes années. La langue elle-même est un obstacle, bien sûr, mais aussi les codes littéraires qui lui sont propres, la façon de compter les accents plutôt que les pieds par exemple. Tout cela devait rendre l'exercice plus ardu pour le poète, et ce labeur ne devait pas être bien récompensé : du fait de son statut de prisonnier, son audience était sans doute assez limitée, et Charles devait être conscient qu'une fois rentré en France, il ne trouverait personne pour s'intéresser à cette poésie dans une langue totalement étrangère à ses compatriotes, la langue de leur ennemi qui plus est.

Il n'y aurait donc pas deux « dames », mais bien trois : celle de la littérature courtoise, qui meurt, celle de la littérature anglaise, qui reste en arrière après le départ de Charles, et enfin celle de la littérature française non-courtoise, plus libre, qui le suit jusqu'à sa mort. En se faisant une nouvelle dame lorsqu'il est mis en échec par Dangier et Fortune, le poète n'est donc jamais mat et trouve toujours un moyen de se renouveler et de continuer à écrire. L'œuvre de Charles d'Orléans est extrêmement riche et complexe et sa figure est rendue mythique par son exil autant que par sa production littéraire. Il est un véritable produit de la guerre de Cent Ans, mais un produit qui indique une réconciliation possible entre Français et Anglais, mais aussi entre français et anglais. Il convient maintenant d'explorer plus en détail la relation du poète français à la langue anglaise en étudiant ce geste de reconnaissance de l'anglais littéraire, cette langue encore en développement qui commence tout juste à se faire sa place à l'intérieur de ses propres frontières.

3.3.3 Le Français et l'anglais : Charles d'Orléans face à la langue de l'autre

La poésie de Charles d'Orléans durant sa captivité est rarement personnelle et ne laisse qu'entrapercevoir la mesure du défi qu'a pu être pour lui l'exil forcé en terres ennemies. Le français tient encore une place de choix en Angleterre de par son statut de langue littéraire par excellence, mais les circonstances politiques du début du XVe siècle tendent à donner la préséance à l'anglais dans bien des domaines, et ce dernier devient une langue parlée par une part bien plus large de la population qu'au cours des siècles précédents. En tant qu'otage de haut rang, le duc, bien que captif, évolue dans les faits au sein de la noblesse anglaise, chez qui il vit et avec qui il peut converser. Cette noblesse maîtrise indubitablement le français, mais plus probablement un français « after the scole of Stratford-atte-Bowe », comme l'aurait décrit Chaucer²⁷⁴, qu'un français de Paris. Charles devait alors être dépaycé même à travers la pratique de sa propre langue. Il est en revanche peu probable que les serviteurs et autres personnes de moindre statut qui l'entourent parlent autre chose qu'anglais, et l'immersion dans cette langue s'est sans doute faite malgré lui. On peut imaginer – mais seulement imaginer – une volonté de résister à cette langue de l'ennemi en premier lieu, mais on sait qu'à son retour le duc parlait anglais suffisamment couramment pour que cela soit noté par René d'Anjou. Un apprentissage a donc bien eu lieu, par immersion, mais probablement aussi par la lecture. Il est difficile d'estimer tout à fait quelles furent exactement ses fréquentations littéraires durant le temps passé outre-Manche, mais on le pense lecteur de Chaucer et Gower²⁷⁵. Ces auteurs ont pu parvenir entre ses mains en premier lieu grâce à son amitié avec William de la Pole, duc de Suffolk et époux d'Alice Chaucer, petite-fille du grand poète anglais²⁷⁶. Dans tous les cas, sa maîtrise de l'anglais est considérée par les chercheurs comme un fait avéré, mais cela ne dit encore rien de son ressenti face à sa situation linguistique.

Certains des poèmes français de Charles d'Orléans semblent clairement mettre en avant son attachement à la France et à sa langue, sans nécessairement se positionner contre l'Angleterre. Au contraire, la Ballade 115 (LXXVI) fait montre d'une volonté de rétablir la paix, « le vray tresor de joye » (v. 10), une paix qui permettrait au poète de rentrer chez lui. Plus

274 Dans le « General Prologue » des *Canterbury Tales*. Cf. GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, *op.cit.*, p. 25, v. 125.

275 John FOX et Mary-Jo ARN (éds.), CHARLES D'ORLÉANS, *Poetry of Charles d'Orléans and his Circle*, *op.cit.*, p. xxxvi.

276 Robert STEELE (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682*, *op.cit.*, p. xiv.

clairement signe de nostalgie de son pays, la Ballade 114 (LXXV), au célèbre *incipit* « En regardant vers le païs de France, » (v. 1) porte également un message pacifique dans son envoi : « Je hé guerre, point ne la doy prisier » (v. 23). Cette ballade évoque la séparation entre le poète et son pays, si proche car, de Douvres où il se trouve alors, la côte de France est visible, et pourtant si loin, car il est toujours prisonnier. C. Galderisi utilise d'ailleurs ce poème comme base pour développer la question de la distance dans la vie et l'œuvre de Charles. Il mentionne entre autre la distance entre le poète et la langue de l'autre, mais aussi entre ce dernier et sa propre langue maternelle. L'anglais, dont il est distant, « représente la réalité linguistique du présent de l'homme »²⁷⁷, alors que le français, la langue dont il devrait être proche, ne fait plus parti de son quotidien. Une distance affective se fait aussi ressentir dans cette ballade, car si l'on trouve en France « de la douce plaisance » (v. 3), le refrain du poème, « De voir France que mon cueur amer doit » (v. 7), donne l'impression d'un devoir moral de patriotisme plus que d'une simple mélancolie, d'un mal du pays²⁷⁸. Une ambiguïté semble alors se dessiner.

Après vingt-cinq ans d'exil, le français tel qu'il est parlé en France à son retour est presque une langue étrangère pour Charles, comme ont pu l'être le français d'Angleterre ainsi que l'anglais. Aucune de ces langues n'est parfaitement sienne, alors même qu'il les parlent toutes. Le Rondeau 179 (CCXI), que le duc écrit en France à son retour, évoque cette dualité entre richesse et confusion linguistiques, entre le surcroît de sens et l'inintelligible. Les deux premiers vers, « Le trucheman de ma pensee / Qui parle maint divers langaige », font état d'une situation de multilinguisme dans la tête du « je » lyrique, mais une situation a priori mal maîtrisée car ce « trucheman », cet interprète, rapporte « chose sauvaige » (v. 3). Si la langue de départ du message n'est pas précisée, le vers 5, « En françoys la m'a translatee », signale la langue d'arrivée, la langue dans laquelle le « trucheman » transmet le message. Pourtant ce message n'est pas compris, même une fois traduit, car le cœur lui demande « Venez vous d'estrange contree » (v. 11). Le cœur a donc besoin d'une traduction pour comprendre le message « sauvaige », mais alors même le « françoys » ne convient pas et lui semble étranger. Le multilinguisme semble alors créer la confusion et rendre tout message inintelligible, car aucune langue n'est vraiment celle du cœur. De ce point de vue, le rondeau donne une idée de la situation linguistique du duc à son retour, étranger à sa propre langue comme il l'a été à la langue de l'autre²⁷⁹.

277 Claudio GALDERISI, *En Regardant vers le Païs de France*, Orléans, Paradigme, 2007, pp. 56-57.

278 David A. FEIN, *Charles d'Orléans*, Boston, Twayne Publishers, 1983, p. 46.

279 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 307.

Pourtant, le « trucheman » est appelé « tressouffisant et saige » (v. 6) et il joue peut-être bien mieux son rôle d'interprète qu'il n'y paraît de prime abord. En effet, il est l'élément moteur d'une *translatio* interne au « je » lyrique, de lui-même à lui-même. Ce processus permet un « auto-enrichissement » poétique, car la *translatio* crée de nouvelles strates sémantiques en faisant communiquer les « maint divers langaige » du poète. Lorsque le cœur annonce « Oncques mais n'ouï tel messaige. / Venez vous d'estrange contree, » (v. 10-11), il exprime peut-être sa fascination quant à la richesse et l'originalité de ce qu'il entend plutôt que son embarras face à un imbroglio linguistique. En d'autres termes, les langues de l'exil offrent un surcroît de sens à celle du duc rapatrié.

Pendant sa captivité, Charles d'Orléans a cependant dû rencontrer des difficultés linguistiques, dont la comparaison entre la Ballade 72 et son équivalent anglais (Ballade 83 chez St) offre un exemple. Dans la version française, le langage du poète est « tout enroillié de Nonchaloir » (v. 11) du fait de son isolement volontaire des suites de la mort de sa dame. La version anglaise, quoique similaire au premier abord, donne « my tonge wolfe turne away / Forwhi y fynde him rollid in no care » (v. 3080-3081). J. Hsy propose d'interpréter « rollid » comme « roulé », dans le sens de rouler la langue pour former les « r » typiques du moyen anglais, absents du français de Charles²⁸⁰. Ce choix montrerait alors la confrontation à des sonorités nouvelles et les difficultés du poète français à passer d'une prononciation à l'autre : la langue « roulée » est le résultat d'un langage « rouillé ». De son côté, la version anglaise de la Ballade 39 présente le problème de la maîtrise de la langue encore plus clairement car son envoi, absent en français, commence par « O goo thou derke fordullid rude myture » (v. 1406), qui peut se traduire par « Ô va, toi sombre vers stupide et rude », ce qui est une critique acerbe de sa propre maîtrise de la langue, cette langue qui lui échappe toujours en partie. Une auto-critique similaire se trouve aux vers 61-62 de l'édition R. Steele, dans un passage sans équivalent français : « Mi witt so dulle hyt ys and y vntaught / That y kan not athanke yow as y aught ». Le *topos* du poète en difficulté avec sa langue, du poète non instruit (« vntaught »), est classique, mais la situation de Charles, confronté au quotidien à cette langue étrangère, donne un sens à ce *topos* et peut alors évoquer le défi que représente l'expression dans une langue seconde²⁸¹. Ceci rejoint la suggestion de N. Goodrich : « the French poem came spontaneously to the French man while the English came labouriously, as to a man groping for words and always dissatisfied with what he

280 Jonathan Hsy, *Trading Tongues : Merchants, Multilingualism and Medieval Literature*, op.cit., p. 197.

281 *Ibid.*, p. 196.

found »²⁸². L'anglais serait donc pour le poète une langue difficilement maîtrisable, surtout en comparaison de sa maîtrise du français, et qui représente un obstacle de taille. Son omniprésence le rend néanmoins nécessaire à Charles, qui finit d'ailleurs par lui donner sa chance en se soumettant à l'exercice de la composition poétique en anglais, faisant de lui un poète à l'œuvre bilingue, voire trilingue si on lui reconnaît la paternité du poème *Canticum Amoris*.

Le bilinguisme de Charles d'Orléans et son intérêt pour l'anglais ne doivent cependant pas être surestimés. J. Hsy décrit en effet l'attitude du poète face aux statuts culturels de l'anglais et du français littéraires comme plutôt conservatrice, avec une vision assez stricte de la hiérarchie des langues²⁸³. Cela semble logique de par son statut social, son attachement à son pays, sa langue et sa culture. Cette attitude transparaît dans le destin des manuscrits français et anglais, l'un suivant le poète, l'autre laissé derrière. Ce geste, s'il ne peut s'expliquer avec certitude, montre tout de même que Charles devait avoir conscience des possibilités limitées de trouver une audience pour sa poésie anglaise en France²⁸⁴. L'anglais littéraire est alors suffisamment développé et reconnu pour qu'un noble français et un poète de l'envergure de Charles d'Orléans s'y adonne, mais il ne l'est pas encore assez pour trouver un lectorat outre-Manche. Cette reconnaissance de l'anglais littéraire ne se produit pourtant que grâce aux conditions d'exil et de soumission. Ainsi, le geste du poète français s'essayant à la poésie anglaise demeure un « accident » découlant des circonstances de la guerre, comme le définit A. Butterfield²⁸⁵. Il est certain que s'il n'avait pas été fait prisonnier, Charles n'aurait jamais produit de poésie en anglais.

Bien qu'il faille prendre du recul quant à son impact sur la reconnaissance de l'anglais comme langue littéraire, le geste n'en est pas moins intéressant. En effet, la poésie anglaise de Charles ne consiste pas en de simples traductions de sa poésie française ou en imitations, mais plutôt en une *translatio* au sens large²⁸⁶. La relation entre le Nonchaloir français et le *No Care* anglais présente un exemple de ce processus. Dans la poésie française de Charles d'Orléans, le Nonchaloir est une notion complexe. Le terme, constamment objet de métaphore ou de

282 Norma Lorre GOODRICH, *Charles of Orléans : a Study of Themes in his French and in his English Poetry*, *op.cit.*, p. 49.

283 Jonathan HSY, *Trading Tongues : Merchants, Multilingualism and Medieval Literature*, *op.cit.*, p. 87.

284 Mary-Jo ARN, « Two Manuscripts, One Mind : Charles d'Orléans and the Production of Manuscripts in Two Languages (Paris, BN MS fr. 25458 and London, BL MS Harley 682) », *op.cit.*, p. 78.

285 Ardis BUTTERFIELD, *The Familiar Enemy*, *op.cit.*, p. 305.

286 Pour une définition, voir Chapitre 3.1.2.

personnification²⁸⁷, est omniprésent à partir de la mort de la dame, à laquelle il est profondément lié. A. Planche estime que « le mot s'applique au mal, au remède, à la guérison, et surtout au médecin »²⁸⁸. La Ballade 65 présente en effet « Un bon medecin qu'on appelle / Nonchaloir, que tiens pour amy » (v. 6-7), mais on trouve également « L'emplastre de Nonchaloir » au v. 1 de la Ballade 73. Ces deux exemples présentent le Nonchaloir comme un élément bénéfique pour le « je » lyrique dépossédé de sa dame. Cependant, la Ballade 72 en donne un autre aspect lorsqu'elle présente le poète et sa langue « Tout enroillié de Nonchaloir » (v. 10). La rouille de Nonchaloir est, en un sens, l'un des effets secondaires du remède, et « figure la transformation que l'âge et les épreuves ont fait subir au talent et à la manière du poète »²⁸⁹. Dans d'autres textes, Nonchaloir représente également un lieu, un refuge pour le poète qui se retire du monde, et cette métaphore est celle qui se retrouve dans la poésie anglaise : *No Care* est en effet utilisé le plus souvent dans le contexte du « castelle of no care » (v. 2941). En revanche ce refuge « n'est qu'un lieu de passage »²⁹⁰, car *Charlis* finit par en partir, contrairement au Nonchaloir français où il demeure à jamais. Dans l'équivalent anglais de la Ballade 72 (Ballade 83 chez St), la langue du poète est « rollid in no care » (v. 3081). Le terme « in » peut faire penser à la notion de *No Care* comme lieu, mais la corrélation avec le Nonchaloir français fait transparaître d'autres valeurs sémantiques possibles. De la même manière, dans la version anglaise de la Ballade 65 (Ballade 71 chez St), le médecin ne s'appelle pas simplement *No Care*, mais « no care of that is passid here-bifore » (v. 2430). Sans la notion de Nonchaloir en sous-main, cette appellation pourrait passer inaperçue car elle diffère trop du *No Care* de la poésie anglaise. Le Nonchaloir du poète français enrichi donc le *No Care* anglais de strates sémantiques, à l'aide de ce processus de *translatio* qui permet non seulement de traduire les mots, mais aussi de transférer les idées qu'ils représentent d'une langue à une autre.

La *translatio* se remarque également dans la manière dont certains éléments de poétique chaucerienne transparaissent dans les textes anglais de Charles d'Orléans. Un exemple de cette influence est l'utilisation de *rhyme royal* dans les vers narratifs introduisant les ballades.²⁹¹ Dans la poésie anglaise de Charles, les décasyllabes sont en effet la norme pour les vers narratifs, mais aussi pour les ballades, chansons et complaintes, là où le français préfère l'octosyllabe.

287 Alice PLANCHE, *Charles d'Orléans ou la Recherche d'un Langage*, Paris, H. Champion, 1975, p. 616.

288 *Ibid.*

289 *Ibid.* p. 622.

290 Shigemi SASAKI, *Sur le Thème de Nonchaloir dans la Poésie de Charles d'Orléans*, Paris, A.-G. Nizet, 1974, p. 75.

291 Mary-Jo ARN, « *Fortunes Stabilnes* : The English Poems of Charles of Orléans in their English Context », *Fifteenth Century Studies* 7 (1983), p. 5.

Ce choix est probablement dû à la prédominance du pentamètre iambique dans la poésie anglaise à cette époque déjà. Le vocabulaire des poèmes anglais de E, selon R. Steele, est majoritairement chaucerien, bien que l'on y trouve quelques expressions plus régionales. Au langage courtois se mêle parfois des termes plus communs, « phrases of the courtyard as well as of the court », que l'on pourrait traduire par « des termes de basse-cour autant que de cour », pour rendre le jeu de mots. On y trouve également un certain nombre d'hapax, tels « compleyntoure » ou « fawkoun », ainsi que des termes purement français, surtout à la rime, telle « pancer » et « patise »²⁹². Langage chaucerien donc, mais aussi inventivité de la part de l'auteur pour combler son manque de maîtrise de la langue.

La présence de Chaucer va au-delà de la langue et de la versification. M.-J. Arn relève tout d'abord des allusions claires aux œuvres de Chaucer, tels la Ballade 72 (St, LXVI) qui s'inspire directement du *Parliament of Fowls*, ou encore la Ballade 9 qui reprend presque mot pour mot un vers du *Book of the Duchess* : « The soleyne fenix of Arabye »²⁹³ de Chaucer devient « She is the sovl fenyx of Araby » (v. 471). D. Poirion relève par ailleurs une influence chaucerienne possible dans l'usage des *caroles* anglaises ainsi que dans les sujets et la réorganisation en un Banquet de Jubilé de certains des poèmes dans la seconde partie de E²⁹⁴. Les songes allégoriques de la version anglaise reprennent également des éléments typiques de ceux de Chaucer, entre autre dans les éléments de décor, mais surtout dans le réalisme des scènes dépeintes ou du moins dans leur aspect concret, telle la description très concrète de Fortune dans le rêve de « Love's Renewal »²⁹⁵. La persona de *Charlis* semble de son côté être en lien avec *Geffrey*, la persona de Chaucer dans son œuvre *House of Fame*, entre autre du fait que les deux personnages s'envolent, l'un avec Vénus, l'autre avec un aigle, et s'effrayent de la hauteur à laquelle ils se trouvent²⁹⁶. M.-J. Arn précise cependant que, si l'on peut déceler dans la poésie anglaise de Charles d'Orléans des emprunts au grand poète anglais, il ne faut pas exagérer l'influence de ce dernier²⁹⁷. Charles n'est pas un imitateur de Chaucer et ne le traite pas comme un maître, au contraire de ses contemporains anglophones, mais plutôt comme une inspiration pour produire une littérature dont il ne connaît pas les codes.

292 Robert STEELE (éd.), CHARLES D'ORLÉANS, *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682, op.cit.*, p. xli-xliii.

293 GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer, op.cit.*, p. 342, v. 982.

294 Daniel POIRION, *Le Poète et le Prince : l'Évolution du Lyrisme Courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans, op.cit.*, p. 287.

295 Mary-Jo ARN, « *Fortunes Stabilnes* : The English Poems of Charles of Orléans in their English Context », *op.cit.*, p. 7.

296 GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer, op.cit.*, p. 355, v. 549-553.

297 Mary-Jo ARN, « *Fortunes Stabilnes* : The English Poems of Charles of Orléans in their English Context », *op.cit.*, p. 9.

En définitive, la poésie de Charles d'Orléans permet d'observer l'inversion du processus de construction de l'anglais littéraire. Lorsqu'il écrit en anglais, le poète français prend Chaucer pour modèle linguistique et poétique, comme Chaucer avant lui avait utilisé la poésie française, alors même que tout deux « translatent » dans le même sens : du français vers l'anglais. Il s'agit là non seulement d'une reconnaissance de l'anglais comme langue littéraire de qualité, ce que démontre la décision du poète français d'écrire en anglais, mais aussi d'une reconnaissance de la littérature anglaise comme une littérature à part entière, avec ses propres codes et son style propre, et non comme une pâle copie de la poésie française. Utiliser la poésie anglaise d'autres auteurs comme modèle pour la sienne, c'est aussi reconnaître que cette poésie s'est développée au-delà des codes littéraires français qui lui ont servi de base et est devenue unique en son genre. Charles d'Orléans et Chaucer se basent tout deux sur les traditions littéraires de l'autre pour construire une poésie qui leur est propre, et c'est par cette utilisation de l'autre comme modèle que peut émerger quelque chose de nouveau, d'unique. L'anglais littéraire, langue de la poésie de Geoffrey Chaucer et d'une partie de celle de John Gower, reçoit alors la reconnaissance du prince et du poète français qu'est Charles d'Orléans et lui sert à se « faire une nouvelle dame », une nouvelle littérature à laquelle il s'essaye le temps de sa captivité, mais qu'il laisse derrière lui avec son identité de prisonnier. Son retour en France est aussi un retour au français.

4. Conclusion : l'anglais des rois et l'anglais des poètes

4.1 Une fenêtre sur le passé

De nos jours, l'anglais est omniprésent sur la scène internationale, langue maternelle de beaucoup de locuteurs, langue seconde de bien d'autres. La problématique de ce travail de recherche offre une fenêtre sur un pan de l'histoire de cette langue et de ses rapports avec le français et le latin au Moyen Âge. Dans un contexte polyglotte tel que celui du royaume d'Angleterre des XIV^e et XV^e siècles, le choix d'une langue n'est en effet jamais neutre. Celle que l'on adopte habille le verbe de valeurs symboliques qui lui sont propres, donnant plus de poids à une décision politique ou inscrivant une œuvre littéraire dans une tradition donnée. Cette étude s'est proposée d'identifier les différences de traitement de la langue dans les domaines de la politique et de la poétique en Angleterre durant la guerre de Cent Ans. En se concentrant sur l'évolution du rôle de l'anglais et son rapport avec le français, elle a permis de montrer qu'en politique, l'anglais se construit en s'opposant au français, alors qu'en poétique, il se construit sur son modèle, devenant alors son homologue.

Sous les derniers Plantagenêts directs, Édouard III et Richard II, le français conserve ses prérogatives comme langue du droit et du roi. Son maintien s'inscrit dans une volonté politique de faire valoir la parenté des royaumes d'Angleterre et de France, élément crucial de la querelle dynastique à l'origine de la guerre. La maîtrise de cette langue par les Anglais ne va cependant plus de soi. Les universités jouent alors un rôle fondamental dans la préservation du français, sinon comme langue maternelle, au moins comme langue seconde, en mettant à disposition des outils d'apprentissage inspirés de ceux en usage pour le latin. L'anglais demeure néanmoins la langue du peuple d'Angleterre, et cette discripance entre la langue du roi et celle de ces sujets se ressent plus fortement en temps de guerre, lorsque le quotidien est bouleversé et que les taxes s'alourdissent. Dans les moments les plus difficiles de leur règne, les souverains Plantagenêts tentent de s'attirer la bienveillance du peuple anglais en faisant des concessions à leur langue, comme l'illustre le cas du *Statute of Pleading* de 1362, voire en se positionnant en protecteurs de l'anglais. L'« autre » langue, l'anglais du peuple, commence alors timidement à se faire sa place sur la scène politique, bien que son usage par l'administration royale demeure oral et non écrit.

Avec l'usurpation d'Henri de Lancastre en 1399, la situation linguistique amorce une mutation plus marquée. Le nouveau roi se doit de renforcer sa position tout en justifiant sa prise de pouvoir, et son choix de faire usage de l'anglais à une plus grande échelle s'inscrit dans ce contexte politique. En se positionnant en faveur de l'anglais, Henri IV cherche à rallier le peuple et le Parlement à sa cause tout en se démarquant de Richard II, dont la langue d'usage demeurait le français. La présence de l'anglais sur la scène politique se renforce encore sous les deux rois Lancastre suivants. Henri V s'appuie en effet sur l'antagonisme franco-anglais pour faire de l'anglais la langue du roi et de son gouvernement par opposition au français, langue du royaume ennemi. Les négociations en vue du Traité de Troyes illustrent ce rejet du français, lorsque les diplomates anglais imposent l'utilisation du latin, car le français comme l'anglais sont devenus trop profondément liés à l'identité de chacun des deux partis. De la même façon, au temps de la « France anglaise », sous le règne d'Henri VI, l'usage du français est maintenu sur le territoire français et l'usage de l'anglais sur le territoire anglais. Cette division met en lumière l'importance que revêt la langue dans la construction identitaire des deux royaumes ennemis. L'Angleterre à la fin de la guerre de Cent Ans est une « Angleterre anglaise », dans laquelle la langue des rois est également celle du peuple. Sans doute fallait-il un événement politique de cette ampleur pour faire du français la langue de l'ennemi et permettre ainsi à l'anglais de prendre la place vacante de langue du roi. Le parcours de ces deux langues en tant que langues littéraires diffère pourtant sensiblement.

En matière de poétique de la langue, le conflit entre Français et Anglais revêt une importance moindre. Cela ne revient pas à dire que les poètes anglais ne prennent pas parti. Au contraire, John Gower insiste sur le droit d'Édouard III au trône de France dans son *Mirour de l'Omme*²⁹⁸ et Geoffrey Chaucer participe même aux combats au sein de l'armée anglaise. Les auteurs semblent en effet distinguer le français du roi de France, langue de l'ennemi, et le français des grands poètes continentaux, qu'ils aiment et admirent. Ce français-ci est également la langue d'une culture courtoise qui transcende les frontières politiques, la langue de la culture par excellence. Les poètes anglais ne cherchent pas à évincer le français, mais plutôt à faire de leur langue maternelle une langue littéraire de valeur équivalente construite sur son modèle. Ils initient alors un processus de syncrétisme littéraire, fusionnant éléments français et éléments anglais afin d'obtenir une langue littéraire qui leur est propre. Le rôle de Geoffrey Chaucer dans ce processus est fondamental. Par la *translatio*, un phénomène omniprésent au Moyen Âge, il enrichit l'anglais des

298 JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower, op.cit.*, Vol.1, p. 28, v. 2142-2148.

codes, des idées et du vocabulaire de la littérature française, créant ainsi un nouveau standard pour l'anglais littéraire. Son œuvre, telle qu'elle nous est parvenue, est entièrement écrite en anglais mais ne fait aucunement figure de rejet du français ni même du latin, car ces langues transparaissent en filigrane tout au long de ses textes.

À l'opposé, l'œuvre de John Gower est trilingue, et aucune des trois langues ne semble prendre le dessus sur les autres, ce qui lui a valu une reconnaissance moindre par la critique moderne, en comparaison de l'œuvre de Chaucer. Le poète mêle pourtant fort habilement les codes et les mots du latin, du français et de l'anglais, allant jusqu'à utiliser plus d'une langue par texte, à l'image du poème anglais *Confessio Amantis* ponctué d'*incipit* et de gloses en latin. Si le processus de *translatio* est loin d'être étranger à l'œuvre de Gower, sa méthode consiste plutôt à élever l'anglais au niveau des deux autres langues, à le placer sur un pied d'égalité, en l'entourant du français et du latin qui lui confèrent ainsi autorité et prestige. Sous la plume de Gower comme sous celle de Chaucer, l'anglais se fait sa place sur la scène littéraire grâce au français, qu'il cherche à égaler, et non pas contre lui. Ce n'est qu'ainsi que l'anglais littéraire peut se proposer comme analogue au français littéraire, comme langue de valeur équivalente.

Enfin, la situation particulière de Charles d'Orléans, prince français, prisonnier des Anglais et poète polyglotte, parachève ce parcours que suit l'anglais littéraire au temps de la guerre de Cent Ans. À travers le grand poète français, cette langue et sa littérature trouvent une reconnaissance inespérée, si tant est que l'on reconnaisse au duc la paternité des poèmes du manuscrit BL Harley 682. Sous la plume de Charles, la poésie anglaise devient une nouvelle dame, une « lady newe », qui se situe entre ses écrits courtois français et sa poésie de retour d'exil. Ces écrits demeurent cependant un « accident », un pur produit du contexte de la guerre de Cent Ans, car si Charles d'Orléans n'avait pas été fait prisonnier, il est certain qu'il n'aurait jamais écrit en anglais. Au moment de sa libération, le prince-poète rentre en France avec le manuscrit qui contient ses œuvres françaises. Le manuscrit anglais reste quant à lui en Angleterre, inachevé. Ce geste peut s'expliquer de plusieurs manières, mais il est le signe que le temps n'est pas encore venu pour l'anglais de se propager à travers toute l'Europe et dans le reste du monde, comme il le fera dans les siècles à venir. À travers la poésie de Charles d'Orléans, cette langue reçoit pourtant une reconnaissance poétique de poids et confirme alors son fort potentiel littéraire.

4.2 *Un regard vers l'avenir*

Ce travail de recherche s'inscrit dans une optique interdisciplinaire, et s'appuie à la fois sur une approche historique et littéraire pour éclairer la question de la langue. Si l'on peut tout à fait étudier l'un sans l'autre, séparer totalement ces disciplines limite la portée de la recherche. Dans le contexte de l'Angleterre des XIV^e et XV^e siècles, il en va de même pour la séparation de l'étude de l'anglais, du français et du latin. En considérant Geoffrey Chaucer comme un poète purement anglais, ou Charles d'Orléans comme un poète purement français, la dimension « transnationale » de la littérature médiévale ne peut être correctement estimée, et une part importante de leur travail risque d'être occultée.

Le cas de Charles d'Orléans et du débat sur la paternité des poèmes du manuscrit anglais est symptomatique des difficultés que peut entraîner la division stricte des disciplines. L'identité de l'auteur des poèmes du BL Harley 682 ne sera sans doute jamais certifiée avec une assurance totale, mais jusqu'à maintenant, la critique anglophone et la critique francophone ont eu très fortement tendance à aller chacune dans le sens qui l'arrangeait, plus ou moins indépendamment des arguments de l'autre. Cette situation limite plus qu'elle ne nourrit la réflexion sur cette question, car elle enferme un poète médiéval dans un carcan national anachronique. Il faut espérer qu'à l'avenir, l'œuvre de Charles d'Orléans et la volonté de trancher définitivement sur la question de sa poésie anglaise pourra mener la communauté des chercheurs quinzienistes à une plus grande collaboration internationale, telle que l'esquisse l'ouvrage collectif *Charles d'Orléans in England, 1415-1440*²⁹⁹.

La poésie trilingue de John Gower a également été victime de la division des disciplines universitaires. Bien que le contenu moralisateur de ces œuvres ait également été un frein aux recherches le concernant, il est difficile d'imaginer qu'un poète aussi célèbre de son vivant n'ait été rien d'autre qu'un poète « moral ». Le lectorat médiéval n'est pas si aisément comblé et, pour cette raison, son œuvre mériterait d'être réévaluée en profondeur. Un tel travail devrait idéalement impliquer une réédition moderne des œuvres du poète. L'édition de G. C. Macaulay

299 Mary-Jo ARN (éd.), *Charles d'Orléans in England, 1415-1440*, éd. p. M.-J. Arn, Cambridge, D.S.Brewer, 2000.

a longtemps suffit aux chercheur – et il s'agit d'un travail de qualité – mais ce dernier n'était pas particulièrement spécialisé en français médiéval³⁰⁰. Si une édition moderne devait voir le jour, il faudrait idéalement qu'elle ne soit pas l'œuvre d'une seule personne, mais d'un collectif de spécialistes de chacune des langues de Gower ainsi que du contexte historique dans lequel il s'inscrit. Ce n'est qu'ainsi, à notre avis, que sa poésie pourrait révéler tout ses secrets.

La problématique de la politique et de la poétique de la langue demeure malheureusement trop vaste pour être traitée *in extenso* dans un travail de cette ampleur. Chaque découverte soulève de nouvelles questions qui, si elles pouvaient être traitées, mettraient sans doute en lumière des éléments déterminants pour la recherche dans ce domaine. Dans l'optique d'une étude plus exhaustive, qui partirait de ce travail comme base, de nombreuses pistes seraient intéressantes à explorer. Par exemple, pour aller plus loin dans le domaine historique, une étude plus complète des sources devrait être envisagée. Sur le plan littéraire, il serait nécessaire de pousser plus avant l'étude du cas de Geoffrey Chaucer, mais aussi de se renseigner sur d'autres auteurs phares de la période, tels que Froissart, Oton de Grandson ou encore Nicolas Trevet. La portée de l'héritage du *Roman de la Rose*, de Guillaume de Machaut et d'Eustache Deschamps devrait également être mieux estimée. Dans ce but, des analyses de textes plus minutieuses seraient nécessaires, car ce mémoire se limite souvent au « fait d'écriture » et prend donc un tour plus informatif qu'analytique. Développer la question de la langue en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans impliquerait de plus un travail de fond sur la question de la *translatio*, évoquée dans la présente étude. L'omniprésence de ce phénomène au Moyen Âge révèle son importance considérable, et étudier ce processus plus en détail enrichirait considérablement une recherche plus approfondie de la problématique du présent mémoire. La politique et la poétique de la langue en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans n'ont pas dit leur dernier mot.

300 De ses propres dires, dans la préface de son édition : G. C. MACAULAY (éd), JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower, op.cit.*, Vol. 1, p. vi.

5. Bibliographie

Dictionnaire :

Dictionnaire du Moyen Âge, éd. p. C. Gauvard, A. de Libera et M. Zink, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

Sources :

CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades et Rondeaux*, éd. p. J.-C. Mühlethaler, Paris, Librairie Générale Française, 1992.

- *Fortunes Stabilnes : Charles d'Orléans's English Book of Love. A Critical Edition*, éd. p. M.-J. Arn, Binghamton, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1994.
- *Poésies*, 2 vol., éd. p. P. Champion, Paris, H. Champion, 1923-1924 [repr. Genève, 2010].
- *Poetry of Charles d'Orléans and his Circle*, éd. p. J. Fox et M.-J. Arn, Tempe, ACMRS, 2010.
- *The English Poems of Charles of Orléans : Edited from the Manuscript, Brit. Mus. Harl. 682*, éd. p. R. Steele, London, Oxford University Press, 1941-1946.

EUSTACHE DESCHAMPS, *Anthologie*, éd. p. C. Dauphant, Paris, Librairie Générale Française, 2014.

GEOFFREY CHAUCER, *The Riverside Chaucer*, éd. p. L. D. Benson, Oxford, Oxford University Press, 2008.

GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, éd. p. D. Poirion, Paris, Garnier-Flammarion, 1974.

JEAN FROISSART, *Chroniques, Livre I : le Manuscrit d'Amiens, Bibliothèque Municipale n°486*, T.1, éd. p. G. T. Diller, Genève, Droz, 1991.

- *Les Chroniques de Sire Jean Froissart*, T.3, éd. p. J. A. C. Buchon, Paris, Bureau du Panthéon Littéraire, 1852.
- *Œuvres de Froissart : Poésies*, T.1, éd. p. A. Scheler, Bruxelles, V. Devaux, 1870-1872 [repr. Genève, 1977].

JOHN GOWER, *The Complete Works of John Gower*, 4 vol., éd. p. G. C. Macaulay, Oxford, Clarendon Press, 1899-1902 [repr. Grosse Pointe, 1968].

- *Confessio Amantis*, éd. p. R. A. Peck, Toronto, University of Toronto Press, 1980.
- *The Latin Verses in the « Confessio Amantis » : an Annotated Translation*, éd. p. S. Echard et C. Fanger, East Lansing, Colleagues Press, 1991.
- *The Major Latin Works of John Gower*, éd. p. E. Stockton, Seattle, University of Washington Press, 1962.

RENÉ D'ANJOU, *Le Livre du Coeur d'Amour Épris*, éd. p. F. Bouchet, Paris, Librairie Générale Française, 2003.

THOMAS HOCCKLEVE, *Selections from Hocckleve*, éd. p. M. C. Seymour, Oxford, Clarendon Press, 1981.

Monographies :

ARN, Mary-Jo, *The Poet's Notebook : the Personal Manuscript of Charles d'Orléans (Paris BNF MS fr. 25458)*, Turnhout, Brepols, 2007.

BARBER, Charles (éd.), *The English Language : a Historical Introduction*, 2e édition, Cambridge, Cambridge University Press, 2012 [première éd. 1993].

BREWER, Derek, *An Introduction to Chaucer*, Londres, Longman, 1984, pp. 40-47.

BURNLEY, David, *A Guide to Chaucer's Language*, Norman, University of Oklahoma Press, 1983.

BUTTERFIELD, Ardis, *The Familiar Enemy*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

CALIN, William, *The French Tradition and the Literature of Medieval England*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, pp. 273-398.

CHAMPION, Pierre, *Le Manuscrit Autographe des Poésies de Charles d'Orléans*, Paris, H. Champion, 1907.

CONTAMINE, Philippe, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

FEIN, David A., *Charles d'Orléans*, Boston, Twayne Publishers, 1983.

FISHER, John H., *John Gower : Moral Philosopher and Friend of Chaucer*, New York, New York University Press, 1964.

FOX, John, *The Lyric Poetry of Charles d'Orléans*, Oxford, Clarendon, 1969.

GALDERISI, Claudio, *Charles d'Orléans*, Paris, Memini, 2012.

– *En Regardant vers le Païs de France*, Orléans, Paradigme, 2007.

- (éd.), *Translations Médiévales : Cinq Siècles de Traductions en Français au Moyen Âge (XIe-XVe siècles)*, T.1, Turnhout, Brepols, 2011.
 - *Une Poétique des Enfances*, Orléans, Paradigme, 2000.
- GENET, Jean-Philippe, *La Genèse de l'État Moderne : Culture et Société Politique en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- GOLDBERG, P.J.P., *Medieval England, a Social History 1250-1550*, Londres, Arnold, 2004.
- GOODRICH, Norma Lorre, *Charles of Orléans : a Study of Themes in his French and in his English Poetry*, Genève, Droz, 1967.
- GREEN, Richard Firth, *Poets and Prince-pleaser : Literature and the English Court in the Late Middle Ages*, Toronto, University of Toronto Press, 1980.
- GRIFFITHS, Ralph, *The Fourteenth and Fifteenth Centuries*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- HSY, Jonathan, *Trading Tongues : Merchants, Multilingualism and Medieval Literature*, Columbus, Ohio State University Press, 2013.
- LUSIGNAN, Serge, *La Langue des Rois au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaire de France, 2004.
- *Parler Vulgairement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- NUTTAL, Jenni, *The Creation of Lancastrian Kingship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- OUY, Gilbert, *La Librairie des Frères Captifs : les Manuscrits de Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême*, Turnhout, Brepols, 2007.
- PECK, Russel A., *Kingship and Common Profit in Gower's « Confessio Amantis »*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1978.

PLANCHE, Alice, *Charles d'Orléans ou la Recherche d'un Langage*, Paris, H. Champion, 1975.

POIRION, Daniel, *Le Poète et le Prince : l'Évolution du Lyrisme Courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965.

PUGH, Tison, *An Introduction to Geoffrey Chaucer*, Gainesville, University Press of Florida, 2013, pp. 1-8.

SASAKI, Shigemi, *Sur le Thème de Nonchaloir dans la Poésie de Charles d'Orléans*, Paris, A.-G. Nizet, 1974.

TREHARNE, Elaine (éd.), *Old and Middle English c.890-1450 : an Anthology*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2010.

YENAL, Edith, *Charles d'Orléans : a Bibliography of Primary and Secondary Sources*, New York, AMS Press, 1984.

Ouvrages collectifs :

ARN, Mary-Jo (éd.), *Charles d'Orléans in England, 1415-1440*, Cambridge, D.S.Brewer, 2000.

BAKER, Denise (éd.), *Inscribing the Hundred Year's War in French and English cultures*, Albany, State University of New York, 2000.

ELLIS, Steve (éd.), *Chaucer : an Oxford Guide*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

URBAN, Malte (éd.), *John Gower : Manuscripts, Readers, Contexts*, Turnhout, Brepols, 2009.

WOGAN-BROWNE, Jocelyne [et al.] (éd.), *Language and Culture of Medieval Britain*, York, York Medieval Press, 2009.

Articles :

ARN, Mary-Jo, « *Fortunes Stabilnes : The English Poems of Charles of Orléans in their English Context* », *Fifteenth Century Studies* 7 (1983), pp. 1-18.

- « The Structure of the English Poems of Charles of Orléans », *Fifteenth Century Studies* 4 (1981), pp. 17-23.
- « Two Manuscripts, One Mind : Charles d'Orléans and the Production of Manuscripts in Two Languages (Paris, BN MS fr. 25458 and London, BL MS Harley 682) », in *Charles d'Orléans in England, 1415-1440*, éd. p. M.-J. Arn, Cambridge, D.S.Brewer, 2000, pp. 61-78.

BENNETT, Michael, « Forms of Cultural Expression », in *The Fourteenth and Fifteenth Centuries*, éd. p. R. Griffiths, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp. 117-146.

- « France in England: Anglo-French Culture in the Reign of Edward III », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne [et al.], York, York Medieval Press, 2009, pp. 320-333.

BOWERS, John M., « Chaucer after Retters : the Wartime Origins of English Literature », in *Inscribing the Hundred Year's War in French and English cultures*, éd. p. D. Baker, Albany, State University of New York, 2000, pp. 91-125.

BURROW, John, « Gower's Poetic Styles », in *A Companion to Gower*, éd. p. S. Echard, Cambridge, D.S. Brewer, 2005, pp. 239-250.

- « The Languages of Medieval England », in *The Oxford History of Literary Translation in English, Volume I : To 1550*, éd. p. R. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 1989, pp. 7-28.

- CALIN, William, « Will the Real Charles d'Orléans Please Stand ! Or, Who Wrote the English Poems in Harley 682 ? », in *Conjunctures. Medieval Studies in Honor of Douglas Kelly*, éd. p. K. Busby et N. J. Lacy, Amsterdam, Rodopi, 1994, pp. 69-86.
- CLARK, Cecily, « Charles d'Orléans : Some English Perspectives », *Medium Aevum* 40, n°3 (1971), pp. 254-261.
- DRAGONETTI, Roger, « Aux Origines de l'Amour Courtois : la Poétique Amoureuse de Guillaume IX d'Aquitaine », in *La Musique et les Lettres*, Genève, Droz, 1986, pp. 169-200.
- FISHER, John H., « A Language Policy for Lancastrian England », *Publications of the Modern Language Association* 107, n°5 (octobre 1992), pp.1168-1180.
- GALDERISI, Claudio, « Charles d'Orléans et l'« autre » langue : Ce français que son « cuer amer doit » », in *Charles d'Orléans in England, 1415-1440*, éd. p. M.-J. Arn, Cambridge, D.S.Brewer, 2000, pp. 79-87.
- GALLOWAY, Andrew, « Gower's *Confessio Amantis*, the *Prick of Conscience*, and the History of Latin Gloss in Early English Literature », in *John Gower : Manuscripts, Readers, Contexts*, éd. p. M. Urban, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 39-70.
- GENET, Jean-Philippe, « L'Influence Française sur la Littérature Politique Anglaise au Temps de la France Anglaise », in *La "France Anglaise" au Moyen Âge*, colloque des historiens médiévistes français et britanniques, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1988, pp. 75-90.
- LUCKEN, Christopher, « *L'Obsèque de la Dame*. La Mise à Mort de l'Objet d'Amour dans le Premier Cycle Poétique de Charles d'Orléans », in *Lectures de Charles d'Orléans : les Ballades*, éd. p. D. Hüe, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 43-62.
- LUSIGNAN, Serge, « French Language in Contact with English », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne [et al.], York, York Medieval Press, 2009, pp. 19-30.

- MACHAN, Tim, « Medieval Multilingualism and Gower's Literary Practice », *Studies in Philology* 103, n°1 (hiver 2006), pp. 1-25.
- MAIREY, Aude, « These Trewe Conclusions in Englissh : Langues, Cultures et Autorités dans l'Angleterre du XIVe siècle », *Revue historique* 637 (2006/1), pp. 37-57.
- MINKOVA, Donka, « Chaucer's Language : Pronunciation, Morphology, Metre », in *Chaucer : an Oxford Guide*, éd. p. S. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 130-157.
- ORMROD, William, « The Language of Complaint: Multilingualism and Petitioning in Later Medieval England », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne [et al.], York, York Medieval Press, 2009, pp. 31-43.
- « The Use of English : Language, Law and Political Culture in Fourteenth-Century England », *Speculum* 78, n° 3 (juillet 2003), pp. 750-787.
- PHILLIPS, Helen, « The French Background », in *Chaucer : an Oxford Guide*, éd. p. S. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 292-312.
- ROTHWELL, William, « English and French in England after 1362 », *English Studies* 82:6 (2001), pp.539-559.
- « Henry of Lancaster and Geoffrey Chaucer : Anglo-French and Middle English in Fourteenth Century England », *The Modern Language Review* 99 (2004), pp. 313-327.
 - « The Teaching and Learning of French in Later Medieval England », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 111, n°1 (2001), pp.1-18.
- SCASE, Wendy, « The English Background » in *Chaucer : an Oxford Guide*, éd. p. S. Ellis, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 272-291.

SPEARING, Anthony C., « Prison, Writing, Absence : Representing the Subject in the English Poems of Charles d'Orléans », *Modern Language Quarterly* 53.1 (1992), pp. 83-99.

YEAGER, Robert, « Gower's French Audience : the *Mirour de l'Omme* », *The Chaucer Review* 41, n°2 (2006), pp. 111-137.

- « John Gower's Audience : The Ballades », *The Chaucer Review* 40, n°1 (2005), pp. 81-104.
- « John Gower's French and his Readers », in *Language and Culture of Medieval Britain*, éd. p. J. Wogan-Browne, York, York Medieval Press, 2009, pp. 135-145.
- « Politics and the French Language in England during the Hundred Years' War : The Case of John Gower », in *Inscribing the Hundred Year's War in French and English Cultures*, éd. p. D. Baker, Albany, State University of New York, 2000, pp. 127-157.